

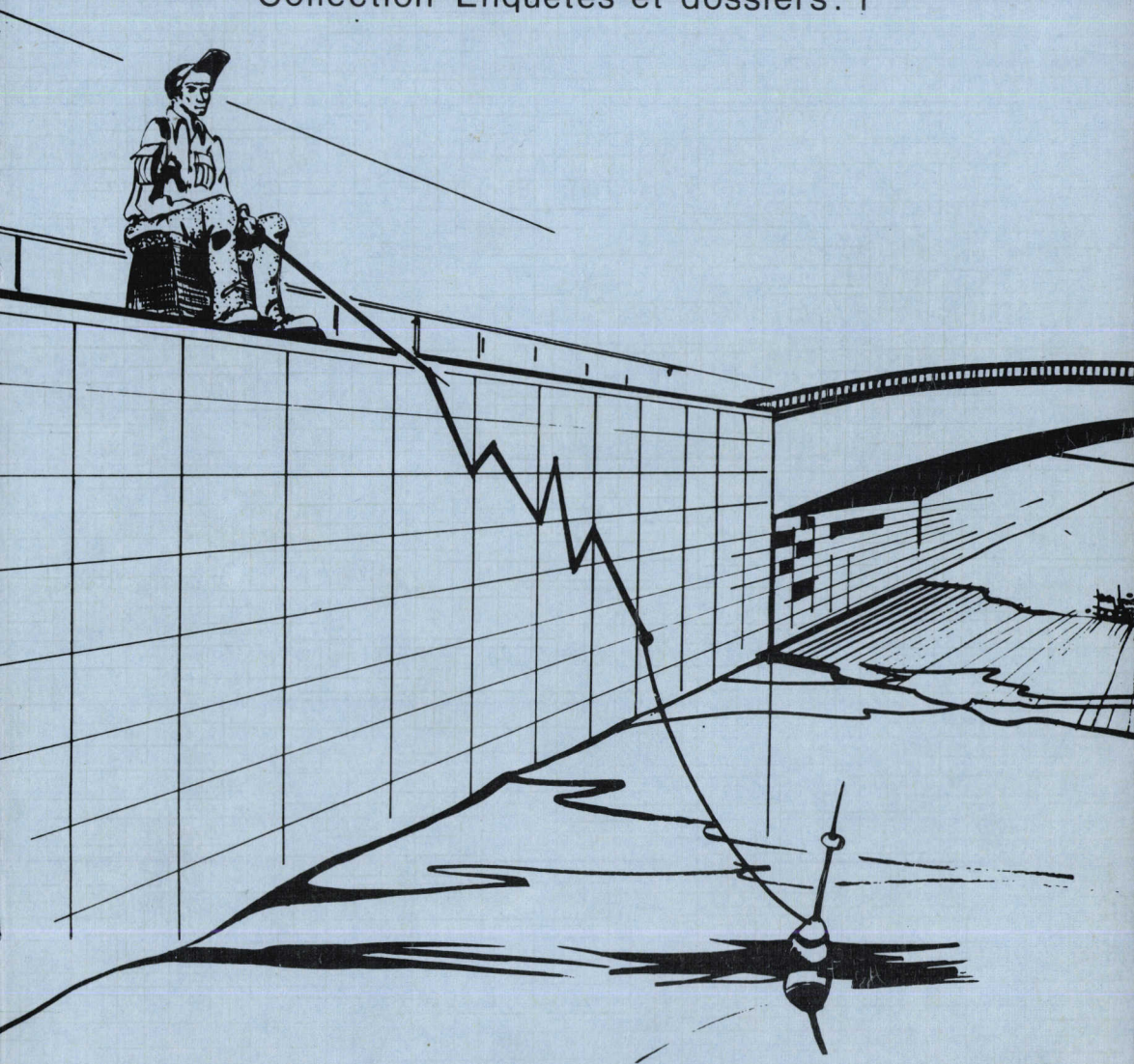
ANNEE 1981

Supplément 1

# CAHIERS d'ETHOLOGIE APPLIQUEE

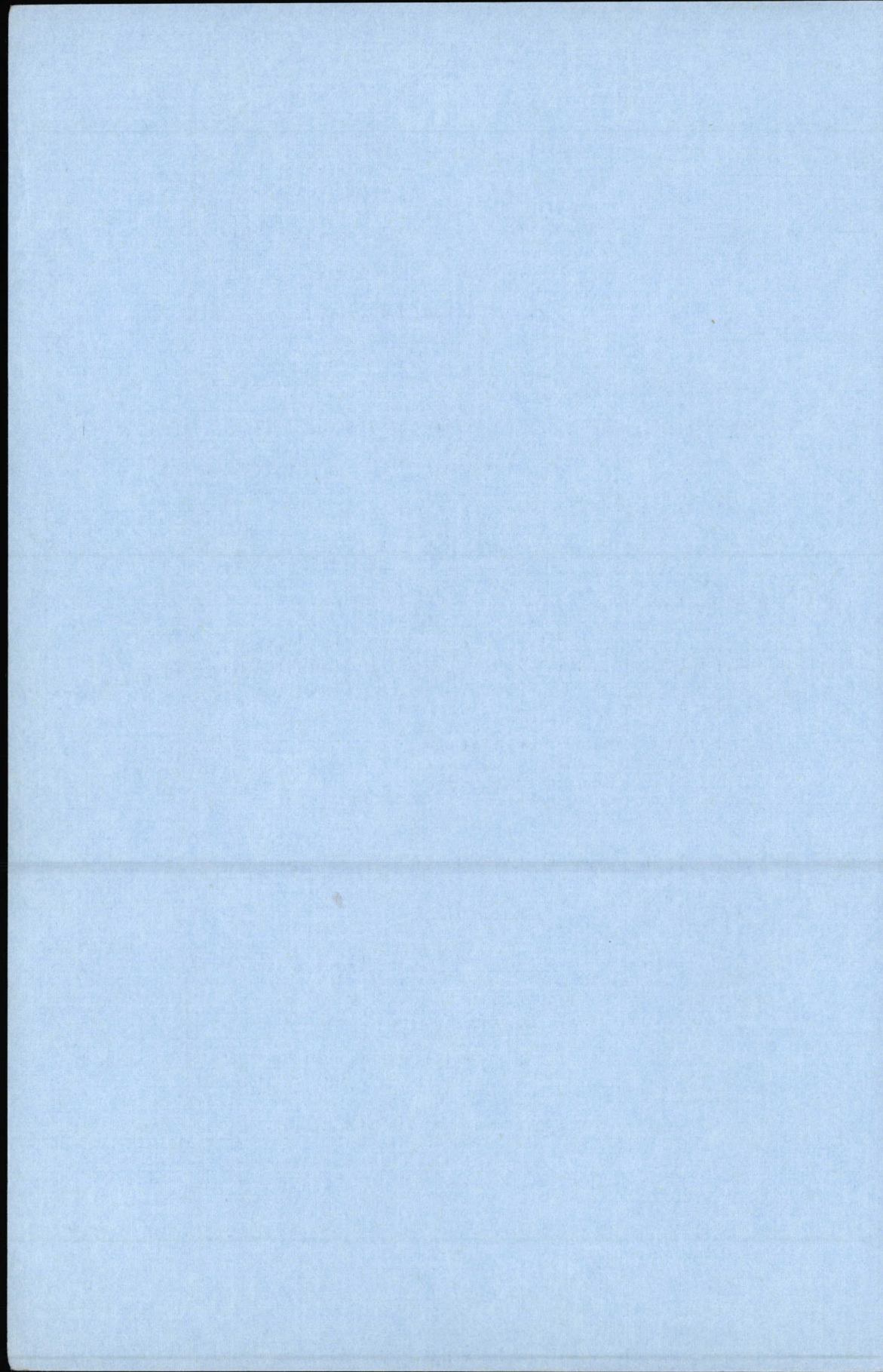
à la Protection et à la Conservation de la Vie sauvage, à la  
gestion et au contrôle des ressources et productions animales

Collection Enquêtes et dossiers: 1



ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE  
DE LA PECHE SPORTIVE DANS LA PROVINCE  
DE LIEGE EN 1979.







280,

ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE  
DE LA PECHE SPORTIVE DANS LA  
PROVINCE DE LIEGE EN 1979.

+ + +

PROMOTEURS DU PROJET :

Syndicat provincial liégeois des Pêcheurs à la Ligne en eaux banales  
(Président : Monsieur Hubert Houbart)

Service d'Ethologie - Aquarium de l'Université de Liège  
(Professeur : Monsieur Jean-Claude Ruwet)

CONCEPTION ET REALISATION :

Madame Christiane Gilon, licencié en sociologie U.Lg.  
Madame Michèle Jadot, licencié en sciences économiques U.Lg.

Avec la collaboration de :

Mademoiselle Marie Buchet, secrétaire  
Messieurs Paul Remy  
Jean-Michel Luttgens  
Michel Verstrepen  
Thierry Te Kolste, enquêteurs

Tous du cadre spécial temporaire n° 5.399

SUPERVISION SCIENTIFIQUE :

Monsieur Jean-Claude Philippart, zoologue, chercheur F.N.R.S.  
Madame Jacqueline Benoît, socio-économiste  
Monsieur Gilbert Laplanche, informaticien

Le dessin de couverture a été réalisé par Monsieur Jean-Louis Boland

L I E G E

1 9 8 1



CITATION.

Toute citation de ce travail doit être libellée comme suit :  
Unité de Recherches Piscicoles U. Lg. (1981) : Analyse des aspects socio-économiques et écologiques de la pêche sportive dans la province de Liège en 1979 - Les cahiers d'Ethologie appliquée, Collection Enquêtes et Dossiers (1), 1981, Supplément 1 : 100 pp.

EDITEUR RESPONSABLE : Université de Liège,  
Institut de Zoologie, Service d'Ethologie et  
Psychologie animales (Prof. J. Cl. RUWET)  
Quai Van Beneden, 22  
B-4020 LIEGE (Belgique).

PRIX DE VENTE : 250 F.B.

DEPOT LEGAL : D/1981/0480/2.



## SOMMAIRE.

### INTRODUCTION.

- 1.1. Objectifs de la recherche.
- 1.2. Cadre et limites de la recherche
- 2.1. Présentation de la méthodologie.
- 2.2. Echantillonnage.
- 2.3. Rédaction et présentation du questionnaire.
- 2.4. Administration du questionnaire.
3. Remerciements.

### CHAPITRE I : LA SOCIETE DES PECHEURS, LES PECHEURS DE SOCIETE ET LES AUTRES : PROFIL SOCIOLOGIQUE.

- 1.1. Le pêcheur "moyen", le pêcheur membre ou non-membre d'une société.
- 1.2. Appartenance ou non-appartenance à une société de pêche : variable de base de l'enquête.
- 2.1. Répartition des pêcheurs selon l'âge.
- 2.2. Répartition des pêcheurs selon leur nationalité.
- 2.3. L'état-civil des pêcheurs.
- 2.4. Le statut social des pêcheurs.
- 2.5. Pêche et vie professionnelle.
- 2.6. Profil sociologique et perspectives d'enquête.
- 2.7. Pêche et résidence secondaire.
3. Premiers commentaires en guise de conclusion.

### CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES HALIEUTIQUES.

1. Motivations à pêcher
2. Initiation à la pêche
3. Attachement à la pêche
4. Pêche en eaux banales ou en eaux privées : les permis de pêche.
5. Les techniques de pêche.
6. Les modes particuliers de pêche.
  - 6.1. La pêche en étang.
  - 6.2. La pêche de compétition.
  - 6.3. La pêche de concours.



- 6.4. La pêche en eaux privées.
- 6.5. La pêche en mer.
- 7. Les lieux de pêche.
  - 7.1. Généralités.
  - 7.2. Cours d'eau de Wallonie fréquentés par les pêcheurs de l'échantillon.
  - 7.3. Abandon des coins de pêche.
  - 7.4. Les contrôles selon les lieux de pêche.
- 8. Fréquence et intensité de la pêche.
  - 8.1. Tendances générale.
  - 8.2. Nombre de jours de pêche par an.
  - 8.3. Répartition mensuelle de l'activité de pêche.
  - 8.4. Répartition de l'activité de pêche selon les jours de la semaine.
  - 8.5. Durée des parties de pêche.
  - 8.6. Effort moyen de pêche pendant une année.
- 9. Les poissons pêchés.
  - 9.1. Liste des poissons pêchés effectivement et préférés.
  - 9.2. Que deviennent les poissons pêchés ?
  - 9.3. Prises totales annuelles.

### CHAPITRE III : ATTITUDES, CONNAISSANCES, OPINIONS.

- 1.1. Les sociétés de pêche.
- 1.2. Le pêcheur et sa société.
- 1.3. Coût d'affiliation aux sociétés de pêche.
- 1.4. Participation des membres à la vie de leur société.
- 1.5. Les pêcheurs non-sociétaires et les raisons de non-affiliation.
- 2.1. Aperçu sur les structures administratives et libres de la pêche.
- 2.2. Connaissance des structures administratives et volontaires de la pêche.
- 2.3. Connaissance de la gestion et de la répartition des recettes provenant des permis officiels.
- 3. Jugements portés par les pêcheurs sur l'action de l'Etat et de leurs sociétés.
  - 3.1. Jugement en matière de rempoissonnement.
  - 3.2. Jugement en matière d'aménagement des berges.

- 3.3. Jugement en matière de lutte anti-pollution.
- 3.4. Analyse des opinions exprimées en ces trois matières.
- 3.5. Solutions proposées par les pêcheurs.
- 4. Les pêcheurs et la presse halieutique.
  - 4.1. Qu'attendent les pêcheurs de la presse halieutique ?
  - 4.2. Lecture de la presse halieutique.
  - 4.3. Opinions des pêcheurs sur la presse halieutique.
  - 4.4. Jugements portés sur le "Franc Pêcheur".
  - 4.5. Les lecteurs des revues de pêche et la publicité.
- 5. Etude systématique des opinions des pêcheurs.
  - 5.1. L'enquête systématique sur les opinions.
  - 5.2. Répartition globale des positions face au questionnaire sur les opinions.
  - 5.3. Répartition des positions adoptées par les membres et les non-membres de sociétés.
  - 5.4. Répartition des positions selon l'âge des pêcheurs.
  - 5.5. Comparaison des résultats au point de vue des accords et des désaccords.
  - 5.6. Accords et désaccords complets ou modérés.
- 6. Les réponses aux différentes questions d'attitude.
  - 6.1. La gestion de la pêche.
  - 6.2. Régionalisation et permis de pêche.
  - 6.3. Les sociétés de pêche : affiliation.
  - 6.4. L'opinion des pêcheurs sur les compétitions et concours.
  - 6.5. Le problème de la lutte anti-pollution.
  - 6.6. Jugements portés par les pêcheurs sur eux-mêmes, leurs collègues, leurs droits et devoirs.

#### CHAPITRE IV : IMPORTANCE ECONOMIQUE DE LA PECHE.

##### Introduction : mode de calcul des coûts.

- 1.1. Avoir le droit de pêcher.
- 1.2. Possession d'une pêche privée.
- 1.3. Dépenses effectuées pour pêcher.
- 1.4. Coût du matériel.
- 1.5. Dépenses diverses.
- 2. Calcul des coûts moyens.

3. Répartition de la dépense par postes.
4. Influence de l'âge sur les dépenses.
  - 4.1. Avoir le droit de pêcher.
  - 4.2. Coût de la pêche.
  - 4.3. Le matériel.
  - 4.4. Les dépenses diverses.
5. Evaluation des coûts par type de pêche.
  - 5.1. Avoir le droit de pêcher.
  - 5.2. Dépenses sur le lieu de pêche.
  - 5.3. Dépenses en matériel.
  - 5.4. Dépenses diverses.
  - 5.5. Dépense totale.

#### CONCLUSIONS GENERALES.

#### BIBLIOGRAPHIE.

#### ABSTRACT

INQUIRY INTO THE SOCIO-ECONOMIC AND ECOLOGICAL ASPECTS OF RECREATIONAL FISHING IN THE PROVINCE OF LIEGE, BELGIUM, IN 1979

This study is based on a sample survey on 495 anglers randomly taken among the 30.470 persons who purchased a national licence in the province of Liège in 1978. Each sampled angler was visited at home by an interviewer and asked to answer a questionnaire. From the data collected, four aspects of the angler's behaviour were investigated :

- 1) sociological profile of the anglers in the whole sample and sub-groups, namely the members and no-members of angling association or federations;
- 2) fishing motivations and habits : methods used, geographical distribution of the angling pressure, frequency and intensity of fishing, species preferred and usually caught, annual catches;
- 3) attitudes, knowledge, opinions and desires about problems such as : angling regulations, role and action of the bodies (State, Water and Forest Department, angling associations) involved in the management of sport fisheries, future of sport fishery in Wallony with regards to the increasing level of pollution and river alterations, etc...
- 4) angler's annual gross expenditure with special analysis of the influence of age and angling methods used.

The present investigation should lead to a wider survey in the wallonian region or the entire country.



## INTRODUCTION.

### 1.1. Objectifs de la recherche.

Les objectifs de cette étude étaient définis à plusieurs niveaux :

- 1) établir le profil du pêcheur liégeois selon ses caractères socio-économiques ;
- 2) décrire les différentes pratiques de pêche, les comportements et les goûts des pêcheurs sur le plan halieutique, en tenant compte de leur évolution possible ;
- 3) s'informer sur les connaissances, les opinions, les attitudes des pêcheurs quant aux conditions de la pêche en Belgique et recueillir leurs suggestions éventuelles quant à sa gestion ;
- 4) déterminer l'impact de la pêche sur la vie économique et touristique en évaluant l'importance des dépenses consenties par les pêcheurs et la fréquence de leurs déplacements.

Articulée à une étude de l'état des populations de poissons en Wallonie (1), notre recherche devait donner en outre des indications relatives à la pression de pêche, aux effets de la pollution et de la dégradation des eaux sur un loisir lié à l'utilisation d'un milieu naturel. Elle doit ouvrir la voie à une étude approfondie des conflits potentiels ou existants entre les différents utilisateurs de l'eau à des fins récréatives d'une part, à la concurrence entre utilisateurs de l'eau à des fins économique-industrielles et utilisateurs à des fins récréatives, d'autre part.

Elle s'inscrit donc dans une longue chaîne d'analyses qui pourraient déboucher à présent, en amont, sur des études de sites ou de sous-groupes de pêcheurs, c'est-à-dire, sur des évaluations locales des phénomènes, et en aval, sur une enquête générale, idéalement régionale, de la pêche.

Succédant à une enquête exploratoire sur les pêcheurs fédérés de la province de Liège, elle apporte, par extrapolation très prudente des données récoltées auprès de quelque 500 pêcheurs interrogés, des indications valables pour tous les pêcheurs de notre province.

### 1.2. Cadre et limites de la recherche.

On sait que le pêcheur belge est libre de prendre son permis de pêche dans n'importe quel bureau de poste du pays. Notre enquête étant limitée aux seuls détenteurs de permis délivrés dans la province

- 
- (1) Financée par le Ministère des Affaires wallonnes et actuellement en cours à l'Institut de Zoologie (service d'Ethologie, Unité de Recherches Piscicoles) de l'Université de Liège.

de Liège quels que soient leurs lieux de pêche, a dû exclure tous les pêcheurs, belges et étrangers, qui pratiquent leur sport en terre liégeoise avec un permis acquis ailleurs.

## 2.1. Présentation de la méthodologie.

Notre étude a été réalisée selon les règles classiques de l'enquête par questionnaire administré audomicile des personnes sélectionnées. C'est une forme particulière de procédure qui s'impose lorsque nulle donnée n'existe sur le sujet étudié. C'est le cas pour la pêche. Nos seules références consistaient en données étrangères (France, Hollande, Canada, Etats-Unis). L'enquête exploratoire réalisée pour la Belgique à l'initiative de l'Institut de Zoologie de l'Université de Liège (1) était une référence pleine d'aléas car, limitée aux membres des sociétés de pêche, elle n'étudiait qu'un type de pêcheurs, bien différents de la moyenne des "pratiquants" : le pêcheur "militant", assez motivé pour remplir et renvoyer par voie postale le questionnaire qui lui avait été remis par l'intermédiaire de sa Fédération.

Cette première enquête mettait tout de même en évidence un point important : la "réserve" du monde de la pêche, son opacité aux "étrangers", aux profanes. Difficiles d'accès, les pêcheurs doivent être abordés avec rigueur et sérieux. Pour une population de ce type, un enquêteur obtiendra plus de résultats en administrant un questionnaire directif, à majorité de questions fermées ou semi-fermées, qu'en recourant à des interviews libres où son incompétence éventuelle ne manquerait pas de rendre son interlocuteur peu réceptif.

## 2.2. Echantillonnage.

Grâce à l'autorisation du Ministère des Communications, nous avons pu obtenir la liste des pêcheurs ayant acquis un permis dans la province de Liège en 1978, soit 29.405 individus. Le nombre réel des permis délivrés se montant à 30.470, il existait une perte au départ de 1.065 unités (permis acquis "en blanc", sans mention du nom du titulaire).

Nous ne disposions d'aucune donnée préalable, réellement valable, qui nous aurait autorisées à stratifier notre échantillonnage. Nous avons donc fait confiance au hasard : en utilisant les tables de nombres, nous avons tiré un premier échantillon de 1.000 personnes, puis un échantillon de réserve de 200 personnes, en les répartissant dans chaque bureau de poste suivant le nombre de permis délivrés. Nous avons ensuite infléchi quelque peu notre échantillon selon la proportion de pêcheurs par commune.

Nous soupçonnions les transcriptions successives d'adresses d'avoir engendré pas mal d'erreurs ; nous espérions néanmoins pouvoir

---

(1) C. GILON : Enquête exploratoire sur la pêche sportive en Belgique. Chercheur CST - Institut de Zoologie - Université de Liège.

atteindre la moitié au moins des 1.200 pêcheurs désignés par le sort au départ. Nos prévisions étaient trop optimistes : finalement, nos enquêtes se sont limitées à 495 cas, ce qui donne un taux d'échantillonnage de 1.8 %. En 1978-79, ce taux s'élevait à 4.7 %.

Tableau 1 : Taux d'échantillonnage par arrondissement.

Arrondissements	Nombre de pêcheurs recensés	Nombre de pêcheurs interrogés	% de pêcheurs dans la population globale	Taux d'échantillonnage
Huy	3.777	58	4.3	1.5
Liège	19.069	374	3.1	2.0
Verviers	3.150	48	1.3	1.5
Waremme	1.342	14	2.2	1.0
-----				
Province	27.338	494	2.7	1.8

Notre échantillon n'a pas couvert toute la province de façon identique. Pour l'arrondissement de Verviers, la représentativité numérique est satisfaisante ; Huy, Liège et Waremme sont sous-représentés.

### 2.3. Rédaction et présentation du questionnaire.

Après avoir résolu le problème de l'échantillonnage, il a fallu mettre au point le questionnaire d'enquête. Sa partie sociologique avait déjà été testée l'année précédente. Elle n'a subi que des modifications mineures destinées à la rendre encore plus claire et plus efficace. Par contre, les parties relatives aux dépenses des pêcheurs et à la description de leur matériel ont dû être construites de bout en bout. En ces matières, nous ne disposons d'aucun outil de référence, l'enquête réalisée aux Etats-Unis n'étant pratiquement pas adaptable à notre petite province.

Après une première rédaction, nous avons soumis nos questions à la critique de certains membres de l'Unité de Recherches Piscicoles et de quelques pêcheurs ; nous les avons revues dans un sens conforme aux remarques et avis exprimés.

Les différentes sections de l'enquête se succèdent comme suit :

- section 1 : les principaux caractères socio-économiques des acquéreurs d'un permis de pêche dans la province de Liège en 1978 ;



- section 2 : l'expérience du pêcheur, ses motivations, ses choix, son assiduité, en un mot, l'exposé de ses expériences halieutiques ;
- section 3 : les déplacements du pêcheur et l'évaluation de leur coût, élément important de l'impact économique de la pêche ;
- section 4 : l'équipement du pêcheur (autre aspect essentiel des dépenses halieutiques), ses défauts, ses qualités, sa valeur, son coût de remplacement ;
- section 5 : les activités socio-culturelles liées à la pêche, spécialement l'affiliation aux sociétés halieutiques, la lecture de la presse spécialisée, sa diffusion, son impact, les critiques formulées à son égard, la définition de ses objectifs ;
- section 6 : la connaissance des structures de la pêche, l'appréciation du rôle de l'Etat et des sociétés notamment en matière de rempoissonnement, d'aménagement des berges, et de lutte contre la pollution ;
- section 7 : les attitudes et opinions des pêcheurs sur divers grands problèmes liés à l'exercice de leur loisir.

Toutes ces questions seront évoquées au cours des quatre grands chapitres qui constituent le corps de cette étude.

#### 2.4. Administration du questionnaire.

Dans sa forme définitive, le questionnaire était assez long ; nous avons décidé de l'administrer oralement en le complétant nous-mêmes d'après les réponses des pêcheurs. Nous nous sommes adjoint les services de deux enquêteurs qui ont travaillé à nos côtés pendant six mois.

L'administration du questionnaire demandait un minimum d'une demi-heure. Par ailleurs, les tranches horaires disponibles pour effectuer les interviews étaient plutôt réduites. Le pêcheur était interrogé à domicile, donc, en dehors du temps de travail, mais nous devons éviter de nous présenter aux moments des repas et aux heures d'écoute de la télévision, sous peine de nous voir opposer un refus de participation définitif. Les samedis et dimanches étaient jours tabous, entièrement consacrés à la vie familiale (l'enquête a en effet été réalisée en dehors de la saison de pêche).

Ces divers éléments ont réduit le nombre d'enquêtes à une moyenne journalière de trois, ce qui a considérablement allongé les délais initialement prévus (trois mois) pour la récolte des données.

### 3. Remerciements.

Au terme de cette introduction, le moment nous paraît opportun pour dire notre reconnaissance à ceux - et ils sont nombreux - qui, à quelque moment et à quelque niveau que ce soit, nous ont permis de mener à bon terme notre projet de recherche.

Nous exprimerons d'abord nos vifs remerciements à Madame E. Brunfaut, attachée au cabinet de Monsieur le Ministre De Wulf, qui s'est intéressée à notre projet et en a défendu le principe ; son intervention efficace a valu au syndicat provincial des pêcheurs le bénéfice d'un projet "Spitaels" (cadre spécial temporaire) qui a pris en charge les traitements des chercheurs et de leurs collaborateurs directs. Grâce au Ministère du Travail et à l'O.N.E.M., le projet est devenu recherche effective.

Nous mentionnerons ensuite Monsieur le Sénateur P. Bertrand - ancien ministre ayant eu la pêche dans ses attributions et pêcheur de qualité - qui n'a ménagé ni ses efforts, ni ses démarches pour nous ouvrir l'accès aux listes des permis délivrés par les bureaux de poste de la province pour compte du Ministère de l'Agriculture. L'autorisation du ministre des P.T.T., à l'époque Monsieur L. Defosset, était requise, de même que celle du Ministre de l'Agriculture, Monsieur A. Humblet. Tous deux avaient marqué leur accord de principe, lorsque intervint un remaniement ministériel. Monsieur Bertrand reprit son bâton de pèlerin et obtint finalement le feu vert de Monsieur Urbain, nouveau Ministre titulaire des P.T.T.

La Direction générale des postes pouvait nous ouvrir ses dossiers et, pour faciliter notre travail, proposa de centraliser les copies de permis au bureau principal de Liège. Que tout le personnel des postes sache combien nous lui savons gré d'avoir consenti à fournir des prestations supplémentaires pour alléger notre tâche.

Le Directeur des Affaires culturelles de la province de Liège, Monsieur R. Remouchamps, a examiné notre projet avec bienveillance ; son intervention, et l'appui de Monsieur J. CHARLIER, Inspecteur général des Affaires culturelles de la Province, ont abouti à une participation financière destinée à faciliter l'impression et la diffusion de notre rapport : qu'ils reçoivent l'expression de toute notre gratitude.

L'administration des Eaux et Forêts est depuis des années un interlocuteur précieux pour le service d'Ethologie de l'Université : à son directeur général, Monsieur Clicheroux, à Monsieur l'Ingénieur Leuris, spécialiste des problèmes de pêche à qui nous devons bien des renseignements qui simplifièrent notre recherche, à tous leurs agents, nous réexprimons, une fois encore, l'importance que nous attachons à leur collaboration.

Il y a si longtemps que le Service d'Ethologie - particulièrement son Unité de Recherches Piscicoles - entretient avec le monde de la pêche des relations privilégiées basées sur des sentiments de confiance et d'estime réciproques qu'on en arrive à oublier les circonstances dans lesquelles elles se sont créées. Au cours des années, ces liens se sont renforcés. Jamais, nous n'avons regretté de les

avoir établis. Que Madame et Messieurs les membres de la Commission provinciale de Liège du Fonds Piscicole, que le Syndicat des pêcheurs, dont l'infatigable Président, Monsieur Houbart, a réellement patronné notre projet, reçoivent une fois de plus l'assurance de notre amicale reconnaissance. Que Messieurs les Présidents, membres des bureaux et membres affiliés aux différentes fédérations et sociétés de pêche de la province de Liège - et d'ailleurs, parfois - soient assurés qu'aucune des informations qu'ils ont pris la peine de nous communiquer ne sera perdue. Nous mentionnerons spécialement Monsieur N.H. Balzat, rédacteur en chef du Pêcheur Belge, qui fut une véritable mine de renseignements. L'ampleur de la documentation fut telle qu'elle a été sous-utilisée dans ce rapport général. Elle nous fournira des données inédites qui constitueront la base de travaux plus particuliers, plus spécifiques sur certains aspects de la pêche, ... et des pêcheurs. Nous solliciterons sans doute encore leur concours, avec l'espoir qu'ils nous réserveront le même accueil, la même collaboration.

Les magasins d'articles de pêche, et même leur clientèle, se sont aussi révélés des sources de précieux renseignements : un chaleureux merci à tous ces collecteurs de données improvisés, qui se sont révélés pleins de talents.

Enfin, la Fabrique Nationale de Herstal s'est intéressée à notre travail ; elle nous a consenti un généreux subside qui a permis de développer la partie de la recherche relative aux dépenses des pêcheurs, et donc, à la question fondamentale de l'impact économique de ce loisir. Que nos deux interlocuteurs, Monsieur L. De Beule, responsable général du secteur pêche à la S.A. F.N. Sport, et Monsieur H. Heidebroeck, chef du service d'information et d'étude des marchés à la même société, en soient remerciés.

Quand, dans un service universitaire, quelqu'un se lance dans une recherche, le reste du service soupire ; il sait d'expérience que, même s'il est tout à fait étranger au problème, les téméraires entrepreneurs trouveront bien le moyen de le charger de l'une ou l'autre corvée. Alors, il fait contre mauvaise fortune bon cœur et retrousse ses manches. Il n'est personne au service qui ne nous ait aidées, dépannées, renseignées, ... Nous disons à tous un grand merci collectif et fraternel ; si quelqu'un estime avoir été injustement oublié, il aura, nous l'espérons, la franchise de nous le dire et nous lui présenterons nos excuses. Nous voudrions tout de même remercier personnellement ceux qui ont le plus "trinqué" dans l'aventure.

- Madame M. Keirsschieter-Rennotte, secrétaire du service, qui, pour satisfaire des demandes aussi hétéroclites qu'imprévisibles, doit parfois se transformer en femme-orchestre ; réparatrice attitrée des oublis et des erreurs des chercheurs, elle est toujours parvenue à les tirer d'affaire : qu'elle reçoive ici nos excuses en même temps que notre cordial merci et l'assurance que nous mettrons tout en oeuvre pour que ses talents ne s'émaussent pas.
- Madame C. Defawe-Ulrix, qui s'est vu attribué le délicat privilège de transformer nos pattes de mouche et nos brouillons raturés en pages impeccables, parfaites pour l'impression : merci pour son travail rapide et soigné, souvent exécuté aux dépens de ses moments de loisir.



- A Monsieur J.M. Davenne, est revenu le redoutable honneur de mettre au point ceux de nos documents qui nécessitaient un traitement photographique ; en général, il hochait la tête devant nos exigences, concluait qu'il allait essayer, essayait ... et réussissait. A la fin de notre enquête, il s'est marié... pour avoir le droit d'échapper quelques jours à nos exigences. Avec tous nos remerciements, nous lui adressons nos meilleurs vœux de bonheur. On dit que son épouse a dû lui promettre de ne jamais participer à une enquête socio-économique.
- Madame V. Maes-Hustinckx a aussi travaillé en artiste : armée de ses seuls crayons et plumes, elle s'est attaquée à nos cartes et croquis. Munie d'un minimum d'explication, mais d'un maximum de patience, de travail et de talent, elle nous les rendait méconnaissables. Nous remercions le Ciel qui fit des artistes capables de transposer en harmonieux graphiques et courbes les trouvailles alambiquées des chercheurs.
- Monsieur M. Vrancken, zoologue - spécialiste de la répartition des populations de poissons en Wallonie - travaillant dans le cadre d'une recherche sur les espèces menacées, a dû faire face aux demandes de renseignements, documentation, cartes, que les néophytes que nous étions alors (et que nous sommes restées, bien que notre ignorance se soit tout de même atténuée au cours de l'enquête) ne manquaient pas de lui soutirer. S'il a parfois perdu patience, il n'en a jamais rien montré, et c'est toujours avec la même bonne conscience que nous faisons appel à lui. Nous lui décernons le titre officiel de "secouriste des socio-économistes en dérive dans le labyrinthe des sciences naturelles".

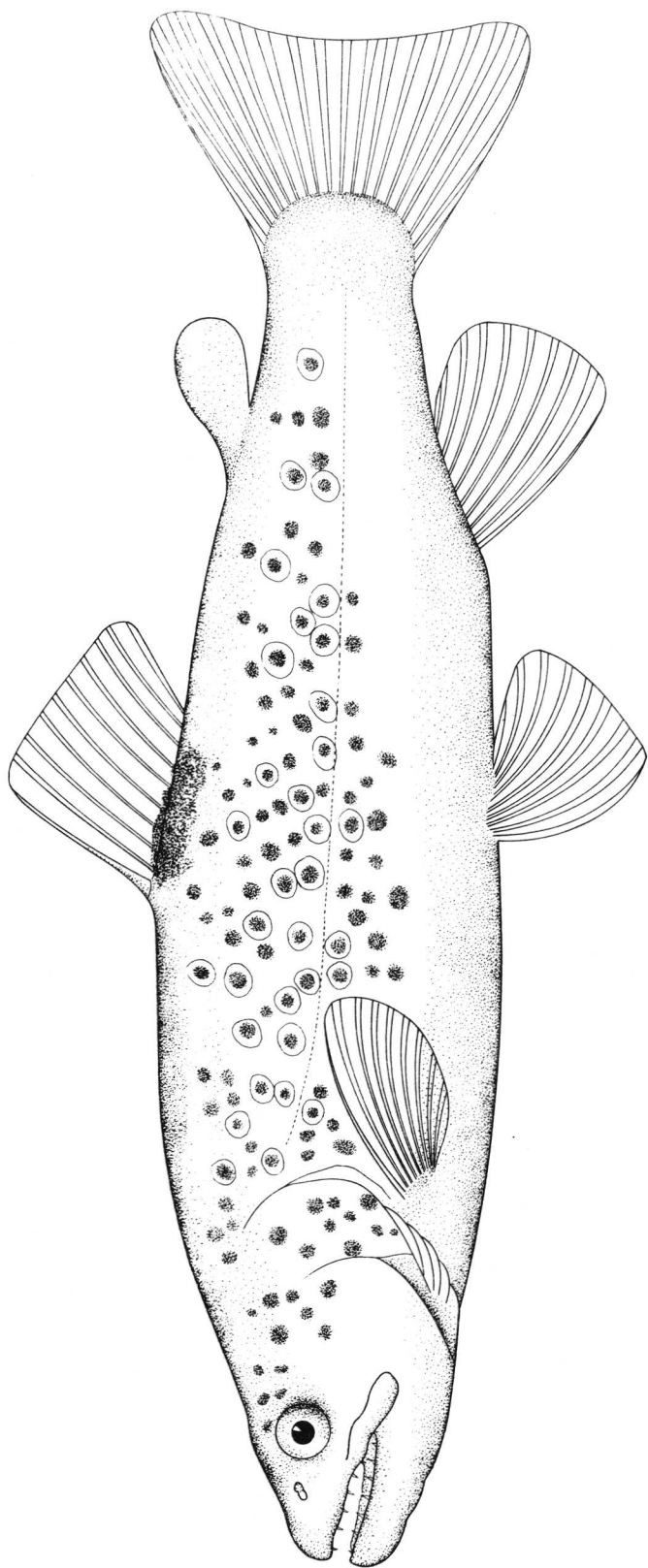
Pour ne rien cacher de la vérité, nous avouons que nos recherches ont fait des victimes au-delà des frontières de l'Ethologie. Au C.E.C.T.I. (Centre de calcul et de traitement de l'information), on se souviendra sans doute longtemps de notre passage et les mots nous manquent pour exprimer notre gratitude à Monsieur G. Laplanche, informaticien spécialisé dans le dépouillement des enquêtes, à qui échet le périlleux honneur de parrainer notre entrée dans le mystérieux royaume de l'ordinateur.

Dans une forme un peu plus académique, nous rappellerons que, si le Service d'Ethologie de l'Université de Liège possède une unité de Recherches Piscicoles très efficace pour tout ce qui touche au domaine halieutique, il le doit d'abord à l'infrastructure extraordinaire que représente l'Aquarium dont le personnel, trop peu nombreux, doit, sous la responsabilité de son conservateur Monsieur J. Voss, faire face aux innombrables problèmes que son utilisation pose quotidiennement. Il faut le redire : sans le laboratoire vivant qu'est l'Aquarium, pas de recherche possible. Il le doit ensuite aux générations de travailleurs qualifiés qui se sont succédés sur le terrain pour toujours recommencer le dur travail qu'est la pêche électrique, moyen essentiel de récolte des données sur le peuplement des cours d'eau. Dans des conditions climatiques parfois épouvantables, l'équipe se mettait et se met toujours en route, pour une tâche dont on ne peut soupçonner le caractère pénible tant qu'on ne s'y est pas essayé personnellement. Que Messieurs G. Castermans, S. Houbart, J.P. Jacob, R. Maréchal, M. Thomé, S. Trus et A. Van Brabant, qui constituent ou constituèrent

le support de cette équipe sous les houlettes successives des chercheurs J.Cl. Micha, J.Cl. Philippart, E. de Moffaert et M. Vrancken, sachent que jamais on n'a méconnu l'importance du rôle ingrat, difficile et essentiel qu'ils ont rempli et continuent à remplir dans la vie du service.

Nous voici arrivées au terme de nos remerciements : que ceux qui les ont trouvés longs se persuadent bien qu'une recherche, même modeste, requiert, en amont comme en aval, des collaborations innombrables ; c'est un plaisir de reconnaître qu'elles ne nous ont jamais fait défaut.

Il nous reste pourtant à rappeler l'essentiel ; tous les savoirs, toutes les bonnes volontés conjuguées n'auraient rien pu produire si 495 pêcheurs de notre province, anonymes par définition, avaient refusé de nous consacrer un peu de leur temps, à nous livrer un peu d'eux-mêmes, à nous fournir les données de base qui sont la "substantifique moëlle" dont se nourrissent les spécialistes des sciences humaines. Sur la scène de la recherche, ils furent les acteurs essentiels : merci à eux d'avoir été authentiques et sincères.





LES AUTRES : PROFIL SOCIOLOGIQUE.

1.1. Le pêcheur "moyen", le pêcheur membre ou non-membre d'une société.

L'enquête préliminaire de 1978-79 avait permis de tracer le profil sociologique d'un type de pêcheur bien particulier : le membre d'une société de pêche ayant accepté de répondre par écrit au questionnaire élaboré par le chargé d'enquête et distribué par l'intermédiaire des Fédérations de pêche de la province de Liège.

Dans l'échantillon qui a servi de base au travail de 1979-80, nous avons évidemment retrouvé des pêcheurs sociétaires, mais, cette fois, c'est le hasard qui les a désignés pour être soumis à l'interrogatoire ; sur l'ensemble des 495 pêcheurs qui constituent notre population globale, 141 sont membres d'une ou plusieurs sociétés de pêche et 354 pratiquent le même loisir, mais en dehors de toute structure. Y a-t-il des différences essentielles entre ces deux sous-groupes ?

1.2. Appartenance ou non-appartenance à une société de pêche : variable de base de l'enquête.

Peut-on légitimement considérer l'appartenance à une société de pêche comme une variable déterminante, ou n'est-elle, au contraire, qu'une variable secondaire, liant entre eux des éléments caractéristiques d'autres paramètres plus fondamentaux, tels l'âge, le statut social, la profession, le niveau d'instruction ou de revenus ?

Rien ne nous permet de résoudre cette question sur le plan théorique. Si nous avons choisi l'affiliation ou la non-affiliation aux associations halieutiques comme élément primordial, systématique des différenciations que nous allons tenter d'établir dans l'ensemble des caractères socio-économiques et, plus encore, dans les attitudes et opinions de la population étudiée, c'est que plusieurs raisons sérieuses plaident en sa faveur.

- Le monde "officiel" de la Pêche - promoteur, avec le service d'Ethnologie de l'Université, de la présente enquête par l'intervention de son Syndicat provincial - dispose vis-à-vis de ses membres d'un certain nombre de données et de moyens d'action (encore que son influence réelle soit nettement plus réduite qu'on pouvait se l'imaginer au départ : c'est une des grandes conclusions qui se dégagent de ce travail, nous y reviendrons en temps opportun). Vis-à-vis des autres pêcheurs, ses connaissances et ses possibilités d'interventions sont nulles. Pour la première fois, l'occasion se présentait de dégager certaines données relatives à cette part de population tout à fait inconnue du monde halieutique : c'était un service que nous ne pouvions pas manquer de rendre à nos mandants.

- Sur le plan scientifique, il est intéressant de distinguer dans le cadre d'un échantillon global, deux sous-groupes dont l'un a déjà livré ses secrets, fût-ce de façon fragmentaire et biaisée, et dont l'autre est un microcosme encore inexploré.
- Sur le plan méthodologique enfin, si des écarts importants apparaissent entre les données relatives aux pêcheurs affiliés aux sociétés halieutiques fournies par les deux enquêtes successives, on serait fondé de les imputer - avec un haut niveau de probabilité - aux différences entre les moyens d'investigation utilisés. L'occasion ne se présente pas si souvent de confronter deux catégories de résultats acquis à partir de populations similaires.

Que la variable "membre ou non-membre de société de pêche" soit fondamentale ou secondaire, produit mal défini de l'interférence d'autres facteurs influençant le milieu halieutique, nous est apparu peu important en regard des buts de l'enquête et des enseignements qu'elle paraissait susceptible de nous apporter. C'est pourquoi nous l'avons choisie comme critère fondamental des différences à établir dans la population globale, surtout en ce qui concerne ses caractères socio-économiques et ses attitudes et opinions.

Cette distinction n'a pas été utilisée dans le chapitre consacré à l'impact économique de la pêche. En cette matière, à peine effleurée par l'enquête exploratoire, l'analyse a révélé que, dans l'ensemble des dépenses consenties par les pêcheurs pour la pratique de leur loisir, d'autres facteurs soit sociologiques - âge, profession, ressources - soit halieutiques - type et fréquence de pêche - sont plus déterminants. Pour ne pas allonger le rapport, on s'est borné à étudier l'influence d'un facteur de chaque catégorie. Ici aussi, le choix fut déterminé par des raisons bien précises : l'âge permettait de tester la théorie fondamentale des rapports entre le revenu et les dépenses-loisir ; le type de pêche s'est révélé plus spécifique que sa fréquence.

Le chapitre consacré aux pratiques halieutiques a révélé des aspects si riches et divers qu'on a été amené à y traiter les données à la fois au plan de l'échantillon global des 495 pêcheurs et au plan de différents sous-groupes dont l'importance et les caractères particuliers (âge, statut social, profession, type de permis...) seront précisés selon les nécessités.

Les données sociologiques essentielles de la population étudiée concernent donc, sauf mention spéciale, les trois catégories suivantes :

- 1) population globale (495 cas)
- 2) pêcheurs non-sociétaires (354 cas)
- 3) pêcheurs sociétaires (141 cas).

Nous ferons parfois référence à certains caractères importants de la population concernée par l'enquête exploratoire (nous la désignerons par le chiffre 4). Parfois aussi, mais dans des limites bien

précises, nous évoquerons des données de l'Institut national de Statistique relatives à la population masculine de la province de Liège.

Autant que possible, nous recourrons aux tableaux souvent plus significatifs que de longs commentaires. Il suffit de souligner leurs composantes les plus remarquables ou de les assortir de brèves considérations pour que se dégagent très rapidement les données importantes, dans l'optique choisie comme impératif essentiel de l'enquête : apporter un maximum de renseignements utilisables par les associations de pêcheurs, dont la collaboration avec l'Université de Liège est à l'origine du présent travail.

## 2.1. Répartition des pêcheurs selon l'âge.

Tableau 1 : Pourcentage des pêcheurs appartenant aux grands groupes d'âge.

Classes d'âge	1	2	3	4
- 25 ans	17.4	<u>20.1</u>	<u>10.6</u>	10.7
25 à 34 ans	20.8	21.2	19.9	19.0
35 à 44 ans	18.2	16.9	<u>21.3</u>	18.9
45 à 54 ans	16.4	13.9	<u>22.7</u>	27.1
55 à 64 ans	17.4	17.5	17.0	14.5
65 ans et +	8.9	9.0	8.5	9.8
non réponse	1.0	1.4	-	-

Ce sont les catégories d'âge moyen (35-54 ans) qui sont sur-représentées dans les sociétés, au détriment surtout des classes jeunes : 20 % de pêcheurs âgés de moins de 25 ans parmi les non-sociétaires contre 10 % seulement de sociétaires. C'est un caractère typique du phénomène associatif que d'être peu attractif pour les jeunes. La représentation des autres classes d'âge est pratiquement identique dans la population globale et dans les deux sous-groupes.

## 2.2. Répartition des pêcheurs selon leur nationalité.

Nationalités	1	2	3	Population masculine provinciale
Belges	93.5	92.7	95.7	85
Etrangers	<u>6.5</u>	7.3	4.3	<u>15</u>
dont Italiens	<u>4.6</u>	5.4	2.8	-

Ici, le phénomène essentiel n'est pas la faible sur-représentation des Belges parmi les sociétaires, mais la participation fort réduite des étrangers aux activités de pêche ; alors qu'en province de Liège ils représentent plus de 15 % de la population masculine globale, ils ne constitueraient que 6.5 % du groupe des pêcheurs. En réalité, cette sous-représentation semble avoir été exagérée par la technique utilisée pour l'enquête. Les pêcheurs d'origine étrangère auraient parfois refusé de répondre au questionnaire en invoquant le prétexte - d'ailleurs justifié - de la méconnaissance de la langue. Cette raison en masque sans doute une autre, plus fondamentale ; la méfiance que suscite toujours cette forme d'activité culturelle particulière que constitue l'enquête elle-même, surtout chez ceux qui n'en perçoivent pas clairement les buts.

### 2.3. L'état-civil des pêcheurs.

Tableau 3 : Répartition des pêcheurs selon leur état-civil.

Etat-civil	1	2	3	4
Célibataires	22.0	<u>24.3</u>	16.3	19.0
Mariés	68.9	66.4	<u>75.2</u>	
Veufs	4.6	5.1	3.5	81.0
Divorcés	3.2	2.8	4.3	
Séparés	0.8	0.8	0.7	
N.R.	0.4	0.6	-	

Comme les célibataires se trouvent surtout parmi les jeunes, on ne s'étonnera pas de les rencontrer en plus grand nombre parmi les pêcheurs non-sociétaires. La proportion des autres catégories d'hommes seuls - veufs, divorcés, séparés - est assez semblable dans les trois ensembles envisagés (l'enquête préliminaire n'avait pas dégagé cette variable). La sur-représentation des pêcheurs mariés parmi les sociétaires est probablement, elle aussi, une conséquence de la variable "âge", et il serait sans doute abusif de conclure que le mariage est un facteur qui favorise le facteur associatif, surtout lorsque l'association a un caractère aussi spécifiquement masculin qu'une assemblée de pêcheurs. Evidemment, on pourrait toujours insinuer que les réunions de société - de toute nature - sont autant d'occasions facilement justifiables données aux époux pour échapper aux rigueurs des soirées conjugales. Cet argument de rude bon-sens est naturellement dépourvu de toute valeur scientifique !

## 2.4. Le statut social des pêcheurs.

Tableau 4 : Pêche et statut social.

Situation sociale	1	2	3	4
Prépensionnés	4.0	4.5	2.8	14.5
Pensionnés	12.3	13.3	9.9	
Chômeurs	3.6	4.2	2.1	3.0
Malades	2.0	2.3	1.4	4.5
Etudiants	9.9	11.6	5.7	6.0
Travailleurs	66.5	<u>61.9</u>	<u>78.0</u>	72.0
N.R.	1.6	2.3	-	-

Ce tableau révèle un phénomène intéressant, bien qu'il ne puisse conduire à des conclusions définitives : mais la question mériterait d'être approfondie. On trouve une sur-représentation importante des économiquement actifs parmi les pêcheurs sociétaires et une sous-représentation de tous ceux qui connaissent ou subissent une autre situation sociale. De nouveau, l'âge intervient pour expliquer la participation réduite à la vie sociétaire des étudiants, des pensionnés, peut-être même des pré-pensionnés. Mais l'âge justifie-t-il tout ? Il existe des secteurs économiques où la mise à la retraite ou à la pré-pension est assez précoce. Quant aux chômeurs et même aux handicapés (que leur handicap n'empêche pas de pêcher), rien ne paraît s'opposer, a priori, à ce qu'ils participent à la vie d'une société, et même, puisqu'ils disposent de plus de temps, à ce qu'ils y jouent un rôle actif. Mais au vu de ce tableau, on peut se demander si le retrait - même momentanément de la vie active - ne provoque pas un retrait de la vie sociale en général. Les données de l'enquête permettent de poser ce problème, important sur le plan socio-économique ; tout reste à faire pour le résoudre, et définir la méthode la plus efficace pour cerner cette question délicate n'est pas une mince affaire.

## 2.5. Pêche et vie professionnelle.

Tableau 5 : Répartition des pêcheurs selon leur profession.

Professions	1	2	3	4
Agriculteurs	0.8	1.1	-	-
Ouvriers spécialisés	19.8	21.8	14.9	13.3
Ouvriers qualifiés	25.1	24.0	<u>27.7</u>	23.0



Employés d'exécution	11.1	10.4	12.8	<u>3.2</u>
Cadres moyens	10.9	9.3	<u>14.9</u>	<u>28.3</u>
Enseignants	3.8	4.2	2.8	4.8
Cadres	2.0	2.0	2.1	4.7
Indépendants	10.9	9.9	<u>13.5</u>	11.4
Professions libérales	2.6	2.3	3.5	1.7
Ménagères	0.6	0.6	0.7	-
Professions non reprises	-	-	-	9.6
N.R.	<u>12.4</u>	<u>14.4</u>	7.1	-

La première remarque qu'inspire la lecture de ce tableau est la distorsion marquée entre les données de l'enquête préliminaire et celles de 1979-80. Sensible pour toutes les catégories professionnelles, elle est particulièrement marquée dans le groupe des employés. Comment l'expliquer, sinon par des différences d'interprétation aux réponses fournies par les personnes interrogées. Celles-ci se bornaient à indiquer leur profession, les chercheurs se chargeaient du classement en s'inspirant du "code universel" de Claude Javeau (1). Or, dans les faits, la différence entre un ouvrier qualifié et un qui l'est moins, entre un employé de simple exécution, un employé moyen et même un cadre dit supérieur n'est pas toujours si aisée à établir. La réalité humaine est suffisamment complexe pour décourager certains efforts de catégorisation, aussi soigneusement établis soient-ils.

Ici, il paraît évident que l'enquête exploratoire a exagérément gonflé l'importance numérique des employés moyens, au détriment des agents de simple exécution.

Nous limiterons donc nos commentaires à l'enquête de 79-80. Les classifications paraissent y avoir été réalisées avec plus de précautions (2).

---

(1) L'enquête par questionnaire, édition de l'Université de Bruxelles, 1978, page 140.

(2) Nous ignorerons volontairement 2 groupes professionnels, agriculteurs et ménagères, vraiment trop peu nombreux pour avoir une quelconque signification sur le plan statistique. Insistons bien : sur le plan statistique. Sociologiquement, il serait fort intéressant d'étudier les motivations qui ont poussé des groupes aussi minorisés dans la population étudiée à élire la pêche comme loisir et de leur faire préciser les conditions dans lesquelles ils s'y adonnent. La femme qui vient à la pêche de son propre gré, c'est-à-dire celle qui ne se contente pas de jeter une canne à l'eau lorsqu'elle accompagne son époux dans ses expéditions, mais a délibérément choisi de s'intégrer à un monde aussi exclusivement masculin que celui des pêcheurs, représente un phénomène particulièrement curieux. Mais ce sont des sujets qui exigeraient l' mise en oeuvre de méthodes bien plus différenciées, plus délicates à manier que l'enquête spectaculaire par questionnaire oral ou écrit.

Trois groupes de professions sont nettement sur-représentés parmi les pêcheurs sociétaires : les ouvriers qualifiés, les cadres moyens et les indépendants. Le phénomène associatif dans les milieux halieutiques aurait donc la préférence des travailleurs appartenant à ce que l'on qualifie, à défaut de formule plus adéquate, les "classes moyennes" (ouvriers d'élite, employés moyens et "indépendants").

Par ailleurs, la question relative aux professions a provoqué un pourcentage important de non-réponses, particulièrement parmi les pêcheurs non-affiliés. Qui sont ceux qui ont refusé de renseigner les enquêteurs dans un domaine aussi peu compromettant ? Logiquement, ceux qui n'exercent encore aucune profession et ceux qui n'en exercent plus, soit les étudiants, les pensionnés et pré-pensionnés. Mais si on totalise les ressortissants à ces trois catégories (revoir le tableau 4), on atteint un chiffre supérieur à plus de 26 % de l'échantillon global, soit deux fois le total des non-réponses. Certains pêcheurs non-actifs, au sens économique du terme, ont donc été répertoriés selon la profession qui fut (ou même qui sera) la leur, alors qu'ils connaissent des conditions d'âge et de revenu différentes de celles des travailleurs proprement dits.

Bref, la situation professionnelle, telle du moins que l'enquête a pu l'établir, paraît être un paramètre plein d'aléas pour figurer le portrait sociologique du pêcheur. Elle influence incontestablement l'exercice de son loisir, mais de façon plutôt indirecte, par l'importance des revenus et les disponibilités matérielles qu'elle procure. Dans cette perspective, la profession semblerait marquer les modalités d'exercice de la pêche, bien plus que son choix parmi d'autres délassements possibles. C'est de toute façon un critère trop complexe, mal défini, pour qu'on puisse y recourir souvent. Sur le plan sociologique, les variables "âge" et "statut social" sont bien plus maniables.

## 2.6. Profil sociologique et perspectives d'enquête.

Bien d'autres caractères pourraient être évoqués qui éclaireraient le profil sociologique du pêcheur. Nous les passerons néanmoins sous silence. Tout d'abord, parce que multiplier les indications sur un individu, établir son fichier signalétique complet sont des méthodes absolument inadéquates pour éclairer sa personnalité profonde et ses motivations essentielles. Ensuite, parce que le but de l'enquête n'est pas de disséquer le monde de la pêche en une multitude de sous-groupes opposables les uns aux autres, mais, au contraire d'essayer de percevoir les caractères importants qui, au-delà des différences individuelles, sont communs à tous les pêcheurs ou, du moins, à la majorité d'entre eux et expliquent pourquoi c'est la pêche et non le tennis ou le cyclomotorisme qu'ils ont choisi comme loisir favori.

## 2.7. Pêche et résidence secondaire.

Nous terminerons ce chapitre par l'examen d'une question mineure, mais intéressante pour l'exercice du loisir pêche : la disposition d'une résidence secondaire.

Dans notre optique, la résidence secondaire n'est pas perçue comme élément de richesse, de privilège social, car notre question visait toutes les secondes résidences, sans faire de distinction entre la caravane située au bord d'un cours d'eau banal et la somptueuse villa associée à un parcours de pêche privé. Simplement, aux propriétaires et aux locataires d'une seconde résidence, nous avons demandé de préciser si celle-ci, particulièrement son emplacement, avait été choisie en fonction de la pêche.

Voici la synthèse des réponses :

- disposez-vous d'une seconde résidence ?

	1	2	3
OUI	20.6 %	16.7 %	30.5 %
NON	78.6 %	82.2 %	69.9 %
N.R.	0.8 %	1.1 %	-

- avez-vous choisi son emplacement en fonction de la pêche ?

	1		2		3	
	en % des	en % du	en % des	en % du	en % des	en % du
	oui	total	oui	total	oui	total
OUI	55.9	11.5	49.1	8.2	65.1	19.9
NON	41.2	8.5	45.8	7.6	34.9	10.6
N.R.	2.9	-	5.1	-	-	-

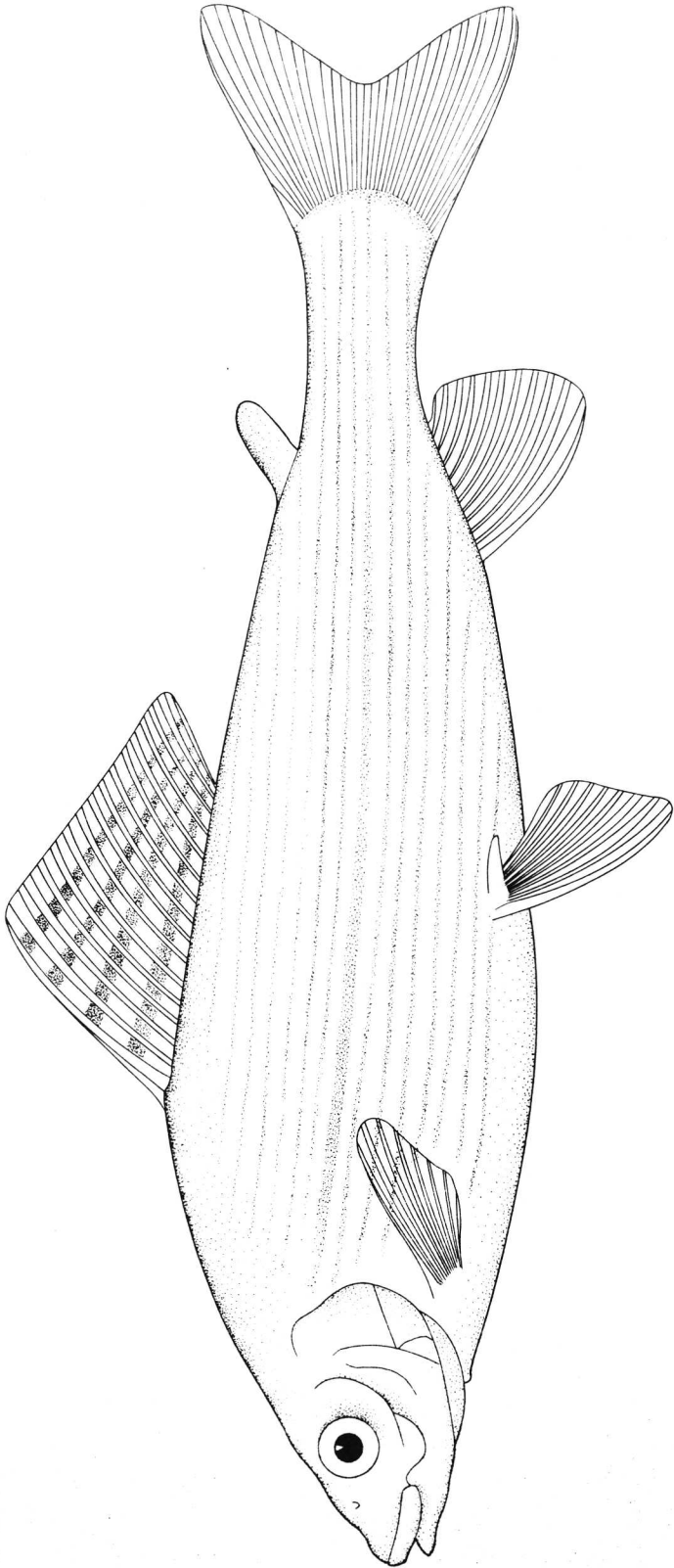
Un pêcheur sur 5 dispose d'une seconde résidence, un sur 3 dans le sous-groupe des sociétaires. Dans la majorité des cas (65 % chez les sociétaires) les raisons d'ordre halieutique furent déterminantes dans le choix de ce "privilège". Pour l'amateur de pêche, cette facilité est bien plus un moyen d'accéder à son loisir dans des conditions favorables qu'un signe extérieur de richesse. A la limite, il acquerrait cette facilité au prix de restrictions dans d'autres postes de son budget pêche, voire de son niveau de vie général.

### 3. Premiers commentaires en guise de conclusions.

Que conclure au terme de ce chapitre consacré aux caractères sociologiques du pêcheur liégeois ? Peu de choses en vérité. Il semble que le monde de la pêche soit relativement fermé aux étrangers mais cette imperméabilité est peut-être beaucoup plus apparente que réelle, les pêcheurs non-belges ayant souvent refusé de répondre à l'enquête. On trouve très peu de femmes-pêchuses, mais point n'était besoin de recourir à de grandes investigations pour s'apercevoir que le domaine de la pêche est encore à ce jour, et n'en déplaie aux championnes du féminisme, un domaine presque exclusivement masculin. Les classes d'âge inférieures sont peu représentées dans l'échantillon, et c'est bien normal puisque le permis n'est obligatoire qu'à partir de 16 ans

- sauf exceptions peu nombreuses : ceci n'empêche pas les enfants - les gamins surtout, d'accompagner leur père dans ses expéditions halieutiques, ni surtout de se livrer au braconnage qui permet de cumuler le plaisir de prendre du poisson et l'attrait du fruit défendu. La pêche est-elle en priorité un délassement d'homme marié ? Il ne le semble pas - et d'ailleurs pareille hypothèse paraît s'accorder assez mal au profil d'un sport où la prédominance masculine est aussi évidente - mais ce n'est pas non plus spécialement un loisir pour hommes seuls. La pêche semblerait intéresser d'abord les gens actifs, au sens économique du terme, sans qu'on puisse être affirmatif à ce sujet, mais rien ne permet d'affirmer péremptoirement qu'elle recrute ses adhérents dans certains groupes professionnels. Bien sûr, on pourrait multiplier les variables, étudier le niveau d'instruction du pêcheur, ses charges familiales, la profession, les qualités et défauts de son conjoint, plus tous les autres facteurs qui déterminent le statut social : sa situation locative, la fréquence et les lieux de ses vacances, le niveau de ses revenus, la possession d'une voiture.

Il aurait été intéressant de comparer la population des pêcheurs et l'ensemble de la population masculine de la province, mais, en de nombreuses rubriques, les données relatives à la population provinciale recouvrent des réalités différentes, quoique voisines, de celles établies par notre travail. Alors, objectera-t-on, pourquoi ce chapitre ? Pour souligner précisément que les quelques différenciations sociologiques établies entre certaines catégories de pêcheurs n'ont qu'une importance secondaire. En poussant le jeu des différenciations à l'infini, on aboutirait inévitablement à la conclusion que tout pêcheur a son individualité propre. Oui, chaque individu est unique - heureusement - et les pêcheurs ne font pas exception à la règle. Mais une passion commune les unit et les pousse, au-delà de ce qui les différencie et même parfois les oppose, à se sentir solidaires, fortement soudés les uns aux autres, malgré leur réputation d'individualistes, et bien en dehors des frontières de leur région et de leur province. Pourquoi sont-ils pêcheurs ? Pourquoi se sentent-ils pêcheurs d'abord ? Quelles préoccupations, quelles perceptions du monde, quelles revendications, quelles attitudes les différencient des "profanes" ? Voilà, à notre avis, les questions essentielles, que les chapitres suivants, qui sont directement axés sur les pratiques, les connaissances, les dépenses propres au milieu halieutique, devraient arriver à éclairer bien plus directement .





## CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES HALIEUTIQUES.

Ce chapitre propose une description de caractéristiques des pêcheurs qui sont en rapport plus ou moins direct avec leur comportement de pêche ou comportement halieutique (un aspect de l'éthologie humaine). D'autre part, l'étude de phénomènes tels que la pression de pêche, les prises annuelles, les préférences pour les différentes espèces, les lieux de pêche, etc. permettra de faire le lien entre cette activité halieutique et les problèmes biologiques et écologiques liés à l'exploitation, à l'aménagement et à la conservation de la faune piscicole dans les eaux intérieures, thèmes majeurs des recherches de l'U.R.P. Liège depuis une quinzaine d'années.

### 1. Motivations à pêcher.

Les raisons avancées par les pêcheurs pour justifier le choix de ce loisir sont :

- être dehors, se détendre, être seul	52.0 %
- oublier les tracas familiaux et (ou) professionnels	1.2 %
- font état de ces deux types de raisons simultanément	8.1 %
- plaisir de la capture	5.6 %
- plaisir de la capture + une ou plusieurs raisons précédentes	21.8 %
- manger du poisson frais	0.6 %
- manger du poisson frais + autres raisons	9.1 %
- par sport	0.4 %
- pour chasser l'ennui	0.6 %
- non réponse	0.6 %

Détente et plaisir de la capture apparaissent comme les deux principales motivations à pêcher, l'aspect "alimentaire" (pêcher pour manger du poisson frais ou pour le vendre) n'intervenant pratiquement pas.

### 2. Initiation à la pêche.

La plupart des pêcheurs commencent à pêcher dès leur plus jeune âge.

- avant 6 ans	7.1 %		61.8 %
- de 6 à 7 ans	14.3 %		
- de 8 à 12 ans	40.4 %		32.5 %
- de 13 à 20 ans	22.0 %		
- de 21 à 30 ans	10.5 %		

- de 31 à 40 ans	3.4 %	5.4 %
- de 41 à 50 ans	1.8 %	
- à plus de 50 ans	0.2 %	
- non réponse	0.2 %	

L'initiation à la pêche se fait surtout par les parents ou grands-parents (45.2 %) et par des amis (28.7 %).

- un ascendant	45.2 %
- un collatéral	9.1 %
- un descendant	1.8 %
- le conjoint	1.2 %
- des amis	28.6 %
- seul	6.5 %
- autres	5.1 %
- non réponse	2.4 %

### 3. Attachement à la pêche.

33.3 % (n = 165) des 495 pêcheurs interrogés ont cessé de pêcher pendant au moins un an sur leur carrière, la fréquence des arrêts étant sensiblement plus élevée chez les non-sociétaires (35.0 %) que chez les sociétaires (29.1 %). Les raisons des arrêts sont :

	nombre	% des pêcheurs	% des arrêts
-----			
- familiales et (ou) professionnelles	67	13.5	40.7
- guerre et (ou) service militaire	30	6.1	18.2
- maladie	8	1.6	4.8
- plusieurs de ces raisons	13	2.6	7.9
- pollution des eaux	16	3.2	9.7
- plus d'attrait pour la pêche	21	4.3	12.7
- absence de possibilités	5	1.0	3.0
- autres raisons	4	0.8	2.4
- non réponse	1	0.2	0.6

Les arrêts durent fréquemment de 3 à 10 ans (53.9 % des cas) ; les interruptions de moins de 3 ans représentent 27.3 % des cas et celles de 10 à 20 ans, 15.2 % ; 1.8 % des arrêts durent plus de 20 ans.

A la question "renoncerez-vous à la pêche ?", 31.7 % des

pêcheurs répondent affirmativement, 66.3 % disent non, 0.6 % ne savent pas et 1.4 % ne donnent aucun avis.

#### 4. Pêche en eaux banales ou en eaux privées. Les permis de pêche.

La répartition des 495 pêcheurs de l'échantillon selon le statut légal des eaux de pêche s'établit comme suit :

pêchent - uniquement en eaux banales	56.2 %
- uniquement en eaux privées	5.3 %
- surtout en eaux banales	25.5 %
- surtout en eaux privées	11.7 %
- uniquement en étangs	0.4 %
- en eaux banales et en étangs	1.0 %
- à l'étranger	4.8 %

En 1979, 4.0 % des pêcheurs interrogés n'ont pas pris le permis d'état belge ; 72.1 % ont acquis un permis à 250 frs, 11.7 % un permis à 750 frs et 11.5 % un permis à 1.000 frs (non réponse : 0.6 %). 20.2 % des pêcheurs ont acheté un permis privé (un seul : 79 % ; deux : 16 % ; trois : 4 % ; cinq : 1 %). 2.4 % des pêcheurs de l'échantillon sont propriétaires d'une pêche privée et 3.4 % en sont locataires. Quant aux permis étrangers, 4.8 % des pêcheurs en ont acquis un pour pratiquer leur sport dans les pays suivants :

	nombre	% des pêcheurs	% des permis étrangers
- Allemagne fédérale	11	2.2	45.8
- France	4	0.8	16.7
- France et Allemagne	2	0.4	8.3
- Hollande	3	0.6	12.5
- Espagne	2	0.4	8.3
- Danemark	2	0.4	8.3
- Total	24	4.8	99.9

#### 5. Les techniques de pêche.

Le tableau 1 synthétise les résultats concernant les techniques de pêche effectivement pratiquées et préférées. La pêche au coup est la plus pratiquée (79.4 %), suivie par la pêche au lancer léger (62.8 %), la pêche à la mouche (28.9 %), le lancer lourd en rivière (11.7 %) et le lancer lourd en mer (6.4 %) ; le même classement est obtenu quand on tient compte de la préférence pour une technique de pêche donnée.

Tableau 1 : Techniques de pêche pratiquées et préférées.

Technique	Pratiquée		Placée en premier Préférence		La plus pratiquée		Deuxième technique de pêche Préférée	
	n	%	n	%	n	%	n	%
- Coup	393	79.4	269	(68.4)	181	(46.1)	80	(20.4)
- Lancer léger	311	62.8	136	(43.7)	220	(70.7)	110	(35.4)
- Mouche	143	28.9	82	(57.3)	94	(65.8)	39	(27.3)
- Lancer lourd en rivière	58	11.7	20	(34.5) <sup>1</sup>	49	(84.5)	33	(56.9) <sup>1</sup>
- Lancer lourd en mer	34	6.4	14	(41.2)	26	(76.5)	13	(38.3)

<sup>1</sup> Les pêcheurs pratiquant le lancer lourd en rivière placent en première préférence, non pas cette technique de pêche, mais la pêche au coup.

Il existe certaines relations entre les techniques de pêche pratiquées et des caractéristiques telles que l'âge des pêcheurs et leur statut professionnel (tableau 2). Avec l'augmentation de l'âge, on constate une intensification de la pêche au coup et une diminution de la pêche au lancer léger beaucoup plus sportive. La pêche à la mouche est surtout pratiquée par les pêcheurs de 25 à 64 ans ; les jeunes pêcheurs (moins de 25 ans) et surtout les vieux pêcheurs (plus de 65 ans) la pratiquent beaucoup moins, les premiers sans doute à cause d'une certaine inexpérience, les seconds à cause des efforts physiques plus intenses qu'elle exige. Quant à l'influence du statut professionnel, on notera surtout que les personnes actives pratiquent des pêches à caractère plus sportif (mouche : 35.0 %, lancer lourd en rivière ; 13.7 %) que la moyenne de l'échantillon et que les groupes de personnes inactives, en général plus âgées.

## 6. Les modes particuliers de pêche.

Par modes particuliers de pêche, nous entendons désigner des formes de pêche (en étang, de concours, de compétition, en pêche privée et à l'étranger) qui se différencient de la forme habituelle de pêche qui est la pêche individuelle en eau naturelle ouverte et en régime banal.

### 6.1. La pêche en étang.

La pêche en étang est pratiquée par 56.4 % (n = 279) des pêcheurs interrogés (non réponse : 0.6 %) mais avec une intensité variable : rarement (22.4 %), parfois (21.8 %), souvent 10.9 % et exclusivement (1.2 %) ; les raisons qui poussent à la pêche en étang sont :

	nombre	%
- activités organisées	61	21.9
- facilité	73	26.2
- pêcher plus de poissons	70	25.1
- pour changer, par curiosité	14	5.0
- pollution des rivières	26	9.3
- non réponse	35	12.5

Les 168 pêcheurs (33.9 %) qui pratiquent parfois, souvent et exclusivement la pêche en étang (naturel : 13.1 % ; artificiel : 84.5 % ; les deux : 1.8 % ; non réponse : 0.6 %), sont essentiellement des adeptes de la pêche au coup (81.6 %) et de la pêche au lancer (66.7 %) ; ils se recrutent relativement plus parmi les jeunes pêcheurs (moins de 25 ans : 53.5 %) et parmi les retraités (50.8 %) (tableau 3).

A la question : "Souhaitez-vous que la pêche en étang se développe ?", 68.7 % des pêcheurs répondent négativement en avançant les arguments suivants : les étangs sont sales, trop fréquentés, ennuyeux et chers (6.2 %), ils sont l'occasion d'une sous-pêche et favorisent



Tableau 2 : Techniques de pêche en relation avec l'âge et le statut professionnel.

	Coup	Lancer léger	Mouche	Lancer lourd rivière	Lancer lourd mer
ECHANTILLON GLOBAL (n = 495)	79.4	62.8	28.9	11.7	6.4
AGE					
- moins de 25 ans (n = 86)	80.2	79.1	24.4	10.5	5.8
- 25 à 44 ans (n = 193)	73.1	68.4	31.6	14.0	6.7
- 45 à 64 ans (n = 167)	82.0	54.5	33.5	10.2	7.8
- 65 ans et plus (n = 44)	100.0	45.5	11.4	11.4	6.8
STATUT SOCIAL					
- Prépensionnés (n = 20)	80.0	40.0	20.0	5.0	5.0
- Pensionnés (n = 61)	93.4	46.0	13.1	4.9	4.9
- Chômeurs (n = 18)	88.9	55.5	5.5	5.5	5.5
- Invalides (n = 10)	80.0	70.0	30.0	-	10.0
- Etudiants (n = 49)	77.6	77.6	20.4	10.2	4.1
- Travailleurs (n = 329)	76.6	64.7	35.0	13.7	7.9

Tableau 3 : Modes particuliers de pêche en relation avec l'âge et le statut social et professionnel.

	Echantillon GLOBAL (n = 495)	Etang	Concours	Compétition	P. privée	P. étranger
<b>AGE</b>						
- moins de 25 ans (n = 86)		33.9	16.0	2.8	5.5	22.6
- 25 à 44 ans (n = 193)		53.5	26.7	1.2	5.8	26.7
- 45 à 64 ans (n = 167)		37.8	13.0	4.1	6.7	20.2
- 65 ans et plus (n = 44)		23.4	13.8	1.2	4.8	26.9
- non réponse (n = 5)		20.4	15.9	6.8	2.3	11.4
<b>PROFESSIONS</b>						
- indépendants (n = 54)		29.6	13.0	9.3	7.4	35.2
- ouvriers (n = 222)		30.6	14.0	2.3	0.9	16.7
- employés (n = 99)		39.4	22.2	3.0	4.0	28.3
- cadres supérieurs et professions libérales (n = 23)		13.0	8.7	-	34.8	30.4
- enseignants (n = 19)		36.8	10.5	-	15.8	31.6
- retraités (n = 61)		50.8	23.0	1.6	9.8	24.6
- autres (n = 17)		11.8	5.9	-	-	-



- raisons financières	9	17.6
- non réponse	1	7.9

#### 6.4. La pêche en eaux privées.

La pêche en eaux privées est pratiquée par 5.5 % (n = 27) de l'échantillon total. Les pêcheurs en eaux privées sont soit co-locataires (63 %), locataires uniques (14.8 %) ou propriétaires (22.2 %) ; comme on pouvait s'y attendre, c'est surtout parmi les cadres supérieurs et titulaires de professions libérales (34.8 %) ainsi que parmi les enseignants (15.8 %) que se recrutent les pêcheurs en eaux privées ; à peine 0.9 % des ouvriers et 4.0 % des employés déclarent pratiquer cette forme de pêche dont le coût est relativement élevé (voir chapitre IV).

La grande majorité des pêcheurs exploitant une pêche privée pratiquent le lancer léger (85.2 %) et la pêche à la mouche (55.6 %), beaucoup plus rarement la pêche au coup (33.3 %) et le lancer lourd en rivière (14.8 %).

#### 6.5. La pêche en mer.

La pêche en mer est pratiquée par 6.7 % (n = 34) de l'échantillon et elle a été essayée par 7.1 % (n = 35) ; les avis exprimés concernant cette forme de pêche sont :

- ont essayé et aiment	6.5 %
- ont essayé et n'aiment pas	0.6 %
- n'ont pas essayé et aimeraient	42.6 %
- n'ont pas essayé et n'aimeraient pas	38.0 %
- pratiquent et aiment	5.7 %
- pratiquent et n'aiment pas	1.2 %
- non réponse	5.4 %

Donc, - aiment	54.7 %
- n'aiment pas	39.8 %
- ont pratiqué	13.8 %
- n'ont jamais pratiqué	80.6 %

### 7. Les lieux de pêche.

#### 7.1. Généralités.

Les pêcheurs sont dans l'ensemble fort attachés à un même lieu de pêche :

- pêchent toujours au même endroit	23.0 %	} 74.5 %
- pêchent souvent au même endroit	51.5 %	
- changent plus ou moins souvent d'endroit	21.3 %	
- ne pêchent jamais au même endroit	3.2 %	
- non réponse	1.0 %	

A la question : "Quels déplacements consentez-vous pour aller pêcher ?", on obtient les réponses suivantes :

- uniquement à proximité du domicile	9.9 %
- à moins de 25 km du domicile	30.3 %
- à plus de 25 km du domicile	25.9 %
- à proximité de la résidence secondaire	4.8 %
- à n'importe quelle distance en Belgique	18.4 %
- uniquement à l'étranger	1.0 %
- à l'étranger et partout en Belgique	8.7 %
- non réponse	1.0 %

Les coins de pêche en Belgique se situent pour 18.4 % en région liégeoise, pour 44.2 % dans la province de Liège ; 31 % des pêcheurs interrogés se déplacent dans la région wallonne, 4.8 % sillonnent toute la Belgique et 9.7 % pêchent à l'étranger, dans les pays indiqués par le tableau ci-dessous :

	Vont à l'étranger	
	pour les vacances	pour la pêche
Europe de l'Ouest	69.3 %	40.2 %
		dont - 22.6 % Hollande
		8.5 % France
		6.4 % Allemagne + Luxembourg
		0.8 % Autriche + Suisse
		1.8 % Grande Bretagne
Région méditerranéenne	45.3 %	3.8 % Italie
Pays scandinaves	5.3 %	2.2 %
Yougoslavie	5.3 %	0.4 %
Autres continents	11.1 %	0.4 %
		dont - 0.2 % Afrique
		0.2 % Amérique du Sud

36 % des pêcheurs semblent choisir leur lieu de villégiature à l'étranger en fonction de la pêche.

Quant aux souhaits formulés, 52.7 % des pêcheurs préféreraient pouvoir pêcher à proximité de leur domicile, 10.5 % aiment faire de petits déplacements (moins de 25 km), 16.2 % ne sont pas rebutés par des déplacements de plus de 25 km et 9.0 % sont tout à fait indifférents à cet aspect de la question qui a pourtant une incidence importante sur le coût de la pratique de la pêche (voir chapitre IV) (non-réponse : 11.8 %).

Le tableau ci-dessous indique les types de milieux aquatiques fréquentés et préférés par les pêcheurs :

milieu	fréquentent	préfèrent (1re préférence)
- rivière	82.7 %	68.5 %
- fleuve	28.3 %	12.9 %
- ruisseau	14.5 %	6.7 %
- canal	6.7 %	0.6 %
- étang	38.5 %	8.9 %
- lac et barrage	14.1 %	4.2 %
- mer	11.1 %	3.6 %

La rivière et le fleuve obtiennent les meilleurs scores de fréquentation et de préférence ; le canal et surtout l'étang sont bien fréquentés mais peu de pêcheurs leur accordent une préférence nette.

L'âge exerce une certaine influence sur le choix du type de milieux de pêche (tableau 4). La rivière et le ruisseau plaisent à tous avec une légère diminution d'intérêt parmi les vieux pêcheurs (plus de 65 ans) qui préfèrent le fleuve et le canal. Les jeunes sont attirés par tous les types de milieux. Canaux, lacs-barrages et étangs voient, comme le ruisseau, leur clientèle s'amenuiser avec l'âge. La pêche en mer attire surtout les jeunes pêcheurs et intéresse beaucoup moins les vieux.

Les raisons du choix d'un coin de pêche sont d'ordre pratique, halieutique et piscicole, touristique et esthétique. Le tableau 5 synthétise les réponses des pêcheurs pour chacune de ces catégories ; cinq raisons se dégagent nettement : la tranquillité du lieu de pêche (49.3 %), la facilité d'accès et la proximité du domicile (24.0 %), la connaissance des lieux (19.8 %), les possibilités de rencontrer d'autres pêcheurs (15.2 %) et l'abondance des poissons (12.5 %).



Tableau 4 : Fréquentation des types de milieux aquatiques selon l'âge.

	Rivière		Fleuve		Ruisseau		Canal		Etang		Lac-barrage		Mer	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Echantillon général	409	82.7	140	28.3	72	14.5	33	6.7	146	38.5	70	14.1	55	11.1
- moins de 25 ans	72	83.7	20	23.3	15	17.4	9	10.5	38	44.2	16	18.6	13	15.1
- 25 à 44 ans	158	81.9	49	26.9	29	15.0	10	5.2	61	31.6	22	11.4	20	10.4
- 45 à 64 ans	142	85.0	50	29.9	24	14.4	10	6.0	37	22.2	31	8.6	21	12.6
- plus de 65 ans	32	72.7	19	43.2	4	9.1	4	9.1	9	20.5	1	2.3	1	2.3

Tableau 5 : Raisons du choix du coin de pêche.

1. Raisons d'ordre pratique.

- facilité d'accès, proximité du domicile	<u>24.0</u> %	<sup>2</sup>
- connaissance des lieux	<u>19.8</u> %	<sup>3</sup>
- facilité de la pêche	4.9 %	
- connaissance des lieux et facilité de la pêche	2.4 %	
- facilité d'accès et connaissance des lieux	4.0 %	
- facilité d'accès et de la pêche	4.9 %	
- toutes ces raisons cumulées	1.4 %	
- non réponse	61.4 %	

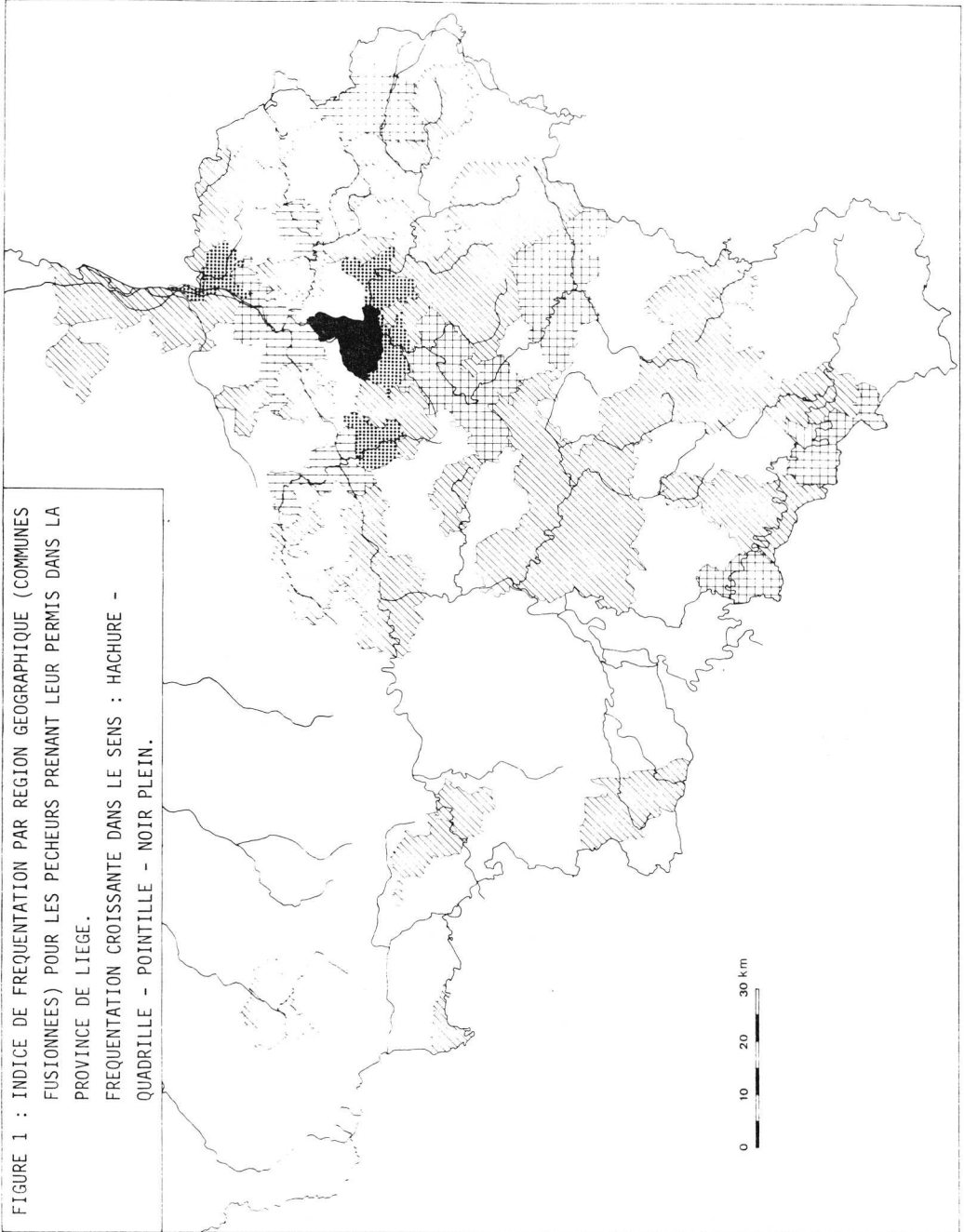
2. Raisons halieutiques.

- qualité des eaux	9.9 %	
- grande variété de poissons	2.0 %	
- présence des espèces préférées	6.9 %	
- présence de truites	9.5 %	
- grande quantité de poissons	<u>12.5</u> %	<sup>5</sup>
- grande quantité de poissons et présence des espèces préférées	1.6 %	
- grande variété et quantité de poissons	1.6 %	
- variété et quantité de poissons et présence des espèces préférées	3.2 %	
- qualité des eaux et variété des poissons	2.8 %	
- qualité des eaux et espèces préférées	6.7 %	
- qualité des eaux et grande quantité de poissons	3.6 %	
- toutes ces raisons cumulées	4.2 %	
- contrôles peu fréquents	2.8 %	
- bonne hauteur d'eau	5.3 %	
- non réponse	27.3 %	

3. Raisons touristiques.

- endroit aménagé pour la famille	8.2 %	
- peu de monde, éloigné de l'agitation	<u>49.3</u> %	<sup>1</sup>
- possibilités de rencontrer d'autres pêcheurs	<u>15.2</u> %	<sup>4</sup>
- plusieurs de ces raisons à la fois	4.6 %	
- non réponse	22.6 %	

FIGURE 1 : INDICE DE FREQUENTATION PAR REGION GEOGRAPHIQUE (COMMUNES FUSIONNEES) POUR LES PECHEURS PRENANT LEUR PERMIS DANS LA PROVINCE DE LIEGE.  
FREQUENTATION CROISSANTE DANS LE SENS : HACHURE -  
QUADRILLE - POINTILLE - NOIR PLEIN.



#### 4. Raisons esthétiques.

- qualité du site	4.2 %
- autres raisons	1.0 %
- non réponse	94.8 %

#### 7.2. Cours d'eau de Wallonie fréquentés par les pêcheurs de l'échantillon.

Comme on peut le voir sur le tableau 6, l'Ourthe, la Meuse et l'Ambève sont les zones de pêche les plus fréquentées, que ce soit par les pêcheurs habitant à proximité ou par ceux que leur domicile oblige à de plus longs trajets.

Les données de fréquentation globale par rivière ont été précisées en établissant des cartes indiquant l'indice de fréquentation par zone géographique.

La carte de la fig. 1 met clairement en évidence les régions les plus fréquentées : il s'agit surtout de l'Ourthe de Comblain à Tilf, de l'Ambève à partir de Remouchamps, de la Meuse de Wandre à la frontière hollandaise ; viennent ensuite la Berwinne à Dalhem et le Hoyoux à Marchin.

Si l'on décompose le taux de fréquentation des rivières suivant la distance parcourue par le pêcheur à partir de son domicile, on obtient les résultats suivants :

##### 1) pêcheurs qui effectuent un déplacement de moins de 5 km.

Ils fréquentent surtout la Meuse à Seraing et à Visé, la Vesdre à Chaudfontaine, l'Ourthe de Comblain à Tilf et l'Ambève en aval de Remouchamps.

##### 2) pêcheurs qui effectuent un déplacement de 5 à 25 km.

De nouveau, l'Ourthe entre Comblain et Tilf et la Meuse de Wandre à la frontière se dégagent ainsi que le Néblon à Ouffet et le Hoyoux à Marchin.

##### 3) pêcheurs qui effectuent un déplacement de plus de 25 km.

Ils apprécient l'Ourthe de Durbuy à Comblain, la Warche dans la région de Robertville-Butgenbach. Mais on trouve également l'Ourthe à Laroche-en-Ardenne, le bassin de la Semois, le bassin de la Lesse dans les régions de Rochefort et de Anseremme et la Meuse mitoyenne près de Maasmechelen.

#### 7.3. Abandons de coins de pêche.

61 % des pêcheurs interrogés déclarent avoir abandonné un coin de pêche (non réponse : 1.6 % ; ne déclarent pas d'abandon : 37.4 %). Les raisons les plus souvent signalées pour expliquer ces abandons sont :

Tableau 6 : Indice de fréquentation des rivières et lacs de Wallonie par les pêcheurs prenant leur permis dans la Province de Liège.

Ourthe	28.7 %
Meuse	21.2 %
Amblève	16.3 %
Semois (Lx)	7.3 %
Lac de Bütgenbach	5.1 %
Vesdre	3.1 %
Mehaigne	2.3 %
Lac de Robertville	1.7 %
Berwinne	1.3 %
Geule	1.2 %
Lienne (Lg - Lx)	1.2 %
Canal Albert	1.0 %
Lesse (Nr - Lx)	1.0 %
Ourthe orientale (Lx)	0.9 %
Canal de jonction (Visé)	0.5 %
Hoegne	0.5 %
Néblon	0.5 %
Warche	0.5 %
Aisne	0.5 %
Hoyoux	0.5 %
Salm (Lg - Lx)	0.5 %
Sûre (Lx)	0.5 %
Vierre (Lx)	0.4 %
Canal de l'Ourthe	0.3 %
Geer	0.3 %
Our (Moselle (Lg - Lx)	0.3 %
Sambre (Ht)	0.3 %
Lhomme (Nr - Lx)	0.3 %
Autres <sup>1</sup>	1.4 %

<sup>1</sup> Lieux cités une seule fois : dérivation de l'Ourthe à Liège, Wayai, Ry de Nessonvaux, Ri des Alleines (Lx), Ourthe occidentale (Lx), Ry de Retigny (Lx), Wamme (Lx - Nr), Bocq (Nr), Estinale, Trouille (Ht), Eau Blanche (Ht -Nr), Dendre occidentale (Ht), Canal de Charleroi (Ht)

1) la pollution (70.9 %), à titre exemplatif :

- la Vesdre (en particulier Stembert, Verviers, Fraipont, Chênée)
- la Meuse (par exemple Huy, Jemeppe, Flémalle, Angleur, Jupille, Cheratte, Argenteau, Hermalle-sous-Argenteau, Visé)
- le Canal Albert
- l'Ourthe (par exemple Barvaux, Hamoir, Comblain, Esneux, Angleur Grosses Battes)
- l'Amblève (Martinrive, Aywaille)
- le ruisseau des Awirs, les étangs de La Neuville
- la Lhomme, la Semois, la Molinee

2) les grands travaux (62.8 %), tels que dans :

- la Meuse (Andenne, Huy, Jemeppe, Liège, Argenteau, Visé, Lixhe, Eisdén, Lanaye)
- l'Ourthe (Houffalize, Nisramont, Durbuy, Hamoir, Esneux, Tilf, Sainval)
- la Geule, la Warche et la Borchenne
- la Semois

3) la concurrence du tourisme, du camping et d'autres sports (52.3 %)

- la Meuse (Dinant, Flémalle)
- l'Ourthe (Sy, Hamoir, Fairon, Esneux, Fêchereux) et l'Amblève (Remouchamps)
- la Semois, la Lesse (kayaks), les lacs (berges trop fréquentées)

4) le prix du matériel et surtout l'énorme croissance des frais de déplacement

7.4. Les contrôles selon les lieux de pêche.

11.3 % des pêcheurs interrogés sont contrôlés souvent par les gardes des eaux et forêts, 24.6 % l'ont été parfois ; 35.8 % déclarent subir des contrôles rarement et 27.1 % jamais.

Concrètement, ces contrôles sont évalués pour l'année 1979 à :

- 1 par an	24.0 %
- 2 par an	11.9 %
- 3 par an	6.7 %
- 4 par an	2.2 %
- 5 par an	1.8 %
- + de 5 par an	2.8 %
- aucune fois	41.0 %
- non réponse	9.5 %

Les eaux où des pêcheurs ont été contrôlés le plus fréquemment sont la Meuse, puis l'Ourthe et l'Amblève. Les lacs paraissent mieux surveillés que les rivières (tableau 7).

Tableau 7 : Fréquence des contrôles par cours d'eau signalés par les pêcheurs de l'échantillon.

Cours d'eau	Nombre de contrôles	%
- Meuse	112	34.1
- Ourthe	100	30.5
- Amblève	27	8.2
- Semois	18	5.5
- Méhaigne	10	3.0
- Lac de Butgenbach	9	2.7
- Berwinne	5	1.5
- Lesse	5	1.5
- Vesdre	5	1.5
- Lac de Robertville	4	1.2
- Lienne	4	1.2
- Warche	4	1.2
- Ourthe orientale	3	0.9
- Geule	3	0.9
- Sambre	3	0.9
- Sûre	2	0.6
- Hoyoux	2	0.6
- Hoegne	2	0.6
- Total autres (1)	10	(3.0)
	---	
	328	

(1) Canal de l'Ourthe, Canal de jonction, Lhomme, Aisne, R. du Vieux Fourneau, Etangs de Virelles, Vierre, Lac de Neufchâteau, R. de Grand Mesnil, Salm : chacun signalé une fois.

## 8. Fréquence et intensité de la pêche.

### 8.1. Tendance générale.

15.4 % des pêcheurs interrogés estiment pêcher plus qu'avant, 48.9 % déplorent une diminution de leur activité de pêche et 34.5 % déclarent pêcher aussi souvent qu'avant. Les membres de sociétés de pêche montrent une tendance à une plus grande stabilité que les



non-sociétaires.

Pêchez-vous ?	Population totale		Sociétaires		Non sociétaires	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
- plus qu'avant	76	15.4	17	12.1	59	16.7
- moins qu'avant	242	48.9	66	44.8	176	49.7
- autant qu'avant	171	34.5	56	39.7	115	32.5
- non réponse	6	1.2	2	1.4	4	1.1
- total	495	100.0	141	100.0	354	100.0

A la question "Désireriez-vous pêcher davantage ?", 25.7 % (n = 137) répondent négativement et 73.3 % répondent affirmativement (non réponse : 1.0 %) ; les facteurs susceptibles de favoriser une relance de la pratique de la pêche sont : moins de pollution (70.9 %), moins de travaux (62.8 %), moins de concurrence due aux autres activités touristiques (52.3 %) et un coût moindre du matériel de pêche (26.5 %).

### 8.2. Nombre de jours de pêche par an.

2.4 % des pêcheurs interrogés vont tous les jours à la pêche, 33.7 % pêchent plusieurs jours d'affilée chaque semaine, 45.7 % vont à la pêche une fois par semaine et 81.0 % (n = 401) y vont au moins une fois par mois. Cela donne (tableau 8) :

- 17.6 % de pêcheurs occasionnels : moins de 20 jours par an
- 48.9 % de pêcheurs moyens : de 20 à 50 jours par an
- 17.8 % de pêcheurs assidus : de 51 à 100 jours par an
- 6.6 % de pêcheurs "fous" : de 101 à 300 jours par an

Parmi les extrêmes, quatre pêcheurs déclarent 200 jours, un 270 jours et trois 300 jours ! N'ont pas pêché en 1980 : 0.6 % ; non réponse : 8.5 %.

Les pêcheurs assidus et "fous" sont proportionnellement les plus nombreux parmi les pêcheurs âgés de plus de 65 ans et corollairement parmi les inactifs (prépensionnés, pensionnés, chômeurs et invalides) par rapport notamment aux moins de 65 ans et aux actifs.

### 8.3. Répartition mensuelle de l'activité de pêche.

Le tableau 9 indique la répartition mensuelle de l'activité de pêche établie d'après les renseignements fournis par 401 pêcheurs qui pêchent au moins une fois par mois. Juillet et août et, en seconde position, juin et septembre sont les mois où l'on pêche le plus,

Tableau 8 : Nombre de jours de pêche par an en fonction de la technique et du mode de pêche.

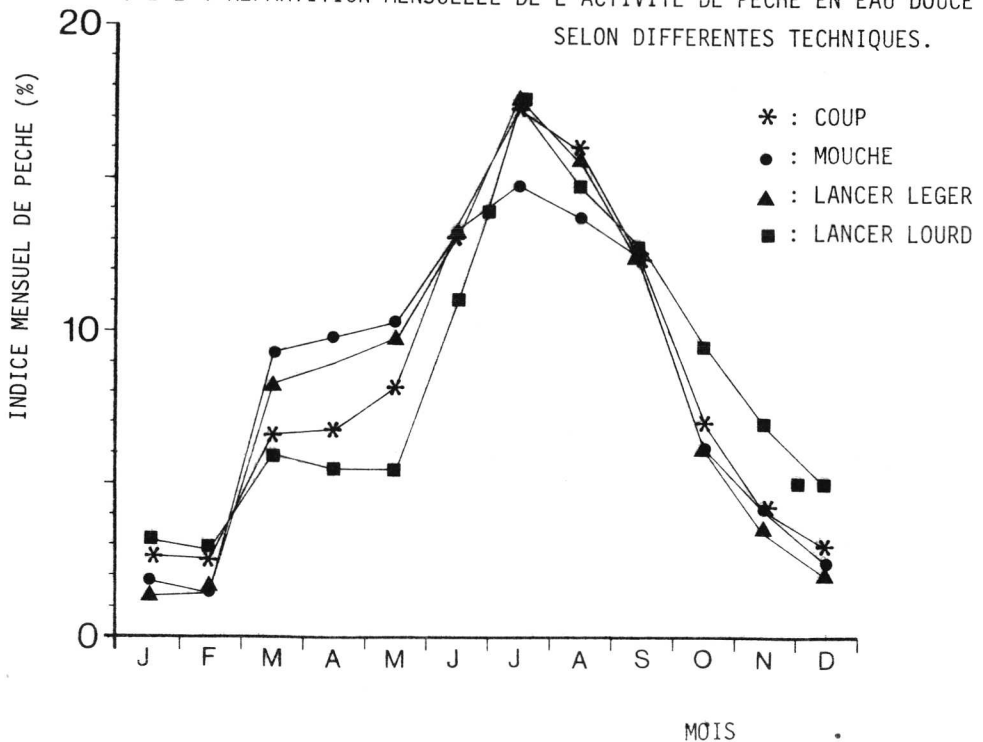
Technique ou mode de pêche	< 20 j.		20 à 50 j.		51 à 100 j.		101 à 300 j.		non réponse	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Coup	393	17.3	186	47.3	76	19.3	28	7.1	35	8.9
Lancer léger	311	17.4	164	52.7	48	18.6	15	4.8	20	6.4
Mouche	143	11.9	75	52.4	25	17.5	12	8.4	14	9.8
L. lourd riv.	58	12.1	24	41.4	13	22.4	6	10.3	8	13.8
Mer	34	20.6	14	41.2	11	32.4	1	2.9	1	2.9
Etang	168	20.2	89	53.0	26	15.5	4	2.4	15	8.9
Compétition	14	-	4	28.6	2	14.3	2	14.3	6	42.8
Concours	79	16.5	37	46.8	16	20.3	5	6.3	8	10.1
Pêche privée	27	14.8	17	63.0	3	11.1	-	-	3	11.1
Echantillon total	495	17.6	242	48.9	88	17.8	33	6.0	(45) <sup>1</sup>	9.1

<sup>1</sup> Y compris 3 individus n'ayant pas pêché en 1980.

Tableau 9 : Choix des mois de pêche (échantillon de 401 pêcheurs qui déclarent pêcher au moins une fois par mois).

MOIS	PECHENT		NE PECHENT PAS	
	n	%	n	%
Janv.	40	9.9	318	79.3
Févr.	39	9.7	319	79.6
Mars	122	30.4	237	59.1
Avril	134	33.4	226	56.4
Mai	155	38.6	209	52.1
Juin	231	57.6	137	34.2
Juill.	299	34.1	74	18.5
Août	272	34.1	97	24.2
Sept.	212	33.9	156	38.9
Oct.	113	33.6	247	61.6
Nov.	65	32.6	292	72.8
Déc.	47	31.6	309	77.1

FIGURE 2 : REPARTITION MENSUELLE DE L'ACTIVITE DE PECHE EN EAU DOUCE SELON DIFFERENTES TECHNIQUES.



décembre, janvier et février ceux où l'on pêche le moins. Il existe des différences marquées de la répartition de l'activité de pêche selon les techniques employées (fig. 2) c'est-à-dire selon les espèces recherchées et les périodes d'interdiction-ouverture relatives à ces espèces : la pêche à la mouche et le lancer léger se pratiquent dès le mois de mars, dès le début de l'ouverture de la truite, atteint un maximum en juillet, pendant l'ouverture générale, puis diminue fortement à partir d'octobre. Le lancer lourd (brochet) se pratique encore avec une forte intensité pendant l'arrière saison alors que les autres pêches sont fortement réduites.

Interrogés sur les raisons générales qui dictent le choix des mois de pêche, les 401 pêcheurs, qui pêchent au moins une fois par mois, répondent :

- le climat (journées longues, chaudes, beauté du site)	23.2 %
- les disponibilités personnelles (congés, vacances, raisons familiales et professionnelles)	23.4 %
- les conditions de pêche (ouverture - fermeture, période de concours, meilleures conditions de pêche spécifique)	25.4 %
- plusieurs de ces raisons ensemble	13.2 %
- non réponse	14.7 %

#### 8.4. Répartition de l'activité de pêche selon les jours de la semaine.

L'activité de pêche se répartit comme suit selon les jours de la semaine : samedi (34.6 %), dimanche (27.5 %), vendredi (22.8 %), jeudi (22.1 %), mercredi (21.2 %), mardi et lundi (chacun : 10 %) ; 63.1 % des pêcheurs s'adonnent à leur loisir pendant les jours de week-end.

L'activité de pêche se concentre à différents moments de la journée :

- en matinée	26.7 %
- vers midi	3.4 %
- en après-midi	28.7 %
- le soir	33.3 %
- toute la journée	27.1 %
- la nuit	1.6 %

Le temps libre disponible influence également de manière déterminante le choix des moments de pêche au cours du temps :

- tôt le matin avant le travail	29.1 %
- après le travail	6.3 %

- pendant les week-ends 40.0 %
- pendant les congés et les vacances 51.8 %

### 8.5. Durée des parties de pêche.

La figure 3 montre la répartition de la fréquence du nombre de pêcheurs (n = 489 ; 6 non réponse) en fonction de la durée des parties de pêche. Celles-ci durent moins de 5 heures dans 46.5 % des cas, de 5 à 9 heures dans 39.6 % des cas, de 10 à 14 heures dans 11.7 % des cas et enfin de 15 à 18 heures dans 1.0 % des cas. La durée moyenne d'une partie est de 5,46 heures.

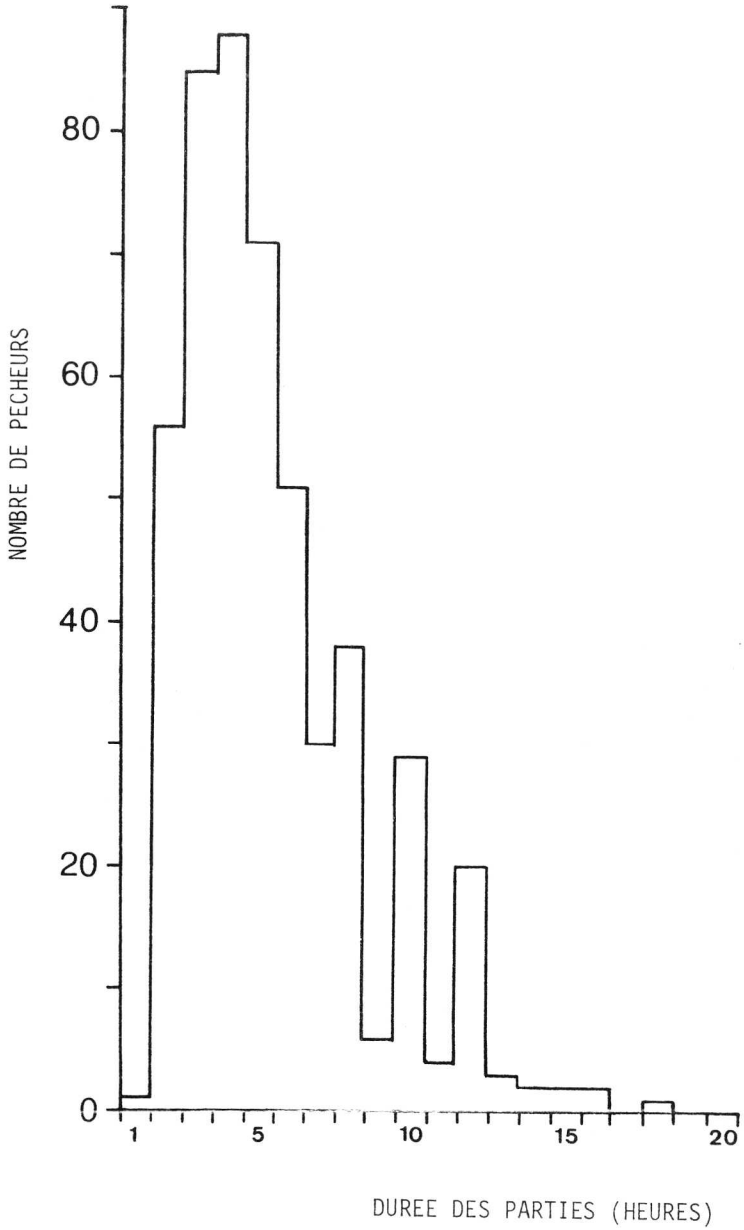
### 8.6. Effort moyen de pêche pendant une année.

En multipliant le nombre de parties de pêche par pêcheur et par an par leur durée moyenne, on obtient une mesure de l'effort de pêche annuel par pêcheur pour l'échantillon global et pour différents sous-groupes :

	Nombre de parties	Durée moyenne (heures)	Nombre d'heures par an
- échantillon général	46	5 H. 30	253
- pêcheurs au coup	48	5 H. 36	270
- lancer léger	43	5 H. 20	230
- mouche	52	5 H. 30	284
- lancer lourd en rivière	63	6 H. 15	394
- pêcheurs en étang	38	5 H. 35	211
- pêcheurs en mer	50	6 H. 08	306
- pêcheurs en pêche privée	33	4 H. 10	138
- pêcheurs de concours	49	6 H. 10	300
- pêcheurs de compétition	76	8 H. 40	657
- pêcheurs à l'étranger	52	6 H. 10	322

L'effort de pêche vaut en moyenne 253 heures par pêcheur et par an et varie entre un minimum de 138 heures / pêcheur / an chez les pêcheurs en pêches privées et un maximum de 657 heures / pêcheur / an chez les pêcheurs de compétition.

FIGURE 3 : REPARTITION DES FREQUENCES DU NOMBRE DE PECHEURS EN FONCTION DE LA DUREE DECLAREE DES PARTIES DE PECHE.



## 9. Les poissons pêchés.

### 9.1. Liste des poissons pêchés effectivement et préférés.

Le tableau 10 synthétise les avis des pêcheurs sur les espèces de poissons pêchées, préférées et mangées ; la figure 4 compare pour chaque espèce l'indice de pêche et l'indice de préférence. Le classement des espèces par ordre décroissant de pêche s'établit comme suit :

1) Truite	7) Ablette	13) Brème
2) Gardon	8) Brochet	14) Vandoise
3) Chevaine	9) Hotu	15) Tanche
4) Goujon	10) Ombre	16) Rotengle
5) Perche	11) Anguille	17) Vairon
6) Barbeau	12) Carpe	18) Sandre

Plusieurs espèces (truite, brochet, gardon, ombre et barbeau) ont un indice de préférence supérieur à l'indice de pêche, ce qui reflète, d'une part, une demande particulière pour ces espèces intéressantes du point de vue sportif et alimentaire et, d'autre part, leur raréfaction dans le milieu naturel. Les espèces de moindre valeur halieutique et alimentaire (par exemple : hotu, chevaine, ablette, vandoise) sont pêchées assez souvent sans être particulièrement appréciées.

### 9.2. Que deviennent les poissons pêchés ?

Les captures sont remises à l'eau :

- chaque fois, immédiatement	2.8 %	12.7 %
- chaque fois, en fin de journée	9.9 %	
- parfois	63.6 %	
- jamais	18.4 %	
- non réponse	5.3 %	

Le sort des poissons gardés par le pêcheur est très variable :

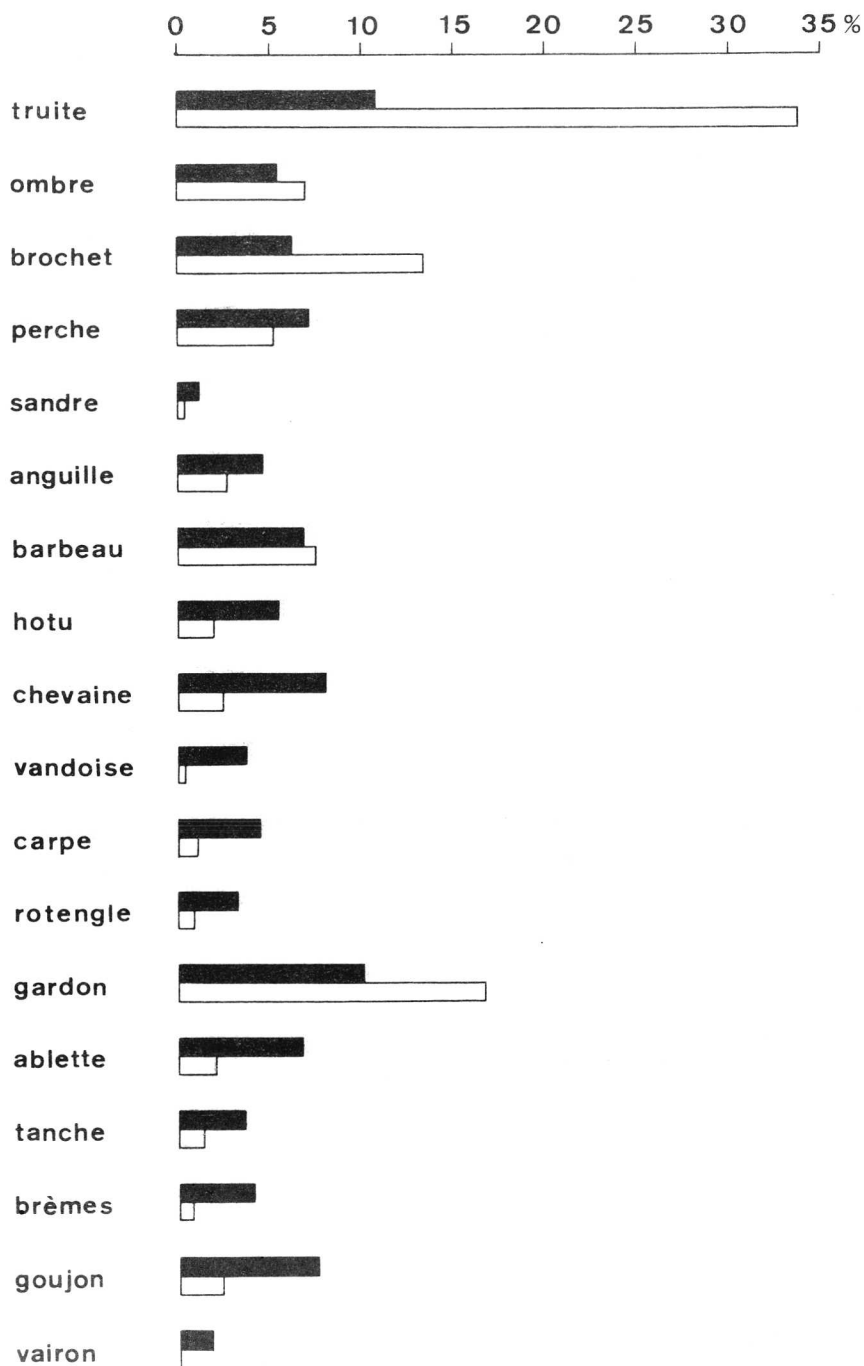
- consommation personnelle	31.7 %
- don	14.9 %
- don et vente	0.6 %
- consommation et don	22.8 %
- consommation, don et vente	6.5 %
- consommation humaine et animale	2.6 %
- utilisation comme appât	0.2 %
- rejet (eau ou poubelle ?)	3.0 %
- non réponse	17.6 %



Tableau 10 : Liste des poissons pêchés, préférés et mangés.  
(Echantillon général : n = 495)

	PECHES				PREFERES	MANGES
	souvent	parfois	rarement	somme		
Truite	13.1 %	60.8 %	7.3 %	81.2 %	53.5 %	30.1 %
Ombre	12.9 %	15.2 %	12.1 %	40.2 %	10.9 %	6.7 %
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Salmonidés	26.0 %	76.0 %	19.4 %	121.2 %	64.4 %	36.8 %
Brochet	19.4 %	9.9 %	16.0 %	45.2 %	21.2 %	8.9 %
Perche	23.0 %	21.0 %	9.1 %	53.1 %	8.3 %	6.9 %
Sandre	2.4 %	2.0 %	4.6 %	8.0 %	0.4 %	1.0 %
Anguilles	12.1 %	9.1 %	13.3 %	34.5 %	4.2 %	4.8 %
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Prédateurs	56.9 %	42.0 %	43.0 %	140.8 %	34.1 %	21.6 %
Barbeau	22.4 %	16.6 %	12.3 %	51.3 %	11.9 %	4.4 %
Hotu	16.0 %	14.3 %	10.1 %	40.4 %	3.2 %	2.6 %
Chevaine	26.3 %	21.8 %	11.5 %	59.6 %	3.9 %	2.6 %
Vandoise	11.7 %	9.7 %	6.1 %	27.5 %	0.6 %	1.4 %
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Cyprins d'eau vive	76.4 %	62.4 %	40.0 %	178.8 %	19.6 %	11.0 %
Carpe	14.1 %	4.4 %	14.3 %	32.8 %	1.8 %	1.4 %
Rotengle	9.1 %	10.3 %	4.6 %	24.0 %	1.4 %	1.2 %
Gardon	16.0 %	55.6 %	4.0 %	75.6 %	26.3 %	9.5 %
Ablette	20.4 %	24.8 %	5.5 %	50.7 %	3.4 %	2.2 %
Tanche	10.5 %	5.7 %	11.1 %	27.3 %	2.2 %	2.0 %
Brème	11.1 %	11.1 %	8.3 %	30.5 %	1.2 %	1.2 %
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Cyprins d'eau calme	81.2 %	111.9 %	47.8 %	240.9 %	36.3 %	17.5 %
Goujon	20.4 %	28.5 %	7.1 %	56.5 %	3.8 %	3.6 %
Vairon	4.0 %	7.9 %	1.0 %	12.9 %	-	0.6 %

FIGURE 4 : COMPARAISON DES INDICES DE CAPTURE (EN NOIR) ET DES INDICES DE PREFERENCE (EN BLANC) POUR LES ESPECES DE POISSONS DE LA REGION PROSPECTEE PAR LES PECHEURS PRENANT LEUR PERMIS DANS LA PROVINCE DE LIEGE.



### 9.3. Prises totales annuelles.

Demander à un pêcheur quelle quantité de poissons il pêche par partie et sur une année amène inévitablement des réponses non conformes à la réalité : il y a le pêcheur qui sous-estime ses prises, soit parce qu'il les oublie, soit parce qu'il ne veut pas passer pour un ogre ; de l'autre côté, on trouve le pêcheur "marseillais" qui fait des pêches miraculeuses et surestime systématiquement ses prises. De ce fait, les résultats relatifs aux prises annuelles sont présentés ici à titre purement indicatif.

Pour l'échantillon global, les prises annuelles s'élèvent à 55 kg, ce qui, compte tenu de l'effort de pêche, correspond à une prise moyenne de 1,2 kg / partie de pêche et par pêcheur. Le tableau ci-dessous indique les résultats pour les différents sous-groupes de l'échantillon général, étant entendu que ces sous-groupes ne constituent pas des catégories pures (1).

	Prises annuelles (kg)		Prises moyennes par partie
	(a)	(b)	
- échantillon global	55.2	49.1	1.20
- pêcheurs au coup	59.8	54.6	1.25
- lancer léger	54.6	52.7	1.27
- mouche	62.4	33.6	1.20
- lancer lourd en rivière	104.2	45.3	1.65
- - - - -	-	-	-
- pêcheurs en étang	51.7	-	1.36
- pêcheurs en mer	68.5	-	1.37
- pêcheurs en pêche privée	57.0	-	1.70
- pêcheurs de concours	67.8	34.3	1.40
- pêcheurs de compétition	174.1	70.0	2.30
- pêcheurs à l'étranger	88.4	-	1.70
- pêcheurs vendant leurs prises	62.7	36.0	1.40

(a) prises annuelles déclarées par les pêcheurs

(b) estimation par calcul : prises par partie x effort de pêche (nombre de parties)

(1) Le pêcheur en étang pêche aussi en rivière et en mer ; peu de pêcheurs pratiquent une seule et même technique.

Quand on procède à quelques recoupements avec d'autres informations disponibles concernant la pression de pêche en Belgique, l'évaluation moyenne des prises (55 kg / an) proposée dans ce rapport nous paraît nettement surestimée. L'extrapolation de ces chiffres donnerait une prise annuelle de près de 1.600 tonnes en Province de Liège et 5.500 tonnes en région wallonne, ce qui est absurde compte tenu de la productivité des rivières et du volume réel des rempoissonnements (tout le marché du poisson d'eau douce en Belgique = 8.000 tonnes / an).

Ainsi, les statistiques des Eaux et Forêts renseignent des prises globales d'environ 500 tonnes de poissons dans les eaux belges (étangs privés exclus), soit l'équivalent de 2,3 kg / pêcheur / an. Lors d'une enquête scientifique effectuée en 1974 dans l'Ourthe à Hamoir, PHILIPPART (1979) a estimé les prises annuelles moyennes dans cette partie de l'Ourthe à 2,5 kg / pêcheur, chiffre assez proche de celui des Eaux et Forêts. Il n'est pas étonnant que les prises moyennes en rivière soient aussi faibles. En premier lieu, la production naturelle est quantitativement faible : PHILIPPART (1980) a calculé que les ressources piscicoles dans l'entièreté du bassin de l'Ourthe s'élèvent à 127 tonnes auxquelles il faut ajouter 20 - 25 tonnes pour les lacs de barrage. Quant aux rempoissonnements, ils ne représentent pas non plus des tonnages extrêmement élevés. Ainsi, par exemple, les rempoissonnements effectués à l'intervention de la commission provinciale de Liège du Fonds Piscicole s'élèvent à une trentaine de tonnes (moyenne des années 77, 78, 79) ; avec les rempoissonnements privés, on arrive à un chiffre qui ne dépasse certainement pas les 50 tonnes. Signalons ici que les rempoissonnements en truites dans les rivières de l'ensemble du pays sont estimés à environ 100 tonnes, soit à peine 2.5 % de la consommation belge (4.100 tonnes en 1978) de ce poisson (information communiquée à la suite d'une enquête "pisciculteur" par M. GABRIEL, Ligneville).

Toutes ces remarques nous conduisent à penser qu'une part importante des prises déclarées par les pêcheurs de l'échantillon proviennent de la pêche en étang, laquelle est principalement centrée sur la truite ; toujours selon M. GABRIEL, 2.000 tonnes de truites (48.4 % de la consommation belge) sont livrées aux pêcheries. En supposant que tous ces poissons sont pêchés, on obtient une prise moyenne belge d'une dizaine de kg / an ; ce chiffre pourrait être sensiblement plus élevé en province de Liège où les étangs-pêcheries sont nombreux.

Pour le cas de notre échantillon, il paraît plus réaliste, à titre d'hypothèse de travail, d'admettre une prise annuelle moyenne d'une vingtaine de kg, regroupant les résultats de la pêche en rivière et en étang (la pêche en mer intervenant beaucoup moins car pratiquée par une faible proportion des pêcheurs). Cela n'exclut évidemment pas que certains pêcheurs puissent prendre beaucoup plus ; ainsi un pêcheur "fou" fréquentant exclusivement l'Ourthe à Esneux nous a transmis des statistiques très détaillées révélant des prises annuelles de 60 - 80 kg.

La surestimation des déclarations des pêcheurs concernant leurs prises semble résulter en grande partie de la tendance à oublier les parties de pêche infructueuses d'où une exagération des prises moyennes par partie (tableau 11).

Tableau 11 : Répartition de la fréquence des pêcheurs en fonction des prises par partie de pêche.

Poids des prises par partie (kg)	Nombre de pêcheurs	% (de n = 401)
≤ 0,1	17	4.2
0,2 - 0,3	54	13.5
0,4 - 0,5	78	19.5
0,6 - 0,7	24	6.0
0,8 - 0,9	24	6.0
1,0 - 1,2	82	20.4
1,3 - 1,5	42	10.5
2,0 - 2,5	38	9.5
2,6 - 3,0	24	6.0
4,0 - 5,0	10	2.5
6,0 - 7,0	6	1.5
8,0	2	0.5
	---	
	401	
non réponse	94	18.9

D'autres investigations sont donc nécessaires pour préciser la pression de pêche, surtout celle exercée en rivière, car la connaissance de ce paramètre est absolument essentielle pour assurer une gestion efficace du patrimoine piscicole.

### 1.1. Les sociétés de pêche.

Les quelques caractères socio-économiques examinés dans le premier chapitre ont été étudiés au double plan de l'ensemble des 495 pêcheurs touchés par l'enquête et des deux sous-groupes définis par la variable affiliation ou non-affiliation aux sociétés de pêche. C'est dans la même optique que nous allons développer ce chapitre relatif aux connaissances et opinions.

Rappelons que les pêcheurs non-membres de sociétés représentent 354 cas, les membres, 141, soit 29 % de l'échantillon ; ce taux est très proche de l'estimation faite par l'Administration des Eaux et Forêts. Les sociétés de pêche constituent les cellules de base de toute la structure qui s'est progressivement créée autour du loisir-pêche. Ce sont des associations volontaires ; elles se présentent avant tout comme des groupes de pression dont le but est d'assurer, vis-à-vis des diverses autorités et institutions légales, la défense des intérêts de la pêche et des pêcheurs. Il en existe de tous ordres et de toutes tailles, certaines constituées pour atteindre les objectifs généraux qui viennent d'être évoqués, d'autres visant des buts bien plus précis et limités (par exemple, regrouper des pêcheurs pratiquant un type de pêche particulier ou même organiser des activités culturelles - au sens large du terme - en rapport avec la pratique halieutique, telles compétitions, excursions en mer...). On en compte plus de 600 en Belgique, dont quelques dizaines en province de Liège, généralement regroupées en Fédérations (6 en province de Liège).

### 1.2. Le pêcheur et sa société.

On n'a pas demandé aux pêcheurs membres quelle(s) raison(s) les avai(en)t poussés à s'affilier à une (ou plusieurs) société(s) halieutique(s). Sans vouloir faire de procès d'intention, on peut supposer que, pour beaucoup d'entre eux, ce ne sont pas uniquement les grands principes mis en exergue par les sociétés qui ont été l'élément le plus attractif ; ils sont certes conscients qu'en se groupant ils donnent plus de poids à leurs revendications légitimes, mais combien sont d'abord sensibles aux facilités accrues que représentent l'accès à des parcours de pêche privés gérés par les sociétés et la délivrance des documents requis pour pratiquer leur sport au-delà des frontières.

### 1.3. Coût d'affiliation aux sociétés de pêche.

Les cotisations réclamées par les sociétés de pêche à leurs affiliés ne sont généralement pas ruineuses ; dans 32 % des cas, elles ne dépassent pas 100 francs par an, dans 20 % supplémentaires, elles se situent entre 100 et 300 francs. Les 10 % de sociétaires qui déclarent payer des cotisations supérieures à 1.000 francs sont souvent membres de groupements à buts précis et coûteux : gestion de pêches privées, organisation de compétitions, de parties de pêche en mer, voire à l'étranger.

En plus, les cotisations souvent modiques comprennent souvent des contrats d'assurance couvrant les risques de la pêche et l'abonnement gratuit à la revue éditée par la fédération ou l'ensemble des fédérations auquel elles-mêmes sont affiliées (1).

#### 1.4. Participation des membres à la vie de leur société.

Outre des réunions plus ou moins régulières de leur comité, sociétés comme fédérations tiennent une assemblée générale annuelle ; la présence à cette séance, où on fait le bilan de l'exercice passé et les prévisions pour l'exercice futur, paraît être la participation minimale des membres à la vie de leur société. En fait, ces réunions sont étonnamment peu suivies : 20 % des affiliés s'y rendent toujours, 22 % parfois (et ce "parfois" semble plus proche du "rarement" que du "souvent"), 58 % n'y vont jamais. Donc, près de 6 pêcheurs sur 10 déclarent ne participer à aucune activité de la société qu'ils ont élue pour les représenter, être leur porte-parole.

La participation à la vie des fédérations est plus réduite encore : sur 100 affiliés, 10 sont toujours fidèles au rendez-vous de l'assemblée annuelle ; 10 autres sont irrégulièrement présents ; les 80 restants n'y mettent jamais les pieds.

N'y a-t-il pas là raison à s'interroger sur les motivations réelles des pêcheurs qui s'incrivent comme membres d'une société halieutique ?

#### 1.5. Les pêcheurs non-sociétaires et les raisons de non-affiliation.

Si on n'a pas demandé aux membres des sociétés les raisons de leur affiliation, on a par contre interrogé les non-membres sur les motifs de leur non-affiliation, en insistant - s'ils en invoquaient plusieurs - sur le motif essentiel, déterminant. Les trois quarts des pêcheurs concernés par cette question (très exactement 262 des 354 non-affiliés) ont consenti à nous éclairer à ce sujet. Le quart restant ignorait-il jusqu'à l'existence des groupements halieutiques ? Ce n'est pas impossible.

Les raisons invoquées sont diverses, mais peuvent être scindées en deux groupes :

- a) motifs personnels invoqués par 60 % des non-sociétaires (soit 82.4 % de ceux qui consentent à répondre) ;
- b) motifs relatifs à des reproches plus ou moins graves faits aux sociétés par 13.0 % des non-sociétaires (soit 17.6 % des répondants).

---

(1) Nous évoquerons plus loin le problème de la structure des organisations de pêche.

Tableau 1 : Raisons justifiant la non-affiliation aux sociétés de pêche.

Raisons invoquées	en % des non-affiliés	en % des réponses
-----		
a) raisons personnelles :		
- manque d'intérêt	15.5	21.0
- manque d'information, d'occasion	10.2	13.7
- occasions de pêcher trop rares	10.2	13.7
- manque de temps	9.9	13.4
- manque de goût pour les réunions :		
la pêche est une affaire personnelle	9.9	13.4
- problème d'âge (se trouve trop jeune ou trop âgé)	4.2	5.7
- autres motifs personnels	1.1	1.5
	-----	
TOTAL	61.0	82.4
-----		
b) reproches aux sociétés :		
- inefficacité, voire nuisance	9.6	13.0
- trop grande spécificité (ne s'occupent que de la truite)	0.6	0.8
- favoritisme envers certains de leurs membres	0.8	1.1
- refus de donner la parole aux pêcheurs ordinaires	0.6	0.8
- coût	1.4	1.9
	-----	
TOTAL	13.0	17.6
-----		
TOTAL GENERAL	74.0	100.0
-----		



## 2.1. Aperçu sur les structures administratives et libres de la pêche.

Les sociétés de pêche, unités de base de l'organisation halieutique se groupent en fédérations de pêche. Il en existe six en province de Liège. Cinq d'entre elles ont constitué le Syndicat provincial liégeois des Pêcheurs en eaux banales : son organe de presse est le "Franc Pêcheur", publication trimestrielle distribuée gratuitement à tous les membres des sociétés affiliées. La sixième est rattachée directement à la Confédération belge des Sociétés de Pêcheurs à la Ligne, dont le siège est à Bruxelles et qui assure la diffusion du "Pecheur Belge".

Toute cette structure est l'oeuvre volontaire du monde de la pêche qui la considère d'abord comme un moyen de pression visant à défendre les intérêts de l'ensemble des pêcheurs, des milieux et des conditions dans lesquels ils exercent leur loisir. En outre, toute une organisation administrative s'est progressivement érigée autour de la pêche, imposée à ses pratiquants, mais les associant à sa gestion et à ses décisions. Définir cette organisation légale n'est pas chose aisée à l'heure actuelle car, dans le cadre des modifications structurelles de l'Etat, la pêche a été déclarée domaine régionalisé ; néanmoins, les institutions qui la concernent ont encore une structure unitaire ; progressivement la régionalisation deviendra effective avec la mise en place des organismes compétents.

C'est la loi du 1er juillet 1954 qui a confié la gestion de la pêche au Ministère de l'Agriculture, plus particulièrement à l'Administration des Eaux et Forêts. Chargée de la surveillance, de la conservation et de la protection de la pêche, cette administration agit à partir des données que lui fournit la Section hydrobiologique de sa station de recherches de Groenendaal.

Par ailleurs, le département de l'Agriculture s'est adjoint une institution consultative, Conseil supérieur de la Pêche fluviale et de la Pisciculture, dont les membres, nommés par le Roi, éclairent le Ministre sur les questions relatives à la pêche et à la pisciculture qui lui sont soumises.

La même loi de 1954 a créé le Fonds Piscicole : son comité central, présidé par le directeur général des Eaux et Forêts ou son représentant, comprend quinze membres, parmi lesquels figurent 9 délégués des associations de pêcheurs, à raison d'un par province. On lui ristourne 55 % des recettes provenant du prix des permis de pêche. Il en répartit une partie entre les commissions provinciales piscicoles suivant un double critère : 65 % des sommes sont attribuées en fonction du nombre de permis délivrés dans la province, 35 % en fonction de la superficie des eaux provinciales.

Chaque commission provinciale, établie au chef-lieu de la province, est présidée par le Gouverneur (ou son délégué) qui en désigne les membres parmi les candidats proposés par les fédérations de pêcheurs. A Liège, la commission se compose de 10 membres-pêcheurs : 3 représentants de l'Union des Pêcheurs de l'Ourthe et de l'Amblève, 2 de la Fédération de la Basse-Meuse, 2 également de la Fédération de Pêche et Loisir ; les 3 autres fédérations, Amis de la Méhaigne, Est et Haute-Meuse, disposent chacune d'un représentant.

L'action des commissions provinciales s'exerce spécialement dans les domaines du rempoissonnement, de la surveillance des pratiques halieutiques, des conditions d'amélioration de la pêche et de la lutte contre la pollution.

Tel est le schéma classique des diverses institutions compétentes dans le domaine du sport-pêche. Ces structures commencent à subir l'influence de la régionalisation : l'Administration des Eaux et Forêts dépend actuellement des trois exécutifs régionaux, mais ses organismes de gestion ainsi que sa station de recherches ont encore, à ce jour, une organisation unitaire. Les nominations au Comité central du Fonds piscicole requièrent la signature de quatre ministres : celui de l'Agriculture, ceux des régions wallonne, flamande et bruxelloise (ces derniers avec approbation de leur ministre respectif des Affaires communautaires, la pêche, sport et loisir, relevant de la culture).

## 2.2. Connaissances des structures administratives et volontaires de la pêche.

On est bien obligé de reconnaître que le pêcheur liégeois moyen ignore tout des constructions qui se sont progressivement édifiées autour de son loisir : 312 pêcheurs, soit 63 % de la population interrogée, ont été incapables de citer le nom d'un quelconque organisme, officiel ou privé, compétent en matière halieutique. Que le score soit encore plus élevé parmi les pêcheurs non sociétaires (67.5 %) nous étonne moins que la constatation suivante : plus de la moitié des pêcheurs affiliés ne songent pas à mentionner leur société parmi les institutions agissant dans le domaine de leur loisir.

L'organisme le plus fréquemment cité est l'Administration des Eaux et Forêts, sans doute parce qu'elle est la police de la pêche. Tous les autres organismes officiels sont peu mentionnés, même ceux qui ont été créés à l'intention exclusive des pêcheurs, et les associent à leurs travaux tels le Fonds et les Commissions provinciales piscicoles.

Paradoxalement, l'Université qui ne joue comme telle aucun rôle en matière halieutique, réalise un score honorable ; il est vrai que l'enquête était réalisée sous son contrôle.

Quant aux associations dues à la seule initiative du monde de la pêche, elles ne sont évoquées que dans un interview sur huit en moyenne. L'ignorance des pêcheurs affiliés est à peine moins opaque que celle du reste de l'échantillon. Est-ce vraiment une surprise si on se rappelle le manque d'assiduité des membres aux activités de leurs sociétés ? Quoiqu'il en soit, sur 495 pêcheurs interrogés, trois - sociétaires, précisons-le - ont été capables de nommer correctement tous les organismes impliqués dans la gestion de leur sport.

Tableau 2 : Organismes administratifs et volontaires de la pêche connus par les pêcheurs.

Organismes	Connaissances		
	Population globale	Non-membres	Membres
Aucun	63.0	67.5	51.8
Eaux et Forêts	13.3	14.1	11.3
E. & F. + Sociétés de pêche	2.6	2.5	2.8
E. & F. + Université	1.8	2.0	1.4
E. & F. + Ministère de l'Agriculture	1.0	0.9	1.4
E. & F. + Minagri + Fonds piscicole	0.4	-	1.4
E. & F. + Fonds piscicole	0.4	0.3	0.7
E. & F. + Université + Sociétés	0.4	0.3	0.7
E. & F. + Sociétés + Ministère des Affaires wallonnes	0.6	0.6	0.7
E. & F. + Sociétés + Syndicat	0.4	0.3	0.7
E. & F. + Fédérations de pêche	0.4	0.6	-
E. & F. + divers organismes	1.8	1.4	2.8
E. & F. + Université + Sociétés + Fonds piscicole	1.0	0.3	2.8
Minagri	0.6	-	2.1
Minagri + Ministère des Aff. wallonnes + Ministère des Travaux publics	0.4	-	1.4
Minagri + autres organismes officiels	0.4	-	1.4
Université	3.0	2.5	4.3
Université + Ministères	0.8	0.9	0.7
Université + Fonds piscicole + Sociétés	0.4	0.3	0.7
Fonds piscicole	0.6	0.6	0.7
Fonds piscicole + Sociétés	0.2	-	0.7
Sociétés de Pêche	4.5	4.2	5.0
Fédérations de Pêche	0.4	0.6	-
Syndicat des Pêcheurs	0.2	-	0.7
Sociétés + Fédérations	0.2	-	0.7
Sociétés + Syndicat	0.2	-	0.7
Tourisme	0.2	0.3	-
Tous les organismes	0.6	-	2.1

2.3. Connaissance de la gestion et de la répartition des recettes provenant des permis officiels.

Les deux tableaux suivants font le point des connaissances en ces domaines : mais parler d'ignorances serait plus exact. La première question concerne le pourcentage ristourné par l'Etat au Fonds piscicole sur les recettes provenant des permis de pêche. Voici l'essentiel des réponses :

Tableau 3 : Pourcentage des recettes des permis alloué au Fonds piscicole.

Point des connaissances (en pourcentage)	Echantillon global	Pêcheurs non-membres	Pêcheurs membres
- ne répondent pas	2.2	2.8	0.7
- ne savent rien	69.5	72.6	61.7
- se font une idée fausse <sup>1</sup>	9.9	10.5	8.5
- ont une idée approximative	14.3	12.7	18.4
- indiquent le % exact	4.1   18.4	1.4   14.1	10.6   29.0

La seconde question fait préciser le ou les critères utilisés par le Fonds pour répartir son crédit entre les différentes commissions provinciales.

Tableau 4 : Critères utilisés dans la répartition des crédits du Fonds entre les différentes provinces.

Point des connaissances (en pourcentage)	Echantillon global	Pêcheurs non-membres	Pêcheurs membres
- ignorent tout critère	68.3	73.7	54.6
- citent le nombre des permis	22.8	20.3	29.1
- citent l'étendue des eaux	3.0	2.3	5.0
- citent l'étendue et la qualité des eaux	0.6	0.3	1.4

<sup>1</sup> L'évaluation est considérée comme fautive quand elle s'écarte de plus de 20 % (en plus ou en moins) du pourcentage réel. Elle est approximative si elle s'en écarte de 15 % maximum.

- citent le nombre des permis				
et l'étendue des eaux	3.9	5.3	2.5	7.1
- donnent la réponse exacte	1.4		0.9	2.8
			3.4	9.9

Les scores réalisés par les membres des sociétés sont certes moins mauvais que ceux des autres pêcheurs, mais encore incroyablement faibles et décourageants pour les institutions halieutiques qui ne cessent d'affirmer leur volonté d'informer au moins leurs ressortissants, à défaut de pouvoir s'adresser à l'ensemble des pêcheurs. Ceux-ci sont des milliers à pratiquer un sport qui fait l'objet d'une politique, d'une gestion, d'actions concertées dont ils ignorent le premier mot.

### 3. Jugements portés par les pêcheurs sur l'action de l'Etat et de leurs sociétés.

Et pourtant, cette action, ils la jugent, et souvent sans indulgence. A défaut de connaissances réelles, leur opinion se base sur l'impression que, si les conditions de pêche se dégradent, si le poisson se fait rare, si les gardes sont trop sévères, bref, si tout va mal, c'est que ceux qui ont le pouvoir ou se sont donné pour mission d'agir en faveur de la pêche le font peu ou mal.

#### 3.1. Jugements en matière de rempoissonnement.

Opinions exprimées à propos de : (en % des pêcheurs)	l'action des sociétés	l'action de l'Etat
- très satisfaits	4.2	0.4
- satisfaits	15.4	4.6
- réservés	7.1	4.1
- indifférents	3.2	2.6
- sans avis	41.0	31.3
- insatisfaits, mécontents	25.3	47.7
- consternés	3.8	9.3
	29.1	57.0

#### Principaux motifs d'insatisfaction :

- action inutile sans dépollution préalable	4.8	8.1
- action inutile vu la taille et la faible quantité des poissons déversés	5.3	13.9

- pratiqué au hasard, sans prendre l'avis des pêcheurs	2.6	4.0
- déséquilibre entre les espèces remises à l'eau	2.6	3.0
- action plus profitable au tourisme qu'à la pêche	0.4	0.4
	----	----
TOTAL :	15.7	29.4

La moitié environ des pêcheurs mécontents ou très critiques justifient leur position.

Qu'en est-il de l'opinion respective des pêcheurs sociétaires et des autres ?

Opinions en % des pêcheurs	Non-sociétaires		Sociétaires	
	Action sociétés	Action Etat	Action sociétés	Action Etat
- très satisfaits	2.2	0.6	9.2	-
- satisfaits	<u>11.3</u>	<u>4.8</u>	<u>25.5</u>	<u>4.3</u>
- réservés	5.4	4.5	11.3	2.8
- indifférents	3.7	3.1	2.1	1.4
- sans avis	<u>50.8</u>	<u>29.7</u>	<u>16.3</u>	<u>35.5</u>
- insatisfaits	<u>22.9</u>	<u>48.0</u>	<u>31.2</u>	<u>46.8</u>
- consternés	3.7	9.3	4.3	9.2

### 3.2. Jugement en matière d'aménagement des berges.

Opinions exprimée sur : (en % des pêcheurs)	l'action des sociétés	l'action de l'Etat
- très satisfaits	0.2	0.2
- satisfaits	8.5	6.1
- réservés	6.5	6.7
- indifférents	2.4	2.0
- sans avis	<u>53.3</u>	<u>22.2</u>
- insatisfaits	14.5	28.3
- consternés	14.5	34.5
	29	62.8

Principaux motifs d'insatisfaction :

- tous ces aménagements nuisent aux poissons	7.1		20.0	
- on agit au hasard, sans tenir compte de l'opinion des pêcheurs et des spécialistes	3.0	10.9	5.5	29.0
- on rend les berges inaccessibles	0.6		1.5	
- on drague trop souvent les fonds	-		0.8	
- ces travaux profitent plus au tourisme qu'à la pêche	0.2		1.2	

Les pêcheurs, surtout non-sociétaires, semblent avoir plus de mal à préciser les raisons du mécontentement suscité par les travaux d'aménagement des berges.

Opinion respective des pêcheurs sociétaires et des autres.

Opinions en % des pêcheurs	Non-sociétaires		Sociétaires	
	Action sociétés	Action Etat	Action sociétés	Action Etat
- très satisfaits	-	-	0.7	0.7
- satisfaits	<u>6.5</u>	<u>6.5</u>	13.5	5.0
- réservés	5.4	6.8	9.2	6.4
- indifférents	2.2	2.2	2.8	1.4
- sans avis	<u>57.6</u>	<u>22.9</u>	<u>42.6</u>	<u>20.5</u>
- insatisfaits	13.0	24.9	18.4	36.9
- consternés	15.3	36.7	12.8	29.1

3.3. Jugement en matière de lutte anti-pollution.

Opinions exprimées sur : (en % des pêcheurs)	l'action des sociétés	l'action de l'Etat
- très satisfaits	0.8	-
- satisfaits	1.8	0.4
- réservés	4.4	2.6

- indifférents	1.2		1.0	
- sans avis	<u>46.5</u>		<u>16.6</u>	
- insatisfaits	15.4	45.3	22.0	69.4
- consternés	29.9		57.4	

Ici, la critique est unique : les pêcheurs reprochent à l'Etat - et accessoirement aux sociétés - une action inefficace, trop lente, trop centralisée, vouée à l'échec par l'insuffisance des moyens, et sont scandalisés par la mansuétude dont les autorités font preuve envers les véritables pollueurs, soit dans leur esprit, les utilisateurs de l'eau à des fins industrielles et les riverains - communautés et particuliers - pratiquant sans hésiter la politique du "tout à l'égout".

#### Opinion respective des pêcheurs sociétaires et des autres.

Opinions en % des pêcheurs	Non-sociétaires		Sociétaires	
	Action sociétés	Action Etat	Action sociétés	Action Etat
- très satisfaits	0.6	-	1.4	-
- satisfaits	0.9	-	4.2	1.4
- réservés	2.5	2.6	9.2	2.8
- indifférents	1.4	1.1	0.7	0.7
- sans avis	<u>53.7</u>	<u>16.4</u>	<u>28.4</u>	<u>17.0</u>
- insatisfaits	13.5	21.3	19.9	21.3
- consternés	27.4	57.6	36.2	56.8

#### 3.4. Analyse des opinions exprimées en ces trois matières.

Ces opinions sont intéressantes pour l'analyse ; elles sont fondées sur une méconnaissance de base de la situation réelle : si on avait demandé aux pêcheurs qui rempoissonne, quels moyens sont à la disposition de l'Etat et des sociétés pour lutter contre la pollution, qui décide de l'aménagement des berges au détriment de la pêche, ils auraient été, dans l'ensemble, bien embarrassés pour répondre. Ils sont d'ailleurs nombreux à garder le silence, sans avis sur des problèmes dont ils sentent l'importance et l'urgence, mais dont la solution les dépasse complètement.

Le pourcentage des pêcheurs qui s'abstiennent de juger l'action des sociétés dépasse nettement la proportion de ceux qui refusent de prendre position devant l'action de l'Etat. Celui-ci suscite un maximum de réactions négatives : le groupe des mécontents atteint 60 % en



matière de repoissonnement et d'aménagement des berges ; il monte à 80 % pour ce qui concerne la lutte anti-pollution. A l'égard de l'Etat, pêcheurs sociétaires et non-sociétaires marquent une vindicte égale et tenace.

Vis-à-vis des sociétés, l'opinion est plus nuancée. Ici, les membres sont plus nombreux à donner leur avis et leurs opinions favorables sont manifestement supérieures à celles exprimées par les non-membres. Néanmoins, ceux qui se déclarent satisfaits sont toujours minoritaires et, si cette minorité est confortable pour approuver l'oeuvre de repoissonnement (35 %), elle se réduit comme peau de chagrin lorsqu'elle juge les résultats produits par l'aménagement des berges (14 %) et la lutte anti-pollution (5.5 %). Si les pêcheurs sociétaires sont plus nombreux à marquer leur satisfaction - 1.5 % seulement des pêcheurs non-sociétaires approuvent l'action des sociétés en ce dernier domaine - ils sont aussi bien plus nombreux à clamer leur mécontentement (20.0 % contre 13.5 %) et même leur opposition totale (36.2 % contre 27.4 %) aux mesures prises par leurs mandants dans la lutte contre la pollution.

Il devraient pourtant savoir que si l'action de leurs associations est réelle, leurs moyens sont dérisoires face à l'ampleur du problème et aux intérêts en jeu. Que peuvent faire des fédérations de pêcheurs - même décidées à intervenir - sinon constater les dégâts et, éventuellement, porter plainte contre le pollueur généralement inconnu ou dénoncer la pratique du "tout à l'égoût" ; l'Etat dispose d'armes plus efficaces - encore faut-il tenir compte des restrictions budgétaires - mais loin d'être suffisantes puisque tout citoyen est devenu - même à son insu - un pollueur.

Mais le pêcheur moyen ne fait pas de quartiers ; consterné par la dégradation croissante du milieu aquatique, craignant que toute pêche en eaux libres et banales devienne impossible dans un avenir proche, il réagit instinctivement en manifestant son hostilité à ceux qui devraient le défendre et qui, selon lui, faillissent à leur tâche.

### 3.5. Solutions proposées par les pêcheurs.

Le questionnaire donnait aux pêcheurs l'occasion de proposer des solutions en leur demandant quelles mesures ils suggéreraient aux autorités responsables. Mais comme l'opposition tout court est plus simple que l'opposition constructive, la plupart des "râleurs" se sont révélés incapables de faire la moindre proposition susceptible d'améliorer la situation qu'ils déplorent.

Propositions	à l'Etat	aux sociétés
-----	-----	-----
- renforcer la surveillance	2.0 %	0.6 %
- favoriser l'épuration au maximum	2.0 %	0.6 %
- interdire la pêche à certaines périodes, voire pendant un certain temps	1.0 %	0.2 %
- renforcer le pouvoir des sociétés	1.2 %	-

- supprimer l'hydraulique agricole	0.4 %	-
- supprimer les pêches privées, nationaliser les eaux	0.4 %	0.2 %
- utiliser toutes les mesures conservatoires possibles	2.0 %	1.2 %
- se préoccuper davantage des pêcheurs, les informer	1.0 %	1.2 %
- aménager des réserves naturelles	0.2 %	0.2 %
- construire des échelles à poissons efficaces	-	0.2 %
- aucune idée	89.8 %	95.6 %

Ainsi, les pêcheurs connaissent mal les structures de pêche et les organismes qui la gèrent au plan légal comme au plan des groupes de pression ; ils sont nombreux à condamner l'action menée par les autorités légales et halieutiques, et devant les menaces qui s'amoncellent sur leur loisir, ils s'insurgent, réclament des mesures que la plupart sont incapables de préciser, mais parmi lesquelles figurent le droit à une meilleure information.

Or, il existe une presse spécialisée, généralement périodique, qui s'efforce de rencontrer cette légitime exigence. Nous avons tenté de faire le point sur la position des intéressés à son sujet.

#### 4. Les pêcheurs et la presse halieutique.

##### 4.1. Qu'attendent les pêcheurs de la presse halieutique ?

En posant cette question, nous espérons un maximum de réponses. Or, plus de 40 % des pêcheurs n'y ont pas réagi.

Buts assignés à la presse halieutique (en %)	Echantillon global	Non-sociét.	Sociétaires
-----	-----	-----	-----
- informer	18.8	15.5	27.0
- éduquer	6.9	7.6	5.0
- revendiquer	4.6	3.1	8.5
- informer et éduquer	7.0	6.2	12.1
- informer et revendiquer	4.2	1.7	10.6
- éduquer et revendiquer	2.2	2.0	2.8
- informer, éduquer et revendiquer	9.5	7.6	14.2
- autres objectifs	1.4	1.5	1.4
- sans réponses	43.8	54.8	16.3

La différence est très nette entre les deux sous-groupes. Les

non-sociétaires sont trois fois plus nombreux que les autres à réserver leur opinion au sujet des raisons d'être de leur presse ; information et revendication sont les deux orientations essentielles que lui assignent les pêcheurs sociétaires.

#### 4.2. Lecture de la presse halieutique.

En province de Liège, le périodique de pêche le plus connu est le "Franc Pêcheur", revue trimestrielle du Syndicat des pêcheurs en eaux banales qui regroupe cinq des six grandes fédérations de pêche existant dans la province. Les membres des sociétés affiliées à ces fédérations sont automatiquement abonnés au "Franc Pêcheur".

On lit aussi le "Pêcheur Belge", organe de la Confédération francophone des Sociétés de Pêcheurs à la ligne dont le siège est à Bruxelles et à laquelle est directement affiliée la sixième fédération liégeoise, celle de l'Est.

Trois revues françaises "La Pêche et les Poissons", "Connaissance de la Pêche" et "Chasse et Pêche" comptent aussi quelques lecteurs parmi notre population.

Tableau 5 : Pourcentage des lecteurs de la presse spécialisée dans la population de pêcheurs.

Journaux	Fréquence de lecture	Population globale	Non-sociét.	Sociétaires
-----	-----	-----	-----	-----
Franc Pêcheur	- régulière	12.9	2.2	39.7
	- occasionnelle	14.1	12.4	18.4
	- néant	73.0	80.8	41.9
Pêcheur Belge	- régulière	4.2	2.5	8.5
	- occasionnelle	9.1	5.9	17.0
	- néant	86.7	91.6	74.5
Pêche et Poissons	- régulière	3.8	2.0	8.5
	- occasionnelle	6.4	4.5	11.4
	- néant	89.8	93.5	80.1
Connaissance de la Pêche	- régulière	1.0	0.3	2.8
	- occasionnelle	2.8	2.0	4.9
	- néant	96.2	97.7	92.3
Chasse et Pêche	- régulière	1.2	0.9	2.1
	- occasionnelle	1.4	0.8	3.8
	- néant	97.4	98.3	94.1

La différence dans la fréquence et la régularité des lectures est énorme entre les deux sous-groupes de pêcheurs. En fait, les

non-lecteurs seraient tous des non-affiliés, les sociétaires lisant - au moins occasionnellement- un ou l'autre périodique spécialisé sur la pêche.

#### 4.3. Opinions des pêcheurs sur la presse halieutique.

Nous avons limité l'examen des opinions exprimées par les lecteurs de la presse halieutique à trois seulement des cinq revues précédemment citées. "Connaissance de la Pêche" et "Chasse et Pêche" sont vraiment trop peu répandus dans le monde des pêcheurs liégeois pour que les jugements émis à leur égard soient vraiment significatifs. On en parle généralement avec sympathie, comme de revues bien faites, contenant des informations intéressantes sur les techniques de pêche et la pollution. On leur reproche surtout de consacrer trop de place à la publicité, mais de nos jours comment pourrait survivre un journal sans apport publicitaire ?

Opinions des lecteurs	Franc Pêcheur (134 lecteurs régul. et occasion.)	Pêcheur belge (66 lecteurs)	Pêche et Poissons (51 lect.)
<u>- positives</u>			
- bien dans l'ensemble	35.8	25.8	39.2
- bien... avec des réserves <sup>1</sup>	6.7	3.0	2.0
- combattif, défend bien les intérêts des pêcheurs	8.2	3.0	2.0
- bien documenté sur la pollution	3.0	-	-
- bien documenté sur les techniques de pêche	2.2	6.1	7.8
- rend bien compte des réunions	1.4	-	-
- international et complet	-	6.1	2.0
- <u>total</u> des opinions positives	<u>57.3</u>	<u>44.0</u>	<u>53.0</u>
- sans avis	11.8	3.3	13.7
<u>- négatives</u>			
- manque d'intérêt, raconte toujours la même chose	8.2	4.5	5.8
- bien trop publicitaire	4.5	13.6	21.6

<sup>1</sup> Les réserves sont d'ordre très divers : elles s'expriment surtout à l'égard de la périodicité des revues, de l'importance croissante consacrée à la publicité, de lacunes dans la présentation, d'une certaine monotonie dans la façon d'aborder les problèmes, l'ensemble de ces restrictions n'empêchant pas les lecteurs d'apprécier la politique globale de leur journal.

- manque de fermeté sur les problèmes de pollution	1.4	3.0	2.9
- manque d'objectivité	1.4	3.0	-
- pas assez technique	2.2	-	-
- pas assez régional	3.0	10.6	-
- trop régional, manque d'ouverture	3.7	1.5	-
- ignore trop souvent les problèmes de la pêche préférée	3.7	6.1	2.9
- trop revendicatif	0.7	1.5	2.9
- manque d'articles de fonds	2.2	9.0	-
- <u>total</u> des opinions négatives	<u>31.0</u>	<u>52.8</u>	<u>33.4</u>

Les scores globaux réalisés par le "Franc Pêcheur" et "Pêche et Poissons" sont assez voisins, mais on les apprécie ou les critique pour des raisons différentes ; la position du "Pêcheur Belge" paraît moins bonne à première vue ; cependant le nombre de ses lecteurs qui refusent de donner leur avis est limité à 3 % et un journal qui provoque des réactions, même en sens divers, témoigne souvent d'une réelle vitalité.

L'examen des motifs de satisfaction et de mécontentement souligne la vérité du vieil adage selon lequel on ne peut pas contenter tout le monde et son père. Selon les lecteurs, la presse halieutique parle trop ou pas assez de la pêche préférée, aborde trop souvent ou trop rarement les problèmes de pollution, est trop ou trop peu tournée vers sa région, trop ou trop peu revendicative. Bref, la revue idéale devrait tirer un exemplaire spécial pour chaque pêcheur. Signalons tout de même que les plus jeunes - qui sont aussi les lecteurs les moins assidus - sont souvent rebutés par l'aspect extérieur un peu désuet des journaux de pêche. Sans vouloir transformer ceux-ci en bandes dessinées, il faudrait peut-être songer à en renouveler quelque peu la présentation.

#### 4.4. Jugements portés sur le "Franc Pêcheur".

Nous avons examiné s'il existe des différences importantes dans les opinions formulées par les lecteurs du "Franc Pêcheur" (le plus répandu des périodiques de pêche en province de Liège), selon qu'ils sont ou non membres de sociétés halieutiques.

<u>Opinions positives</u>	Pêcheurs non sociétaires (52 lecteurs)	Pêcheurs sociétaires (82 lecteurs)
- bien dans l'ensemble	44.2	30.5
- bien... avec des réserves	3.8	8.5

- combattif, défend bien les intérêts des pêcheurs	5.8	9.8
- bien documenté sur la pollution	-	4.9
- bien documenté sur les techniques de pêche	1.9	2.4
- rend bien compte des réunions	-	2.4
- <u>total</u> des opinions positives	<u>55.7</u>	<u>58.5</u>
- sans avis	11.5	11.1

#### Opinions négatives

- manque d'intérêt, raconte toujours la même chose	9.6	7.3
- trop publicitaire	5.8	3.4
- manque de fermeté sur les problèmes de pollution	1.9	1.2
- manque d'objectivité	-	2.4
- pas assez technique	-	3.7
- pas assez régional	7.7	-
- trop régional, manque d'ouverture	1.9	4.9
- trop revendicatif	-	1.2
- manque d'articles de fond	-	3.7
- ignore trop souvent les problèmes de la pêche préférée	5.8	2.4
- <u>total</u> des opinions négatives	<u>32.7</u>	<u>30.5</u>

L'ensemble des avis émis par les deux groupes coïncide assez, mais les louanges aussi bien que les critiques formulés par les membres des sociétés de pêche sont beaucoup plus précises.

#### 4.5. Les lecteurs des revues de pêche et la publicité.

Aucun journal ne peut plus survivre sans l'apport de la publicité ; la presse halieutique ne fait pas exception à la règle. A côté de la publicité générale, elle accepte - c'est bien normal - des annonces plus spécifiques sur la pisciculture, le matériel et les équipements de pêche. Ses lecteurs critiquent souvent cette réclame toujours plus envahissante et tapageuse : dans quelle mesure la consultent-ils ? Peu, selon leurs déclarations et il semble effectivement que leurs achats ne soient que très modérément influencés par les sollicitations des différentes marques et dépositaires.

Voici l'essentiel de leurs déclarations (en % du total des pêcheurs) :

	OUI	NON	N.R.
Lisez-vous la publicité générale ?	21.8	16.6	61.6
Lisez-vous la publicité spécifique ?	13.5	17.4	69.1

## 5. Etude systématique des opinions des pêcheurs.

### 5.1. L'enquête systématique sur les opinions.

Les pêcheurs ont eu l'occasion de manifester leurs opinions tout au long de l'enquête, néanmoins la fin du questionnaire s'est attachée à cette question de façon plus systématique et plus directive : trente-six propositions du type fermé furent soumises aux pêcheurs. Chacun d'eux était invité à marquer, soit son accord (total ou réservé), soit son désaccord (total ou réservé), soit son indifférence à l'hypothèse qui lui était soumise. Il était libre de ne pas répondre à certaines questions, mais son attitude était nécessairement cataloguée parmi les catégories prévues ; telles étaient les règles du jeu.

Ce genre de questionnaire permet une information rapide sur un nombre élevé de sujets. Cet avantage a son revers : le manque de nuances. Celui-ci se fait particulièrement sentir pour la position intermédiaire, qualifiée d'"indifférence", mais qui recouvre en fait trois types de réponses réellement divergentes : l'indifférence proprement dite (le répondant n'accorde aucune importance au problème), l'ignorance (le répondant n'est ni pour ni contre la proposition parce qu'il ne connaît pas le problème) ou encore le refus de donner un avis (le pêcheur connaît le problème, il y est sensible, mais veut taire son opinion à son interlocuteur). La non-réponse est un autre moyen de masquer son attitude qui se manifeste de manière encore plus formelle.

Les problèmes soulevés dans cette dernière partie de l'enquête ne se limitent pas à la pêche au sens strict ; elle survolent tout le domaine halieutique. Les questions n'ont pas toutes la même importance et certaines n'ont pas été formulées de manière irréprochable. Néanmoins les résultats proposent une synthèse très intéressante de la pensée, des craintes, des espoirs, des désirs des pêcheurs. Ils révèlent parfois de curieuses contradictions entre les principes et les attitudes quotidiennes de la population échantillonnée.

Les données recueillies ont été traitées de manière très concise afin de maintenir ce chapitre dans des limites raisonnables.

### 5.2. Répartition globale des positions face au questionnaire sur les opinions.

Si on soumet 36 propositions différentes à une population de 495 personnes, on se trouve devant un total assez impressionnant de 17.820 réponses. On peut d'abord se demander comment cette masse de données se répartit entre les diverses positions prévues.

Tableau 6 : Réactions globales aux 36 questions.

<u>Positions prévues</u>	Attitudes globales (495)	
	Chiffre absolu	%
- non réponse	731	4.1
- désaccord complet	5.076	28.5
- désaccord modéré	1.133	6.4
- indifférence	1.762	9.9
- accord modéré	2.123	11.9
- accord complet	6.995	39.2
	-----	-----
TOTAL :	17.820	100.0

Le nombre des pêcheurs qui ont refusé de répondre aux diverses questions est assez constant : il se situe souvent aux alentours de 20. Pour trois questions cependant, les positions de refus furent beaucoup plus importantes : deux d'entre elles soulèvent des problèmes de coût, la troisième concerne les commissions piscicoles provinciales qui semblent particulièrement mal connues du monde de la pêche.

Les positions d'indifférence, nous l'avons déjà souligné, s'interprètent difficilement puisqu'elles sous-tendent en fait trois attitudes dissemblables. Elles totalisent 10 % des réponses, mais les différences de scores selon les questions posées sont ici beaucoup plus marquées.

5.3. Répartition des positions adoptées par les membres et les non-membres de sociétés.

Tableau 7.

<u>Positions</u>	Pêcheurs non-sociétaires		Pêcheurs sociétaires	
	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%
- non réponse	623	4.9	108	2.1
- désaccord complet	3.555	27.9	1.521	30.0
- désaccord modéré	811	6.4	322	6.3
- indifférence	1.450	11.4	312	6.1
- accord modéré	1.571	12.3	522	10.9
- accord complet	4.734	37.1	2.261	44.6
	-----	-----	-----	-----
TOTAL :	12.744	100.0	5.076	100.0



En moyenne, les non-sociétaires refusent de répondre et adoptent des attitudes d'indifférence deux fois plus souvent que les sociétaires.

#### 5.4. Répartition des positions selon l'âge des pêcheurs.

Il est apparu intéressant d'examiner les réponses au questionnaire final en fonction d'une seconde variable à caractère sociologique : l'âge des répondants. Les pêcheurs ont été répartis en 4 catégories :

- groupe inférieur à 25 ans, comprenant une majorité d'inactifs au sens économique du terme (86 cas)
- groupe de 25 à 44 ans, soit les jeunes actifs (193 cas)
- groupe de 45 à 64 ans, soit les actifs d'âge mûr (167 cas)
- groupe de 65 ans et plus, à majorité de retraités (44 cas)

On ignore l'âge de 5 des pêcheurs interrogés.

Tableau 8 : Réactions des pêcheurs selon leur âge.

Positions	- 25 ans		25 à 44 ans		45 à 64 ans		65 ans & +	
	Ch.	Ab. %	Ch.	Ab. %	Ch.	Ab. %	Ch.	Ab. %
non réponse	216	7.0	309	4.5	158	2.6	46	2.9
désaccord compl.	911	29.4	1.975	28.5	1.706	28.4	426	26.9
désaccord modéré	161	5.2	495	7.1	377	6.3	87	5.5
indifférence	384	12.4	673	9.7	519	8.6	173	10.9
accord modéré	349	11.3	835	12.0	742	12.4	189	11.9
accord complet	1.075	34.7	2.661	38.3	2.510	41.7	663	41.9
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
TOTAL	3.096	100.0	6.948	100.0	6.012	100.0	1.584	100.0

Dans ce tableau, il apparaît nettement que le pourcentage des non-réponses diminue en fonction de l'âge ; le taux d'indifférence également, quoiqu'on note une certaine augmentation de cette attitude chez les pêcheurs les plus âgés (mais nous avons déjà insisté sur l'ambiguïté de la notion d'indifférence). Ces deux rubriques totalisent 19.4 % des pêcheurs les plus jeunes (1 sur 5) et 11.2 % à peine pour les représentants de la classe 45-64. Entre ces deux extrêmes, les scores intermédiaires sont assez semblables (13.8 % pour les aînés, 14.2 % pour les 25-44), plus proches d'ailleurs du % inférieur. Les refus de répondre sont assez constants dans chaque sous-groupe envisagé, mais enregistrent une augmentation spectaculaire pour de rares questions déjà relevées au niveau de l'échantillon global. Ce phénomène se manifeste aussi dans tous les sous-groupes étudiés.

5.5. Comparaison des résultats au point de vue des accords et des désaccords.

Catégories	Désaccords (%) complets et modérés	Accords (%) complets et modérés
population globale	34.9	51.1
pêcheurs non-sociétaires	34.3	49.4
pêcheurs sociétaires	36.3	55.5
pêcheurs de - 25 ans	34.6	46.0
pêcheurs de 25 à 44 ans	35.6	50.3
pêcheurs de 45 à 64 ans	34.7	54.1
pêcheurs de 65 ans et +	32.4	53.8

La conclusion qui s'impose d'abord est la remarquable similitude des taux de désaccord, quel que soit le groupe considéré. Pour les positions d'accord, les variations sont plus marquées : elles ne sont pas énormes (marge de 10 %) mais suffisantes pour que se dégage une progression entre les groupes : les pêcheurs non-sociétaires et ceux qui appartiennent aux deux classes d'âge inférieures (les moins de 25 surtout) ont un taux plus bas que celui de la population globale ; les aînés et surtout les sociétaires dépassent ce taux. Nos propositions auraient-elles été suffisamment bien étudiées pour emporter l'adhésion des pêcheurs susceptibles d'être les mieux informés ? Certaines d'entre elles avaient pourtant été conçues pour stimuler la critique des interviewés. Avons-nous été moins stimulants que nous ne l'espérions ?

5.6. Accords et désaccords complets ou modérés.

On peut encore envisager les positions selon un autre critère : leur modération ou leur extrémisme.

Positions	Désaccords complets %	Désaccords modérés %	Accords modérés %	Accords complets %
population globale	28.5	6.4	11.9	39.2
pêcheurs non-sociétaires	27.9	6.4	12.3	37.1
pêcheurs sociétaires	30.0	6.3	10.9	44.6
pêcheurs de - 25 ans	29.4	5.2	11.3	34.7
pêcheurs de 25 à 44 ans	28.5	7.1	12.0	38.3
pêcheurs de 45 à 64 ans	28.4	6.3	12.4	41.7
pêcheurs de 65 ans et +	26.9	5.5	11.9	41.9

Les réserves émises sont plus nombreuses en cas d'accord : psychologiquement, c'est normal, et pas seulement pour les pêcheurs. Tous nous avons tendance à mesurer notre adhésion, à l'assortir de conditions tandis que nous manifestons notre opposition en termes plus fermes. On dit plus facilement "oui mais..." que "non mais...". Le taux

Tableau 9 : Récapitulation des attitudes marquées par les différents sous-groupes de pêcheurs dans le questionnaire sur les opinions.

Positions	Ech. gl. (490)	N.S. (354)	S. (141)	- 25 (86)	25-44 (193)	45-64 (167)	65 et + (44)
Non - réponse	4.1	4.9*	2.1\	7.0^	4.5+	2.6-	2.9-
Indifférence	9.9	11.4+	6.1\	12.4^	9.7=	8.6-	10.9+
	----	----	---	----	----	----	----
Total	14.0	16.3*	8.2\	19.4^	14.2=	11.2-	13.8=
Accords + désaccords	86.0	83.7-	91.8^	80.6\	85.8=	88.8+	86.2=
Accord complet	39.2	37.1-	44.6^	34.7\	38.3-	41.7+	41.9+
Accord partiel	11.9	12.3*	10.9\	11.3-	12.0=	12.4^	11.9=
Total	51.1	49.4-	55.5^	46.0\	50.3-	54.1+	53.8+
Désaccord compl.	28.5	27.9-	30.0^	29.4+	28.5=	28.4=	26.9-
Désaccord partiel	6.4	6.4=	6.4=	5.2\	7.1^	6.3=	5.5-
Total	34.9	34.3-	36.4^	34.6-	35.6+	34.7=	32.4\
Désaccord partiel	6.4	6.4	6.4	5.2	7.1	6.3	5.5
Accord partiel	11.9	12.3	10.9	11.3	12.0	12.4	11.9
Total des positions modérées	18.3	18.7+	17.3-	16.5\	19.1^	18.7+	17.4-
Désaccord complet	28.5	27.9	30.0	29.4	28.5	28.4	26.9
Accord complet	39.2	37.1	44.6	34.7	38.3	41.7	41.9
Total des positions extrêmes	67.7	65.0-	74.6^	64.1\	66.8-	70.1+	68.8+

Signification des différents symboles du tableau

- pourcentage inférieur à celui de l'échantillon global

= pourcentage égal ou très semblable à celui de l'échantillon global

+ pourcentage supérieur à celui de l'échantillon global

\ pourcentage minimal pour l'ensemble des sous-groupes envisagés

^ pourcentage maximal pour l'ensemble des sous-groupes envisagés

des accords modérés est remarquablement constant, la différence entre le maximum et le minimum se limitant à 1.5 % (% minimum = celui des pêcheurs sociétaires). Les variations sont plus importantes pour les désaccords modérés, les plus grandes différences intervenant ici entre les pêcheurs les plus jeunes (5.2 %) et ceux appartenant à la classe d'âge immédiatement supérieure (7.1 %). Les positions extrêmes subissent des variations plus prononcées selon les groupes. Les pêcheurs sociétaires font les scores les plus élevés, aussi bien dans l'opposition que dans l'adhésion ; ils hésitent manifestement moins à livrer une opinion tranchée, sans s'embarrasser de nuances ; les plus jeunes ont un taux d'opposition complète, presque identique à celui des membres de sociétés, leur taux d'adhésion sans réserve étant nettement le plus réduit de tous. C'est une conclusion qui paraît logique : la jeunesse critique volontiers sans nuance et ne donne pas facilement son accord inconditionnel. Les deux classes d'âge intermédiaires ont des proportions d'opposants pratiquement identiques, très voisins en outre de celle des pêcheurs non-sociétaires ; les vieux pêcheurs ont le taux d'opposition le plus bas, acceptant sans doute plus volontiers toute suggestion susceptible de sauver ou d'améliorer l'exercice de leur sport. Leur score d'accord complet suit immédiatement celui des pêcheurs sociétaires, celui de la catégorie d'âge 45-64 lui étant à peine inférieur.

## 6. Les réponses aux différentes questions d'attitude.

Nous allons maintenant quitter le plan des réponses globales pour examiner brièvement les réactions suscitées par chacune des questions. Celles-ci sont groupées selon les sujets traités et formulées dans cet ordre (non celui utilisé dans le questionnaire où les centres d'intérêt avaient été volontairement mélangés). Le chiffre qui précède chaque proposition correspond à sa place dans l'enquête.

### 6.1. La gestion de la pêche : problème abordé par les sept questions suivantes :

- 1) Il faudrait créer un département administratif chargé de s'occuper exclusivement des problèmes de la pêche.
- 2) Un bon gardiennage serait plus utile que les rempoissonnements.
- 10) On devrait mieux réglementer les sports nautiques, car ils nuisent aux pêcheurs.
- 12) La pêche devrait bénéficier des subsides de l'Etat, comme n'importe quel autre sport.
- 13) Il ne devrait pas y avoir d'eaux privées, on devrait nationaliser les rivières.
- 18) On punit facilement le pêcheur qui ne respecte pas le règlement à la lettre, mais on ne punit pas les usines polluantes.
- 28) Les rempoissonnements devraient se faire avec des poissons ayant atteint la taille légale de capture.

60.8 % des pêcheurs interrogés approuveraient sans réserve la création d'un service de la pêche ; 13.5 % se montrent modérément d'accord avec cette proposition, estimant qu'elle n'est pas mauvaise, mais que la survie de leur loisir dépend d'autres facteurs qu'il faut envisager en priorité. Les plus favorables à la mise en place d'un service exclusivement réservé aux problèmes halieutiques sont les membres des sociétés (73.0 % totalement + 11.3 % modérément d'accord) et, dans une mesure moindre, les pêcheurs les plus âgés ; les non-sociétaires sont les plus réservés, tout en se prononçant encore en majorité absolue en faveur de cette mesure.

Une majorité plus forte encore se manifeste en faveur d'une subsideation de la pêche par l'Etat. Les pêcheurs se considèrent comme des sportifs à part entière (en nombre, ils occupent la deuxième position, immédiatement après les footballeurs) et estiment donc avoir des droits identiques à ceux qui pratiquent d'autres disciplines. Ici, l'accord total dépasse 75 % dans tous les groupes, sauf celui des plus jeunes qui, faute de moyens, doivent souvent s'accommoder de la pêche en étang, précisément réputée moins sportive que celle en eau libre. Par contre, les plus âgés, pour qui la pêche constitue davantage un délassement ou un art, ne désarment pas et sont les plus nombreux avec les pêcheurs sociétaires à revendiquer pour leur loisir le titre de sport sans aucune restriction : plus de 90.0 % d'accord dans ces deux groupes.

Un quart des pêcheurs seulement manifestent une confiance totale en l'efficacité d'un gardiennage même renforcé, 20 % n'adhèrent à cette proposition qu'avec des réserves et plus de 33 % y sont totalement hostiles. L'action des gardes est évidemment mal ressentie, puisqu'ils sont en fait la "police de la pêche", ceux qui condamnent le pêcheur coupable d'avoir pratiqué son sport hors saison, ou d'avoir mis en bourriche des poissons dont la taille n'atteignait pas le minimum légal. Ces interventions, justifiées somme toute, le pêcheur les considère comme particulièrement vexatoires, dans la mesure où il considère qu'on le condamne pour fautes vénielles alors que les gros pollueurs industriels et autres, tels les gestionnaires de camping, responsables de la mort de milliers de poissons, restent souvent impunis. Ici, la révolte est générale et l'accord moyen atteint les 90.0 % et même les dépasse (95 %) chez les aînés, particulièrement écoeurés sans doute par la durée d'une situation qu'ils dénoncent depuis des années.

Les deux-tiers des pêcheurs se déclarent partisans de la nationalisation des eaux. L'accord avec cette réforme est influencée par l'âge. C'est le groupe des 45-64 qui compte le plus d'adhésions totales (75 %) à pareille opération. Les sociétaires sont ici un peu plus réservés que les autres, car leurs sociétés louent souvent des parcours de pêche qu'elles tiennent à la disposition exclusive de leurs membres. Vis-à-vis des autres utilisateurs de l'eau à des fins sportives et récréatives, les pêcheurs ont une position réaliste et mesurée ; ils sont majoritaires pour réclamer une réglementation plus favorable à leur égard car ils estiment être mal partagés dans l'état actuel des choses, mais ils considèrent également qu'il est possible de trouver des solutions satisfaisantes pour tous les amateurs de sports nautiques et déclarent, par ailleurs, que c'est l'exploitation du milieu aquatique à des fins économique-industrielles qui doit faire l'objet de mesures draconiennes. Plus on avance en âge, plus on est

partisan du rempoissonnement avec des pièces ayant la taille légale de capture, du poisson prêt à être repêché immédiatement : 60.5, 70, 78.5 et 86.3 % dans les différentes classes d'âge. L'opposition nette à cette pratique est très sensible chez les plus jeunes qui réclament un % équilibré d'alevins et de poissons adultes. Songent-ils davantage à préserver l'avenir ?

### 6.2. Régionalisation et permis de pêche.

- 6) On devrait régionaliser les permis de pêche : un pour la Wallonie, un pour la Flandre, un pour Bruxelles.
- 11) Les permis de pêche devraient être pris là où l'on pêche.
- 29) Je ne suis pas d'accord que les Flamands viennent pêcher notre poisson.

On sait que la pêche fait désormais partie des matières régionalisées ; il s'agissait en fait d'un problème à propos duquel les pêcheurs eux-mêmes se montraient très mitigés : sauf parmi les membres des sociétés où 25 % des effectifs étaient résolument favorables à cette réforme, le taux d'accord ne dépassait jamais 20 % pour les autres groupes de pêcheurs et (ceci est très significatif) descendait à 15 % chez les plus jeunes. La proportion des adversaires résolus de la réforme dépasse toujours 50.0 %. Quant à la proposition volontairement agressive vis-à-vis de nos partenaires linguistiques, elle ne suscite nulle part plus de 10 % d'approbation totale (pourcentage nul chez les moins de 25 ans), mais soulève beaucoup d'indifférence (entre 20 et 25 % de pêcheurs qui ne se sentent pas concernés par les querelles politiques) et une hostilité souvent proche de 60 %. La solidarité nationale et internationale du monde de la pêche semble une réalité bien établie. Pour ce qui concerne l'acquisition des permis au lieu de pêche, une majorité se prononce aussi contre la formule de l'acquisition des permis au lieu de pêche, ressentie comme une contrainte supplémentaire. Toutefois, l'opposition est beaucoup moins nette, notamment chez les sociétaires qui perçoivent l'avantage que la province de Liège, favorisée par un réseau hydrographique par rapport à d'autres régions, pourrait tirer d'une telle mesure.

### 6.3. Les sociétés de pêche : affiliation.

- 4) L'affiliation aux sociétés de pêche devrait être obligatoire.
- 20) Je m'affiliera à une société de pêche si c'était gratuit.
- 30) Je trouve le prix d'affiliation aux sociétés de pêche trop élevé.
- 33) S'affilier à une société de pêche, c'est comme s'affilier à un syndicat.

Pour plus de 60.0 % des pêcheurs, un système à la française d'affiliation obligatoire serait une offense à la liberté individuelle. Les membres de sociétés eux-mêmes comptent presque autant d'adversaires que de partisans d'une telle mesure. C'est évidemment chez les non-affiliés et chez les jeunes que l'on rencontre la plus forte hostilité à cette proposition. Pour la note humoristique, soulignons que 10 % de non-sociétaires déclarent adhérer sans réserve à l'idée d'affiliation

obligatoire. Nous proposons aux pêcheurs la comparaison entre l'affiliation volontaire à une société de pêche et la participation à une action syndicale. L'idée provoque beaucoup de perplexité (donc de non-réponses et de déclarations d'indifférence) et encore plus d'opposition ; le syndicat compétent dans les problèmes de travail n'a rien de commun avec la société qui gère un loisir. Les pêcheurs affiliés, qui sont plus nombreux que les autres groupes à admettre la comparaison société-syndicat (30 % contre 20 en moyenne) sont aussi les plus nombreux à en être résolument adversaires (avec les représentants de la classe d'âge 45-64 ans), mais chez eux la proportion des sans avis est réduite à 3 %.

Ce n'est en tout cas par le coût de l'affiliation qui écarte les pêcheurs des sociétés. Celles-ci pratiquent généralement des tarifs fort démocratiques ; seules certaines associations à but particulier réclament des cotisations dont le montant pourrait être prohibitif pour ceux qui sont moins favorisés sur le plan matériel. Une grosse majorité se dégage dans tous les sous-groupes pour nier que l'affiliation soit conditionnée par la gratuité, 50 % des pêcheurs proclament leur indifférence au montant de la cotisation. Une fois de plus, les sociétaires préfèrent prendre position : ils expriment leur désaccord par 70 % d'opposition.

#### 6.4. L'opinion des pêcheurs sur les compétitions et concours.

- 8) Les concours de pêche sont une vraie boucherie.
- 23) Les organisateurs de concours devraient être obligés de rempoissonner les eaux où se passent les concours.
- 27) Les pêcheurs de concours devraient être obligés de remettre leurs poissons à l'eau.
- 31) Les concours sont très coûteux.

Parmi ces questions relatives à certains aspects particuliers de la pêche, 4 concernent les concours et compétitions.

Plus de 50 % des pêcheurs se proclament adversaires des concours de pêche, mais pour une bonne part d'entre eux (15 à 20 % selon les groupes), cette opposition s'assortit de réserves : tout dépend des conditions qui président au concours. Les plus jeunes en sont beaucoup moins adversaires : à peine 30 %. Quant aux sans avis, ils représentent environ 20 % dans toutes les catégories envisagées sauf, une fois de plus, celle des sociétaires. Le taux d'indifférence est particulièrement général et marqué vis-à-vis du coût des compétitions (de 49 à 60 %) : c'est aux pratiquants de ce type de pêche qu'il appartient de résoudre le problème, les autres s'en désintéressent. Par contre, les questions du rempoissonnement et de la remise à l'eau obligatoire soulèvent un débat assez confus dans lequel une proportion non négligeable (15 %) des pêcheurs refusent de prendre parti. Une majorité très nette se dégage partout en faveur du rempoissonnement ; la controverse sur la remise à l'eau est plus passionnée : deux sous-groupes seulement se prononcent en majorité absolue et inconditionnelle pour cette pratique : les pêcheurs appartenant à la classe d'âge supérieure et aux sociétés de pêche. Les autres sont plus hésitants, assortissent leur accord d'éléments restrictifs, les jeunes sont plus nombreux à

s'opposer à cette obligation qu'à l'approuver. Beaucoup la considèrent comme excessive : puisqu'il faut payer sa participation aux compétitions, il est normal, disent-ils, qu'on dispose librement de sa récolte.

#### 6.5. Le problème de la lutte anti-pollution.

- 5) La pêche mène à l'écologie.
- 9) La sauvegarde de l'emploi devrait passer avant la protection de la nature et, en particulier des poissons.
- 15) Je suis opposé à l'implantation des centrales nucléaires.
- 21) En Wallonie, d'ici 10 ans, on ne pourra plus pêcher que dans les étangs.
- 24) L'Etat fait son devoir en matière de lutte contre la pollution.
- 32) En cas de pollution, on devrait considérer comme légaux les prélèvements effectués par les membres des commissions piscicoles.

Si on soumet aux pêcheurs une proposition relative à l'efficacité de l'Etat, ils la considèrent comme une provocation. L'action anti-pollution menée par les autorités compétentes soulève le maximum d'oppositions inconditionnelles et ce, dans tous les groupes de pêcheurs : les sociétaires l'emportent avec plus de 90 % mais sont suivis de près par les pêcheurs d'âge mûr et âgés qui ont mieux suivi la dégradation du milieu.

Le découragement atteint l'ensemble des pêcheurs, les trois-quarts admettent que d'ici dix ans la pêche ne sera plus possible en dehors des étangs, et ce fatalisme s'accroît avec l'âge.

De plus, la crise économique cristallise les problèmes et les avis sont très partagés en matière d'implantation de centrales nucléaires. Leurs détracteurs sont majoritaires, surtout chez les aînés, mais beaucoup hésitent à donner leur avis (14 % d'"indifférents", en moyenne) et 25 %, les économiquement actifs notamment, sont favorables à l'implantation des centrales, pas de gaieté de coeur, on s'en doute.

Plus délicat encore est le choix proposé entre la sauvegarde de la nature, particulièrement des poissons, et le maintien de l'emploi. Ici, les réactions sont particulièrement intéressantes et, finalement, réconfortantes. En moyenne, 55 % des pêcheurs admettent que le problème de l'emploi passe avant la protection de la nature, mais 20 % des accords sont hésitants, conditionnels : curieusement, le taux moyen est dépassé largement dans le groupe des pêcheurs de plus de 65 ans qui ont achevé leur vie active, alors que les plus jeunes ne marquent leur accord qu'à 30 %. Ceux qui souffrent le plus de la crise, ceux dont l'avenir est hypothéqué, à court et peut-être à moyen terme, refusent de sacrifier l'objectif à long terme qu'est le sauvetage de ce qui reste encore du milieu naturel. Et ceux qui ne prennent pas position assortissent ici leur réponse de commentaires : le choix proposé est-il vraiment un dilemme, ne peut-on concilier les deux objectifs, une lutte anti-pollution efficace n'entraînerait-elle pas la création d'emplois. Les pêcheurs se sont montrés ici positifs et réalistes. Leurs commentaires sur le problème mériteraient d'être diffusés dans



toutes les sphères où on ne cultive plus que l'à quoi bon et le pessimisme.

La proposition d'associer plus étroitement les commissions piscicoles à la lutte anti-pollution recueille aussi une majorité très confortable dans tous les groupes - avec un maximum de 80 % chez les sociétaires - mais avec un score de non-réponses beaucoup plus élevé que la moyenne, correspondant peut-être à ceux qui ignorent tout des dites commissions.

Lentement et sûrement, la pêche mène ses adeptes à l'écologie : 68 % de notre population en est consciente, pas toujours très nettement, mais là aussi - et cette fois sous la conduite des membres de sociétés qui marquent ici le plus haut score - le mouvement est amorcé.

#### 6.6. Jugements portés par les pêcheurs sur eux-mêmes, leurs collègues, leurs droits et devoirs.

- 3) Les femmes sont aussi bons pêcheurs que les hommes.
- 7) On ne connaît pas plus individualistes que les pêcheurs.
- 14) A force de tout régler, on finira par dégoûter les pêcheurs de la pêche.
- 16) Il faudrait instaurer un permis "truites".
- 17) Certains modes de pêche ne sont pas accessibles à toutes les bourses.
- 19) Il y a trop de pêcheurs.
- 22) Le matériel de pêche coûte trop cher.
- 34) Les pêcheurs de truites sont les aristocrates de la pêche.
- 35) On devrait mieux informer les pêcheurs sur les règlements de la pêche.
- 36) Au bord de l'eau, il n'y a ni riche, ni pauvre, ni bourgeois, ni prolétaire : on est tous égaux.

De l'examen des réponses à ce dernier groupe de questions, découlent trois grandes constatations : l'idée d'égalité n'est pas un vain mot dans le monde de la pêche ; la réputation d'individualisme faite aux pêcheurs est à tout le moins exagérée ; la revendication à une meilleure information est unanime.

Le pêcheur liégeois - l'examen d'une autre partie de ce questionnaire l'a déjà prouvé - n'est ni régionaliste, ni nationaliste ; il croit au caractère universel de la pêche et met volontiers son réseau hydrographique à la disposition de tous les collègues pratiquants. Le pêcheur liégeois n'est pas non plus sexiste : quoique que presque exclusivement composé de représentants du sexe fort, le monde halieutique reconnaît, dans sa majorité (à plus de 70 %, sauf les moins de 25 ans, plus misogynes apparemment), que pêcheurs masculins et féminins se valent : les membres des sociétés de pêche sont les plus convaincus de cette égalité. Bien plus nombreux encore sont ceux qui dénie un rôle important aux différences sociales et professionnelles en matière

halieutique : face au poisson, nous sommes tous égaux affirment plus de 85 % des pêcheurs et même 90 % des membres de sociétés. Bien sûr, le monde de la pêche n'est pas irréaliste au point de prétendre que tous les types de pêche sont accessibles à tous les budgets : 30 % reconnaissent, en assortissant souvent leur position de réserves, que le matériel est parfois coûteux. Mais 12 % à peine soutiennent encore inconditionnellement le vieux préjugé qui faisait du pêcheur de truites un aristocrate de la pêche (opinion quand même un peu plus fréquente chez les sociétaires) et la proposition de créer un permis spécial, plus coûteux pour la pêche à la truite, rencontre partout au moins 60 % d'opposants, sauf chez les aînés (40 % seulement).

Malgré les menaces qui pèsent sur l'exercice de leur sport, les pêcheurs ne s'estiment pas trop nombreux et l'idée de réduire ou, à tout le moins, de limiter le nombre des pratiquants ne rencontre qu'une adhésion d'environ 10 %, un peu plus élevée toutefois chez les pêcheurs âgés et les membres de sociétés.

Beaucoup de pêcheurs se récrient devant la réputation d'individualisme qui leur est faite couramment et qu'ils jugent imméritée. Plus ils sont jeunes, plus ils récusent ce jugement. Si 30 % des aînés reconnaissent sans réserve ce trait de caractère, plus de la moitié des ressortissants des autres groupes le contestent avec indignation.

Evidemment le pêcheur - diffère-t-il en cela de l'homme tout court - apprécie peu les réglementations qui lui sont imposées, mais en cette matière aussi, il peut faire preuve de nuances ; un quart des pratiquants consent sans condition à se plier à la discipline qu'exige la dégradation du milieu aquatique et, dans chaque groupe - sauf chez les aînés plus nostalgiques sans doute à l'égard du passé -, la proposition de ceux que l'abondance des règlements détournerait de leur sport reste inférieure à 50 %.

Enfin, les pêcheurs unanimes revendiquent le droit à une meilleure information sur les règlements de pêche (nous n'avons pas poussé l'indiscrétion jusqu'à chercher à savoir si c'était pour mieux s'y conformer ou mieux les contourner) : les plus revendicatifs à cet égard sont les plus jeunes, tandis que le score de ceux qui estiment avoir des connaissances suffisantes atteint un maximum de 11 % chez les pêcheurs sociétaires.

Voici, esquissées dans leurs grandes lignes, les tendances qui se dégagent de ce très important questionnaire. Avec elles, se clôture le chapitre sur les connaissances et attitudes des pêcheurs vis-à-vis de leur sport et de ses structures. Il a révélé des aspects assez inattendus, parfois spectaculaires dont les conclusions générales s'efforceront de tirer quelques leçons.

## CHAPITRE IV : IMPORTANCE ECONOMIQUE DE LA PECHE.

### 1. Introduction : mode de calcul des coûts.

Avant toutes choses, il faut savoir de quelle façon nous sommes arrivées à évaluer les dépenses des pêcheurs.

Les dépenses globales relatives à la pêche peuvent être divisées en cinq grandes catégories :

- 1) le prix payé pour avoir le droit de pêcher : il reprend tous les types de permis (état, privés et étrangers, étang) ;
- 2) le coût de la possession (sensu lato) d'une pêche privée : location, entretien, rempoissonnements ;
- 3) les dépenses effectuées pour pêcher : achat des appâts, frais de déplacements, repas, logement, dépenses sur le site, autres coûts éventuels ;
- 4) le coût du matériel qui comprend la valeur de remplacement de l'équipement habituel (cette valeur sera considérée comme l'amortissement annuel du matériel) et les acquisitions nouvelles ;
- 5) les dépenses liées à la pêche : affiliation à une société de pêche, contrats d'assurance spécifiques, journaux.

#### 1.1. Avoir le droit de pêcher.

Les permis d'état, privés et étrangers sont des cotisations annuelles et ont donc été comptabilisés comme tels.

Le permis d'étang a été calculé en multipliant le prix d'une demi-journée de pêche (cas le plus fréquent) par le nombre de parties de pêche en étang déclarées par le pêcheur.

#### 1.2. Possession d'une pêche privée.

Toutes les réponses nous ont été données pour un an. Le seul ajustement réalisé a été de diviser ces coûts par le nombre de copropriétaires ou de colocataires lorsque plusieurs pêcheurs achètent ou louent ensemble une pêche privée.

#### 1.3. Dépenses effectuées pour pêcher.

Le prix des appâts, les dépenses sur le site et les autres frais éventuels ont été multipliés par le nombre de parties de pêche effectuées dans l'année. Le coût des repas n'a été comptabilisé que lorsqu'il représente une dépense extraordinaire (le pique-nique emporté du domicile n'intervient donc pas ici).

Le coût du logement a été évalué en multipliant le coût journalier déclaré dans l'interview par la différence entre le nombre de parties de pêche dans un lieu déterminé et le nombre de voyages nécessaires pour effectuer ces parties (si l'on rentre chez soi tous les jours, 1 voyage = 1 partie de pêche).

Les frais de déplacement sont répartis en deux catégories : d'une part, ceux inhérents à l'utilisation d'un véhicule automobile personnel, d'autre part, ceux résultant d'un autre moyen de déplacement.

Les seconds, très peu nombreux, ont été calculés en multipliant le prix d'un trajet par le nombre de voyages effectués en un an.

Pour les premiers, le nombre de kilomètres (aller et retour) nécessaires pour se rendre sur le lieu de pêche a été multiplié par le nombre de voyages. Le kilométrage annuel a alors été multiplié par le prix de revient kilométrique d'une voiture moyenne en Belgique. Les tarifs de remboursement nous ont été communiqués par le Royal Automobile Club de Belgique : 7.94 frs par kilomètre pour une voiture de 9 CV fiscaux (1), moyenne du parc automobile en Belgique.

#### 1.4. Coût du matériel.

Les deux postes qui composent ce coût nous ont été fournis tels quels par les pêcheurs interrogés, mais sont à notre avis sous-évalués. En effet, au cours de l'enquête, nous nous sommes rendu-compte que le pêcheur semble connaître mal son matériel et que, s'il arrive encore à retrouver la marque d'une canne, par exemple, il lui est très difficile de se rappeler combien il l'a payée. Défaillance de mémoire réelle ou volontaire ? Les enquêtes se déroulant souvent en présence du conjoint (pas toujours amateur de pêche), il est possible que les valeurs déclarées aient été systématiquement sous-évaluées dans le but très louable de sauvegarder la paix chez soi.

D'autre part, en ce qui concerne les achats effectués en 1979, les pêcheurs n'ont en général pensé qu'au gros matériel (cannes, moulins, bottes...) qui sont des acquisitions occasionnelles. Les acquisitions habituelles telles que fils, bouchons,... ont été oubliées et ne sont pas comptabilisées.

Pour obtenir le coût réel, il faudrait probablement réévaluer le coût moyen d'environ 10 à 12 %. Mais nous nous en tiendrons évidemment aux déclarations faites aux enquêteurs.

#### 1.5. Dépenses diverses.

Les réponses obtenues concernent des coûts annuels et n'ont donc pas subi de modifications.

---

(1) Source : Office des immatriculations - Ministère des communications.

## 2. Calcul des coûts moyens.

Le tableau 1 indique les évaluations des dépenses moyennes annuelles des pêcheurs à trois niveaux différents d'analyse : composantes de base des coûts, grandes catégories de dépenses et enfin coût global.

Tableau 1 : Coûts moyens.

N = nombre d'individus concernés  
M = dépense moyenne en francs belges

Niveaux d'évaluation							
Composantes de base			Postes de dépenses			Coût glob.	
	N	M		N	M	N	M
1. Permis d'Etat belge	472	402	1. Avoir le droit de pêcher	481	1149	494	35988
2. Permis privés et permis étrangers	103	893					
3. Permis d'étangs	90	3010					
1. Amortissement du matériel	440	11998	2. Dépenses en matériel	447	12708		
2. Nouveaux achats en 1979	142	2827					
1. Appâts	407	4629	3. Dépenses effectuées pour pêcher	436	25447		
2. Déplacements avec véhicule personnel	330	23595					
3. Autres déplacements	10	3358					
4. Repas	80	11421					
5. Logement	38	5284					
6. Dépenses sur le site	72	3641					
7. Autres dépenses	6	2417					
1. Location	17	7759	4. Coût d'une pêche privée	23	13309		
2. Entretien	5	3100					
3. Rempoissonnements	17	9277					
			5. Dépenses diverses	183	786		

Sur la base de cette étude, la dépense moyenne annuelle des pêcheurs est estimée à environ 36.000 frs.

Diverses extrapolations peuvent être faites à partir de ces chiffres. Le tableau 2 indique l'apport économique de la pêche en 1979.

1. Dans la province de Liège
2. Dans la région wallonne
3. Dans l'ensemble du territoire belge

Tableau 2 : Apport économique de la pêche en 1979.  
(en milliers de francs belges)

Composantes	% de pêcheurs par catégorie	Prov. de Liège 28962 pêcheurs	Région wallonne 100264 pêcheurs	Belgique 213337 pêcheurs
1. Permis d'Etat belge	95.4	11107	38452	81816
2. Permis privés et étrangers	20.8	5380	18627	39634
3. Permis d'étangs	18.2	15866	54928	116874
T1. Avoir le droit de pêcher	97.2	32345	111977	238260
1. Amortissement du matériel	88.9	308915	1069438	2275499
2. Achats en 1979	28.7	23496	81343	173078
T2. Dépenses en matériel	90.3	332348	1150561	2448111
1. Appâts	82.2	110194	381483	811702
2. Déplacements avec véhicule personnel	66.7	455800	1577941	3357468
3. Autres déplacements	2.0	1945	6733	14327
4. Repas	16.2	53585	185508	394716
5. Logement	7.7	11784	40795	86803
6. Dépenses sur le site	14.5	15291	52936	112636
7. Autres dépenses	1.2	839	2907	6186
T3. Dépenses effectuées pour pêcher	88.1	649293	2247799	4782761
1. Location	3.4	7640	26449	56278
2. Entretien	1.0	897	3108	6613
3. Rempoissonnements	3.4	9134	31623	67286
T4. Possession d'une pêche privée	4.6	17730	61383	130607
T5. Dépenses diverses	37.0	8431	29151	62026
T6. Coût global	99.8	1040199	3601084	7664345

Il est évident que ces chiffres ne sont donnés qu'à titre indicatif. Certaines catégories de dépenses n'ont été établies, en effet, que pour un faible pourcentage de pêcheurs.

Ces résultats nous paraissent cependant représenter une bonne approximation des dépenses minimales des pêcheurs.

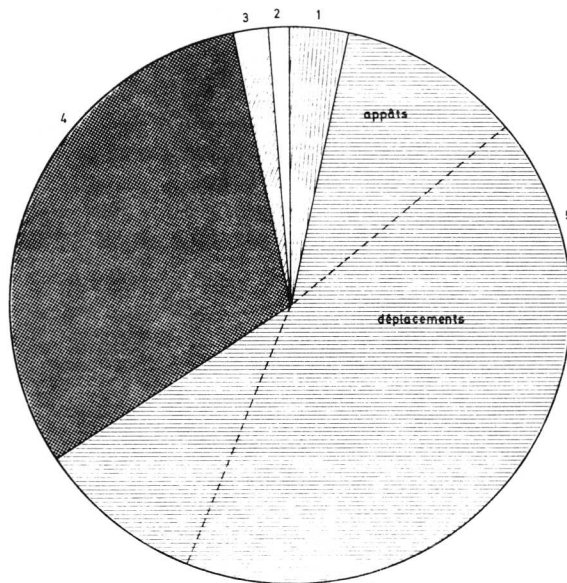
### 3. Répartition de la dépense par postes.

Les cinq grandes catégories de dépenses se répartissent de la façon suivante en fonction de la dépense totale :

1) avoir le droit de pêcher	3.11 %
2) dépenses en matériel	31.95 %
3) dépenses effectuées pour pêcher	62.42 %
dont : appâts	10.60 %
déplacements	43.82 %
4) possession d'une pêche privée	1.71 %
5) dépenses diverses	0.81 %

On voit donc que le poste le plus important est celui des frais de déplacement au moyen d'un véhicule personnel (cf. graphique 1).

Graphique 1 : Répartition des dépenses par postes



1= avoir le droit de pêcher  
2= dépenses diverses  
3= possession d'une pêche privée  
4= dépenses en matériel  
5= dépenses effectuées pour pêcher

#### 4. Influence de l'âge sur les dépenses.

De l'analyse de la dépense totale moyenne par individu, il ressort, comme on peut le constater sur le graphique 2, que ce coût moyen se distribue au cours d'une vie de façon parallèle aux revenus globaux de l'individu.

Dans le cycle de vie des deux grandes catégories de revenus (travail et capital), on peut en effet discerner trois phases successives (1) :

##### 1) revenus du travail :

- phase ascendante consécutive à l'ancienneté dans le travail et à la progression dans la hiérarchie professionnelle ;
- plafonnement résultant de la limitation des primes d'ancienneté et de l'arrivée au niveau professionnel maximum ;
- chute brusque due à la mise à la retraite et constance des transferts de pension ;

##### 2) revenus du capital :

- croissance modérée due à l'épargne sur les revenus du travail qui augmentent ;
- hausse brusque due à l'héritage puis nouvelle période de croissance consécutive à l'épargne provenant à la fois des revenus du travail et des revenus du capital ;
- désépargne due à la mise à la retraite ; les revenus du capital diminuent, car ils servent à compenser en partie la chute des revenus du travail.

Dans les dépenses du loisir que nous avons étudié, on retrouve ces trois phases : croissance forte jusqu'à 45 ans, plus lente jusqu'à 65 ans, puis baisse des dépenses à partir de la mise à la retraite (voir tableau 3, page suivante).

Nous allons maintenant analyser les cinq catégories de coût une à une pour voir si l'on retrouve une répartition symétrique à celle du coût global.

#### 4.1. Avoir le droit de pêcher.

Catégories d'âge	- 25 ans	25 à 44 ans	45 à 64 ans	65 ans et +
Dépenses moyennes / frs	1356	1073	979	1054

---

(1) G. QUADEN : Cours de Problèmes actuels de politique économique.

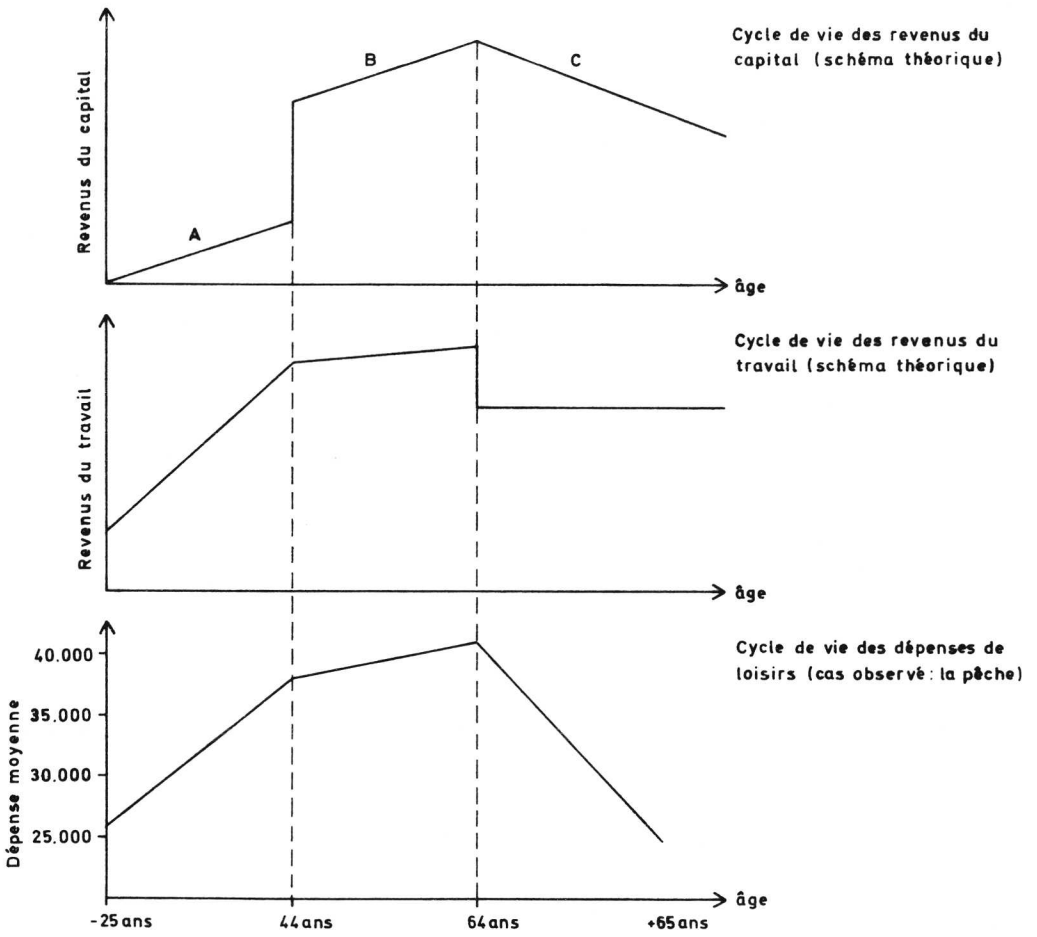


Tableau 3 : Répartition de la dépense totale par âge.

Dépense totale	Echantillon global	- 25 ans	25 à 44 ans	45 à 64 ans	65 ans et +
0	0.2	-	-	0.6	-
→ 2000	3.2	2.3	4.1	3.0	2.3
→ 5000	9.3	17.4	5.2	6.6	22.7
→ 10000	10.5	16.3	7.8	8.4	15.9
→ 15000	12.5	18.6	10.9	9.0	18.2
→ 20000	10.7	9.3	11.9	10.8	6.8
→ 25000	6.9	7.0	9.3	4.2	6.8
→ 30000	4.6	3.5	6.7	3.6	2.3
→ 35000	6.9	8.1	7.2	5.4	9.1
→ 40000	3.6	1.2	4.1	5.4	-
→ 50000	7.5	3.5	8.3	10.2	2.3
→ 60000	5.9	2.3	5.7	9.0	2.3
→ 70000	4.8	3.5	4.7	7.2	-
→ 80000	3.2	1.7	1.5	6.6	2.3
→ 100000	3.8	2.3	5.2	3.6	2.3
→ 120000	2.4	-	2.1	3.6	4.5
→ 150000	2.0	-	3.1	1.8	2.3
+ 150000	1.8	3.5	2.1	1.2	-
Depense moyenne	35988	25604	37943	40440	24681

Plus on est jeune, plus on paie pour avoir le droit de pêcher. Ce phénomène tient surtout au fait que ce sont les jeunes qui pêchent le plus souvent en étang.

Fréquence de la pêche en étang	- 25 ans	25 à 44 ans	45 à 64 ans	65 ans et +
jamais	25.6 %	36.3 %	53.9 %	65.9 %
rarement	20.9 %	24.9 %	22.2 %	13.6 %
parfois	32.6 %	24.9 %	15.0 %	13.6 %
souvent	19.8 %   21	11.4 %   13	7.8 %   8.4	4.5 %   6.8
exclusivement	1.2 %	1.6 %	0.6 %	2.3 %



#### 4.2. Coût de la pêche.

Il s'agit de la composante la plus importante du coût global et elle se répartit de la même manière que celui-ci.

Tableau 4 : Coût de la pêche par âge.

Dépense totale	Echantillon global %	- 25 ans	25 à 44 ans	45 à 64 ans	65 ans et +	*
0	11.9	12.8	9.3	12.0	22.7	
→ 2000	10.5	13.9	7.8	10.2	13.6	
→ 5000	10.3	21.0	7.2	6.6	13.6	
→ 10000	16.2	18.6	18.6	12.6	13.6	
→ 15000	8.1	5.8	10.4	5.4	13.6	
→ 20000	7.9	8.1	9.3	8.4	-	
→ 25000	7.3	3.5	8.3	9.0	4.5	
→ 30000	4.4	3.5	4.7	4.8	4.5	
→ 35000	3.0	2.3	2.6	4.2	2.3	
→ 40000	3.4	-	4.7	4.8	-	
→ 50000	4.2	2.3	4.1	6.6	-	
→ 60000	3.2	1.2	3.6	4.8	-	
→ 70000	2.6	3.5	1.5	3.0	4.5	
→ 80000	1.0	-	1.0	1.8	-	
→ 100000	2.6	-	3.1	2.4	6.8	
+ 100000	3.2	-	3.6	3.6	-	
Dépense moyenne	25447	16918	23432	25838	15543	

Nous pouvons également subdiviser ce coût en plusieurs parties. Pour l'analyse, nous n'en retiendrons que deux : les appâts et les déplacements au moyen d'un véhicule personnel.

\* Pour les tableaux qui suivent, les différentes catégories d'âge seront désignées par les chiffres :

- 1) moins de 25 ans
- 2) de 25 à 44 ans
- 3) de 45 à 64 ans
- 4) 65 ans et plus.

#### 4.2.1. Les appâts.

Catégories d'âge	1	2	3	4
Coût moyen F.B.	3753	3674	3813	2330

Par rapport aux autres groupes, les pêcheurs âgés dépensent peu pour leurs appâts et pourtant ils font partie des pêcheurs les plus assidus.

L'explication tient sans doute dans l'attitude de consommation de cette classe qui, plus que les autres, est encore tournée vers l'aspect bricolage de la pêche. Ces aînés achètent rarement leurs appâts, préférant les préparer eux-mêmes à partir de produits qu'ils trouvent à domicile (pain, fromage, vers...).

#### 4.2.2. Les déplacements.

Catégories d'âge	1	2	3	4
Coût moyen F.B.	11570	16013	19964	9955

La distribution est la même que celle du cycle de vie des dépenses globales.

Lorsque l'on tient compte des fréquences de pêche et de la longueur des déplacements, on s'aperçoit que, si les économiquement actifs pêchent un peu moins que les jeunes et les personnes âgées, ils ne craignent pas les longues distances, ce qui augmente sensiblement leurs frais de déplacement.

Nombre de jours de pêche	1	2	3	4
- 20 jours	12.7 %	21.1 %	17.9 %	29.3 %
20 à 50 jours	62.0 %	59.4 %	53.6 %	19.5 %
51 à 100 jours	20.3 %	14.3 %	21.2 %	34.1 %
101 à 300 jours	5.1 %	5.1 %	7.3 %	17.1 %

Distances parcourues	1	2	3	4
- 5 km	24.4 %	15.5 %	19.8 %	25.0 %
- 25 km	50.0 %	47.1 %	36.5 %	52.2 %
+ 25 km	38.4 %	47.5 %	56.9 %	36.4 %
Résidence secondaire	12.8 %	10.8 %	10.8 %	4.5 %
Etranger	8.1 %	6.7 %	15.0 %	6.8 %

#### 4.3. Le matériel.

Catégories d'âge	1	2	3	4
Coût moyen F.B.	7087	11715	12138	6568

Les résultats obtenus pour ce poste correspondent à ceux obtenus pour le coût global. Les chiffres des catégories extrêmes résultent probablement :

- pour les moins de 25 ans, du fait qu'ils n'ont pas encore énormément de matériel ; leur amortissement est donc normalement moins élevé que pour les autres catégories ;
- pour les plus de 65 ans, du fait que leurs achats sont moins importants (moins de "besoins", moins de revenus) et qu'ils sous-évaluent souvent l'amortissement de leur matériel car ils sous-estiment l'ampleur de l'inflation.

Tableau 5 : Coût du matériel par âge.

Dépenses	Ech. global	1	2	3	4
0	9.7	7.0	10.9	9.6	11.4
→ 2000	8.3	10.5	5.2	6.6	25.0
→ 5000	23.4	38.4	21.2	18.6	18.2
→ 10000	24.2	22.1	19.7	30.5	25.0
→ 15000	11.5	9.3	15.0	9.0	9.1
→ 20000	7.7	8.1	9.8	6.0	4.5
→ 25000	4.2	2.3	5.7	4.2	2.3
→ 30000	2.6	-	4.1	2.4	2.3
→ 35000	2.4	-	2.6	3.6	2.3
→ 40000	2.0	-	2.6	3.0	-
→ 50000	2.2	-	1.5	4.8	-
→ 60000	0.8	1.2	1.0	0.6	-
→ 70000	0.6	1.2	0.5	0.6	-
+ 70000	0.2	-	-	0.6	-

#### 4.4. Les dépenses diverses.

Catégories d'âge	1	2	3	4
Coût moyen F.B.	176	306	338	321

Ces dépenses sont assez faibles et ne diffèrent pas beaucoup avec l'âge (mais la forme de la courbe reste la même) sauf dans le cas des plus jeunes qui ont une dépense moyenne inférieure de moitié à celle des trois autres catégories.

Ce sont effectivement eux qui sont le moins syndiqués (17.4 % contre 28.5 % dans l'ensemble de l'échantillon).

#### Conclusion.

Toutes les composantes du coût global évoluent de la même manière avec l'âge du pêcheur. Il se confirme donc que, dans le cas de la pêche, le loisir se comporte comme un bien normal au sens économique du terme. C'est-à-dire que toute augmentation des revenus (salaires ou non) se traduit par une augmentation de la demande de loisirs.

## 5. Evaluation des coûts par type de pêche.

### 5.1. Avoir le droit de pêcher.

Le lancer et la mouche sont au départ les pêches les plus onéreuses et leur pratique requiert souvent de pouvoir évoluer dans le lit du ruisseau. Or cette possibilité n'est accordée que par l'acquisition du permis d'Etat, le plus cher (1000 frs). De plus, ces types de pêche se pratiquent généralement le long de parcours privés, ce qui nécessite l'acquisition d'un second permis.

Le coût moyen des permis pour le pêcheur en mer est assez faible (982 frs). Ceci provient vraisemblablement du fait qu'aucun permis n'est requis pour pêcher en mer. On constatera toutefois qu'il y a d'assez fortes proportions de pêcheurs en mer qui détiennent des permis à 250 frs (35 %) et à 1000 frs (29 %), résultant du fait que l'on pratique rarement un seul type de pêche.

Tableau 1 : Prix total des permis par type de pêche.

Dépense totale	Echant. global	Lancer	Coup	Mouche	Lancer lourd	Mer
0	2.8	1.9	2.8	2.1	1.7	3.0
→ 250	47.7	40.5	53.2	32.9	46.6	35.3
→ 500	2.4	1.3	3.0	1.4	3.4	3.0
→ 1000	19.2	20.3	17.0	28.7	20.7	29.4
→ 2000	14.5	18.7	12.5	21.0	15.5	11.8
→ 3000	5.5	7.1	5.3	8.4	5.2	8.8
→ 4000	3.6	4.8	2.8	3.5	3.4	5.9
→ 5000	1.8	2.2	1.5	0.7	1.7	2.9
→ 7000	0.4	0.3	0.2	-	-	-
→ 10000	0.8	1.3	0.8	0.7	-	-
+ 10000	1.2	1.6	0.8	0.7	1.7	-
Dépense moyenne	1149	1264	869	1087	1002	1011

## 5.2. Dépenses sur le lieu de pêche.

La progression des dépenses sur les lieux de pêche respecte la hiérarchie des types de pêche : coup, lancer léger, mouche, lancer lourd, mer...

On notera surtout ici le coût moyen de la pêche de compétition (59000 frs) qui vaut plus du double du coût moyen global (25447 frs). Ceci est essentiellement dû au fait que les compétiteurs dépensent énormément pour amorcer leurs coups afin d'en retirer le plus grand poids possible de poissons.

Dans les autres catégories, on retrouve pour les appâts la même hiérarchie que pour la somme des dépenses sur le lieu de pêche, avec prédominance de la pêche en mer. C'est que celle-ci comprend ce que l'on nomme la "pêche aux gros" qui nécessite un amorçage proportionnel (en taille et en coût) aux poissons pêchés.

Tableau 2 : Somme des dépenses effectuées pour pêcher.

Dépense totale	Ech. % global	Lancer	Coup	Mouche	Lancer lourd	Mer
0	11.9	7.4	12.1	9.8	19.0	8.8
→ 2000	10.5	10.0	10.9	7.7	8.6	8.8
→ 5000	10.3	9.3	10.4	6.3	6.9	-
→ 10000	16.2	15.1	17.6	9.1	5.2	8.8
→ 15000	8.1	8.0	9.4	6.3	3.4	2.9
→ 20000	7.9	9.3	7.9	9.8	13.8	14.7
→ 25000	7.3	7.7	6.6	10,5	6.9	8.8
→ 30000	4.4	5.5	4.3	8.4	1.7	5.9
→ 35000	3.0	3.9	2.8	4.2	3.4	2.9
→ 40000	3.4	3.5	2.8	7.0	5.2	5.9
→ 50000	4.2	5.1	3.8	4.9	6.9	5.9
→ 60000	3.2	4.2	1.5	6.3	5.2	2.9
→ 70000	2.6	2.9	2.8	2.8	3.4	2.9
→ 80000	1.0	1.6	0.8	1.4	-	2.9
→ 100000	2.6	3.2	2.3	2.1	5.2	14.7
→ 120000	1.6	1.3	2.0	1.4	1.7	-
→ 150000	0.2	0.3	-	-	-	-
+ 150000	1.4	1.6	1.8	2.1	3.4	2.9
Dépense moyenne	25447	25273	21957	27762	29422	37220



### 5.3. Dépenses en matériel.

Bien que le matériel le plus cher se trouve chez un pêcheur au coup, cette catégorie a la dépense moyenne en matériel la moins élevée de notre échantillon.

Le matériel le plus cher est celui des pêcheurs en mer, puis des pêcheurs à la mouche (ceux que l'on appelait autrefois les "aristocrates de la pêche"). D'une façon assez étonnante, les compétiteurs, chez qui l'on s'attendait à trouver un matériel très élaboré et par conséquent onéreux, ne se situent qu'en troisième position avec une dépense moyenne de 17076 frs. Peut-être leur matériel est-il relativement restreint dans la mesure où il se démode plus rapidement que pour les autres types de pêche.

Tableau 3 : Dépenses en matériel par type de pêche.

Dépense totale	Ech. % global	Lancer	Coup	Mouche	Lancer lourd	Mer
0	9.7	8.0	8.9	12.6	10.3	5.9
→ 2000	8.3	5.1	9.4	2.8	12.1	5.9
→ 5000	23.4	22.2	25.7	12.6	15.5	11.8
→ 10000	24.2	23.5	24.4	19.6	19.0	8.8
→ 15000	11.5	13.2	12.2	11.9	12.1	17.6
→ 20000	7.7	9.6	6.6	13.3	6.9	8.8
→ 25000	4.2	5.1	3.0	8.4	5.2	5.9
→ 30000	2.6	3.2	2.5	2.8	6.9	14.7
→ 35000	2.4	3.2	1.3	4.9	-	-
→ 40000	2.0	2.2	2.5	3.5	6.9	2.9
→ 50000	2.2	2.2	2.3	3.5	-	5.9
→ 60000	0.8	1.3	0.5	2.8	3.4	5.9
→ 70000	0.6	1.0	0.2	1.4	1.7	5.9
→ 80000	-	-	-	-	-	-
→ 100000	0.2	-	0.2	-	-	-
Dépense totale	12708	12203	9969	15329	13466	21058

#### 5.4. Dépenses diverses.

Ce sont à nouveau les pêcheurs en mer et les pêcheurs à la mouche qui sont "champions" de ce type de dépenses. Mais ils sont plus souvent que les autres affiliés à une société de pêche (40 % des pêcheurs à la mouche et 32 % des pêcheurs en mer contre 28 % dans l'échantillon global). Ils sont également les plus nombreux à lire la presse halieutique.

Tableau 4 : Dépenses diverses par type de pêche.

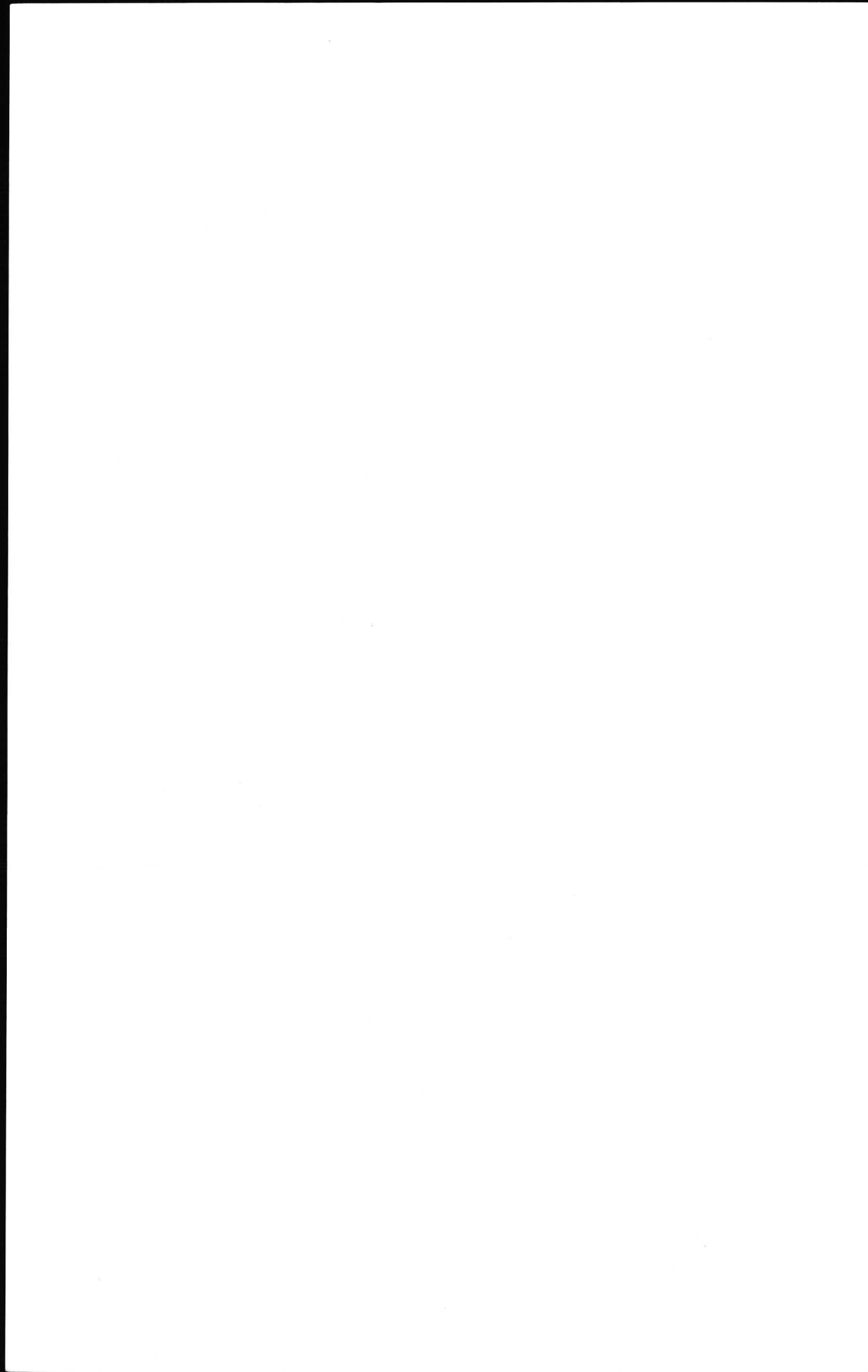
Dépense totale	Ech. % global	Lancer	Coup	Mouche	Lancer lourd	Mer
0	63.0	58.5	66.2	47.5	55.2	50.0
→ 250	12.5	9.6	14.0	13.3	20.7	11.8
→ 500	9.7	12.2	8.4	11.9	6.9	17.6
→ 1000	8.7	10.9	7.1	14.0	10.3	2.9
→ 2000	3.8	5.5	2.8	8.4	3.4	11.8
→ 3000	0.6	1.0	-	1.4	-	-
→ 4000	0.6	1.0	0.5	1.4	1.7	-
→ 5000	0.2	0.3	0.3	-	-	-
→ 7000	-	-	-	-	-	-
→ 10000	0.8	1.0	0.8	2.1	1.7	5.9
Dépense moyenne	362	376	239	554	388	779

#### 5.5. Dépense totale.

La dépense globale consacrée au loisir-pêche en un an évolue comme nous l'avons déjà vu plus haut suivant la hiérarchie avouée des types de pêche. La pêche la moins onéreuse est la pêche au coup tandis que la plus chère est la pêche en mer. La compétition revient évidemment plus cher que le sport de délasserment (64821 frs).

Tableau 5 : Dépense totale par type de pêche.

Dépense totale	Ech. global (495 pêcheurs)	Lancer (311 p.)	Coup (393 p.)	Mouche (143 p.)	Lancer lourd (58 p.)	Mer (34 p.)	Compétition (14 p.)
0	0.2	0.3	0.2	-	-	-	-
→ 2000	3.2	1.9	3.3	2.1	6.9	2.9	-
→ 5000	9.3	5.1	10.4	4.9	6.9	2.9	-
→ 10000	10.5	8.0	10.4	5.6	12.1	2.9	14.3
→ 15000	12.5	13.2	14.0	7.0	5.2	8.8	7.1
→ 20000	10.7	10.0	11.7	8.4	3.4	2.9	14.3
→ 25000	6.9	6.1	7.9	6.3	10.3	5.9	-
→ 30000	4.6	4.5	4.6	4.2	8.6	2.9	-
→ 35000	6.9	7.7	6.9	7.0	5.2	8.8	7.1
→ 40000	3.6	3.5	3.8	3.5	3.4	-	7.1
→ 50000	7.5	9.6	6.9	12.6	6.9	8.8	14.3
→ 60000	5.9	8.0	4.3	10.5	3.4	8.8	-
→ 70000	4.8	6.1	3.3	8.4	3.4	8.8	-
→ 80000	3.2	4.2	3.0	6.3	3.4	5.9	-
→ 100000	3.8	4.8	2.5	6.3	6.9	11.8	7.1
→ 120000	2.4	2.2	2.5	2.1	3.4	5.9	7.1
→ 150000	2.0	2.2	2.3	2.1	5.2	2.9	7.1
+ 150000	1.8	2.2	1.8	2.8	5.2	8.8	14.3
Dépense moyenne	35988	40304	32885	46416	46000	62412	64822



## CONCLUSIONS GENERALES.

---

Que retenir de ce document établi à la suite d'un long travail de récolte et de dépouillement des données sur le monde de la pêche ? A chacun de faire sa propre synthèse. Nous vous proposons la nôtre : elle tient en six points.

1. Nous rappellerons une fois de plus que l'enquête fut menée auprès de 495 pêcheurs - soit 1.8 % du monde halieutique de la province de Liège - et selon une méthode qui ne s'accommode d'aucun contrôle. Les différences qui apparaissent entre les résultats des deux questionnaires successifs (1978/1979 et 1979/1980) sur les caractères des membres sociétaires prouvent à suffisance que toute extrapolation doit rester très prudente. Cependant certaines tendances se dégagent avec trop de précision pour qu'on puisse les ignorer : il ne faut pas verser d'un excès dans l'autre, assimiler rigueur scientifique et crainte de s'engager.
2. On ne peut rien tirer de définitif du profil sociologique du pêcheur établi au chapitre I : c'est la raison pour laquelle il est si court. Multiplier les données n'aurait pas permis d'atteindre l'essentiel : situer sociologiquement le groupe des pêcheurs par rapport à l'ensemble de la population masculine de la province de Liège. Pour y arriver, nous aurions dû établir nos propres catégories en fonction de celles élaborées par l'Institut National de Statistique. Nous avons fait l'inverse : consulté les données disponibles après avoir construit notre questionnaire. Cette erreur méthodologique, qui nous a privées de termes de comparaison stricts entre les deux ensembles, ne se renouvellera pas : si le projet d'enquête à l'échelle de la Wallonie aboutit, nos procédés sont au point. Comme les résultats du recensement économique et social de 1977 sont en cours de publication, nous aurons à notre disposition des données récentes et parfaitement adaptées.
3. Pour ce qui concerne l'impact des dépenses de pêche sur le tourisme et l'économie en général, il faut aussi garder la tête froide. Il s'agit d'une première approche du problème, très encourageante puisque ses résultats vont dans le sens de la théorie générale des revenus et des dépenses-loisir, mais qui suscite cependant deux mises en garde :
  - en matière financière, plus que partout ailleurs, les déclarations sont sujettes à caution : le fantôme du fisc est omniprésent, même s'il n'a aucun moyen d'accéder aux renseignements fournis ;
  - dans quelle mesure la structure des dépenses du pêcheur liégeois serait-elle confirmée pour l'ensemble de la région wallonne où l'état du réseau hydrographique, donc des habitudes halieutiques, est différent ?Ajoutons que le montant global des dépenses (3,5 milliards en Wallonie) est à la fois énorme et dérisoire. D'un côté, c'est un total important pour le tourisme et une économie en crise mais, dans une autre optique, ce n'est qu'une bonne moitié du déficit initialement prévu pour le budget 1981 de la ville de Liège, autant dire rien !

4. L'étude des caractéristiques halieutiques a permis d'établir le portrait technique des pêcheurs. Ces informations à caractère essentiellement descriptif, sont à retenir comme telles, en ayant à l'esprit les limites imposées par les conditions d'échantillonnage précédemment évoquées. Ainsi, les groupes ou catégories traitant des techniques et des modes particuliers de pêche sont presque toujours des ensembles composites dans la mesure où il y a peu de pêcheurs pratiquant un seul mode de pêche. Une grande prudence s'impose également dans l'interprétation des résultats qui reposent sur des évaluations chiffrées faites par les pêcheurs, notamment pour ce qui concerne l'intensité de pêche et les prises (pression de pêche). Des études complémentaires sont indispensables sur tous ces aspects de la pêche qui relèvent de l'exploitation d'une population animale (écologie appliquée). Ces problèmes seront traités en détail dans un prochain rapport de l'U.R.P. Liège sur l'état des populations de poissons et les problèmes généraux de la pêche dans la région liégeoise et dans la province de Liège. Mais nous tenons à signaler, dès à présent, combien les comportements des pêcheurs en matière des choix (ou abandons) des lieux de pêche, des préférences exprimées pour telle ou telle espèce et du succès réel de la pêche reflètent très fidèlement les réalités biologiques mises en évidence par les inventaires des populations par la méthode de pêche à l'électricité. Ainsi, si la pression de pêche est maximale dans l'Ourthe-Ambève, région de Comblain-Tilf, et dans la Basse-Meuse, c'est qu'en dépit de certaines dégradations, des rivières ont encore gardé une haute valeur piscicole. On doit craindre toutefois que la concentration excessive des pêcheurs dans ces quelques derniers "sanctuaires" n'introduise à plus ou moins court terme et via les prélèvements de poissons et les aménagements piscicoles pratiqués, des déséquilibres écologiques profonds et, en définitive, une dévalorisation halieutique du site. C'est tout le problème de l'incidence écologique de la pêche sportive qui est posé avec comme implication la nécessité de recherches scientifiques visant à évaluer objectivement ces incidences et à définir les mesures adéquates qui permettront de concilier les impératifs de l'exploitation halieutique des eaux et de la conservation de la nature.
5. Le chapitre sur les connaissances et attitudes révèle des surprises. Le pêcheur y apparaît d'abord comme un être passif qui ne participe à rien - même pas à la vie des sociétés dont il est membre -, qui ignore tout des structures où s'inscrit l'exercice de son loisir, qui proclame avec véhémence son droit à une meilleure information, mais lit peu la presse spécialisée en la matière, qui, pris de malaise et même de panique devant la dégradation constante du milieu aquatique, réclame des mesures à corps et à cris, critique, sans nuance et sans la connaître, l'action de l'Etat et de ses propres mandants, mais se révèle généralement incapable de faire la moindre suggestion susceptible d'améliorer quoi que ce soit : un irresponsable, quoi ! Puis, au cours du questionnaire final, qui fait une série de propositions très précises, le pêcheur tout à coup se transforme, revêt une autre peau, se révèle critique certes, mais aussi réaliste, nuancé, précis, inventif (quand on lui propose des solutions, il en trouve d'autres, comme s'il n'attendait qu'un coup de pouce pour se révéler à autrui et à lui-même), coopérant, solidaire du monde de la pêche, et même du monde tout court, prêt à faire des concessions qui s'imposent pour sauver son milieu. Il va plus loin : dans l'intérêt

supérieur de l'économie et de la sauvegarde de l'emploi, il consentirait à sacrifier son passe-temps favori (il aurait tort, mais là n'est pas l'essentiel). Pour quelqu'un qu'on taxe continuellement d'individualiste, ce n'est pas si mal. Alors, finalement, le pêcheur qui est-il ? Essentiellement, quelqu'un qu'on connaît peu, qui se connaît peu, qu'il faut révéler à lui-même. Nous n'avons pas la prétention d'avoir percé tout son mystère, mais peut-être avons-nous soulevé un coin du voile. Le pêcheur moyen apparaît moins individualiste que secret, méfiant, sur la défensive vis-à-vis du public qui s'est trop souvent moqué de son loisir et de ses rêves, mais aussi vis-à-vis de ses mandants - sociétés et fédérations - qu'il accuse de cumuler les échecs dans la défense de ses intérêts. Il est déçu, découragé. Mais c'est un être responsable qui a droit à la vérité, même si elle n'a rien de plaisant.

6. La vérité, la voici : dans cinq ou dix ans, on ne pêchera plus ailleurs qu'en étang. Les résultats de la recherche sur l'état des populations de poissons en Wallonie sont connus dans leurs grandes lignes : il se résume par un immense cri d'alarme. Le nord du sillon Sambre et Meuse est déjà un désert piscicole, le centre, l'ouest et le sud-est du pays sont de qualité médiocre à moyenne, l'est de qualité moyenne ou bonne, mais Vesdre, Amblève moyenne et Warche inférieure sont aussi de qualité nulle. Dix espèces de poissons ont disparu ou vont disparaître, 8 espèces sont rares, 8 autres (parmi les plus intéressantes pour la pêche : truite fario indigène, ombre, barbeau, hotu, brochet, vairon) ont de gros problèmes, 13 sont sujettes à une disparition encore locale mais qui peut s'étendre à tout un bassin, 10 enfin sont introduites, c'est-à-dire inadaptées aux conditions de nos régions ou très localisées. Inutile d'espérer que des études complémentaires dégagent des situations plus réconfortantes. Le chercheur M. VRANCKEN est formel : on a atteint le point de non-retour.

D'ici que les nouvelles institutions prévues par la régionalisation (1) soient en place, que les pêcheurs se mobilisent, mais aussi, car pour revendiquer à bon droit il faut être soi-même irréprochable, qu'ils fassent leur examen de conscience à titre individuel et à titre collectif. Qu'on envisage un changement radical de politique puisque tout ce qui fut entrepris jusqu'ici s'est soldé par l'échec. Qu'on fasse appel à l'imagination.

Pêcheurs, prenez la parole. Donnez votre avis, proposez vos solutions. Nous sommes à l'écoute.

---

(1) Actuellement, le Conseil Régional Wallon est saisi d'une proposition de décret de Monsieur le Sénateur P. BERTRAND (défenseur assidu des pêcheurs) datée du 28.1.1981 régionalisant la loi du 1er juillet 1954 sur la pêche fluviale. Dès le vote de ce décret, l'Exécutif wallon pourra adopter des mesures d'exécutions. Par ailleurs, il est question de soumettre au même exécutif un projet d'arrêté royal instituant un Conseil supérieur wallon de la Pêche qui mette fin à l'existence de l'actuel Conseil supérieur de la Pêche fluviale et de la Pisciculture.

BIBLIOGRAPHIE.

Berger et Orliac, J. (1975)

Le loisir, nouvel élément de la compétition pour l'espace.  
Economie Méridionale, 91 : 2-10.

Bouet, M.

Signification du sport.

Encyclopédie Universitaire, Paris, 181 pp.

Burt, O.R., Brewer, D. (1971)

Estimation of net social benefits from outdoor recreation.  
Econometrica 39 (5) : 813-827.

Clawson, M. and Knetsch, J.L.

Economics of Outdoor Recreation.

The Johns Hopkins University Press, Baltimore and London, 1966, 328 pp.

Cluzeau, P. et Pelletier, J.

Etude sur la pêche sportive au Québec en 1975.

Volume I : Méthodologie de l'étude (Novembre 1976 - Révisée en 1978)

Promoteur : Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Service de la recherche socio-économique - Direction de la Planification. Editeur officiel du Québec : Service des impressions en régie.

Dill, W.A.

Pattern of change in recreational Fisheries : Their Determinants, Recreational Freshwater Fisheries.

Paper 1 Session, A Water Research Centre Conference, Stevenage, 1977.

Dill, W.A. et Norling, I.

Extension d'une bibliographie annotée sur l'évaluation économique de la pêche sportive.

F.A.O., 1974, 43 pp.

Farstad, N.

Fisheriesdevelopment in Newfoundland. Aspect of development, location and infrastructure.

Bergen Universitets forlaget 72, 124 pp.

Ginkel, C.J. van

Resultaten Sportvisserstellingen en enquetes op het IJsselmeer.

Directie van de Visserijen Den Haag. Documentatierapport n° 23, 1979, 25 pp. + annexes.

Grégoire, Y.

La pêche, phénomène socio-culturel et sa presse spécialisée. Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de licencié en journalisme et communication sociale sous la direction de M. Hicter.

Université Libre de Bruxelles, Faculté de Philosophie et Lettres, Section journalisme et communication sociale. Année académique 1977-1978.



- Muijres, W.I.M.  
 Het gebruik van voor de Sportvisserij aangelegde Viswateren in Limburg.  
 Visserijkundig ambtenaar van de Directie van de Visserijen voor de provincie Limburg.  
 Documentatierapport n° 20. Directie van de Visserijen, 's-Gravenhage, 48 pp. + annexes.
- Norling, I.  
 Graduate School of Social Work and Public Administration, Göteborg - Suède. Evaluation économique de la pêche sportive dans les eaux continentales.  
 Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures F.A.O. Rome, 1968, 96 pp.
- Norton, G.A. (1970)  
 Public Outdoor Recreation and Resource Allocation - A Welfare Approach. Land Economics : 414-421.
- Orliac, J. et Rodriguez (1975)  
 Analyse économique de l'utilisation de l'espace pour le loisir . Economie Méridionale, 91 : 1-7.
- Pelletier, J.  
 Sondage auprès des membres d'associations responsables de zones d'exploitation contrôlée (Z.E.C. 1978).  
 Gouvernement du Québec - Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche : Service de la Recherche socio-économique.  
 Editeur officiel du Québec : Service des impressions en régie, mai 1979.
- Philippart, J.C. (1979)  
 Introduction à l'étude des aspects écologiques et socio-économiques de la pêche sportive.  
 Enquête sur la pêche récréative dans l'Ourthe à Hamoir, Bulletin de la Société géographique de Liège, 15 : 229-250.
- Rapports et Documents techniques de la Deuxième Consultation Européenne sur l'évaluation économique de la pêche sportive et commerciale 22/24 septembre 1975, Göteborg, Suède.  
 Avec la collaboration du Ministère de l'Agriculture de Suède, F.A.O., Rome, 1977
- Steinmetz, B.  
 De in de visseizoenen 1973/1974 en 1974/1975 per gemeente uitgereikte publiekrechtelijke visdocumenten. Hoofdafdeling Sportvisserij en Beroepsbinnenvisserij's - Gravenhage.
- Steinmetz, B.  
 De in de visseizoenen 1975/1976, 1976/1977 en 1977/1978 per gemeente uitgereikte publiekrechtelijke visdocumenten. Directie van de Visserijen hoofdafdeling Sportvisserijen Beroepsbinnenvisserij's - Gravenhage, documentatierapport nummer 22 (1979), directie van de Visserijen, Den Haag, 1979.

Steinmetz, B. en Bakker, J.G.

De betekenis van de Biesbosch voor de sportvisserij. Documentatierapport nummer 18, directie van de Visserijen, Den Haag, 1976.

Steinmetz, B. en Slothouwer, D.

De Betekenis van de Grevelingen voor de Sportvisserij. Visserijkundige waarnemingen in de jaren 1971/1977. Instituut voor Cultuurtechniek en Waterhuishouding. Documentatierapport n° 21, 1979, 101 pp.

Notons spécialement tous les travaux de la Commission Européenne Consultative pour les Pêches intérieures (CECPI) F.A.O. - Rome. Dès la première session (Dublin, 1960), les pays membres de la CECPI, ayant conscience des valeurs sociale et économique de la pêche sportive, retinrent le thème "Evaluation de la pêche à la ligne au point de vue de l'économie et des loisirs et développement de ce sport "comme étant un ample champ d'intérêt et d'étude". Cependant, ce n'est qu'au cours de sa Quatrième Session (Belgrade 1966) que l'évaluation économique de la pêche sportive fit l'objet de sérieux débats, bien qu'il en ait été discuté aux Deuxième (Paris, 1962) et Troisième (Scharfling am Mondsee, 1964) Sessions et que des documents aient alors été préparés notamment une bibliographie partielle sur l'évaluation économique de la pêche sportive et des ressources de la pêche (F.A.O. Fish. Circ. (8) : 20 pages, par W.A. DILL, 1964) pour la Troisième Session. Durant la Quatrième session, le Dr I. NORLING, University Reader à "The Graduate School of Social Work and Public Administration", Göteborg, Suède, a été nommé rapporteur des questions ayant trait à la pêche sportive aussi bien sous ses aspects économiques que sociaux. Le Dr NORLING, en collaboration avec le Secrétariat de la CECPI, a passé en revue la documentation mondiale, la recherche et le travail sur le terrain sur l'évaluation économique de la pêche sportive. Le rapport qu'il présenta à la Cinquième Session de la CECPI à Rome, en 1968, reçut l'approbation immédiate de la Commission qui recommanda qu'il soit publié en anglais et en français (les deux langues de la CECPI) dans la série des documents techniques et qu'en outre il soit largement vulgarisé.

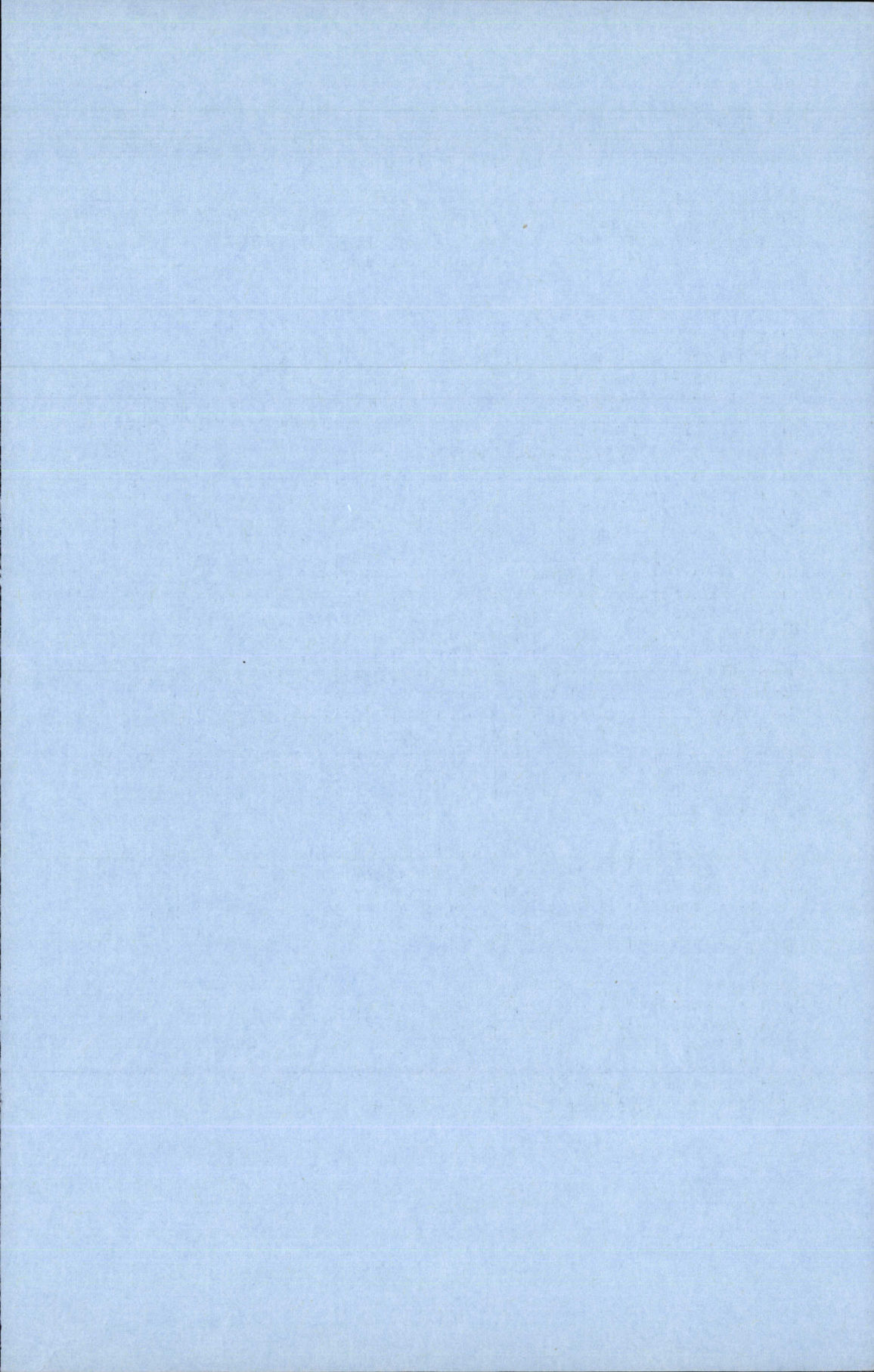
La Dixième et, à ce jour, dernière Session de la CECPI a eu pour thème : Consultation technique sur la répartition des Ressources Ichtyologiques : Vichy 20-24 avril 1980. Le Docteur J.CI. PHILIPPART, chercheur qualifié du F.N.R.S. et responsable de l'Unité de Recherches Piscicoles U. Lg., y a présenté la communication suivante relative au bassin de l'Ourthe.

Philippart, J.C.

Essai d'évaluation des ressources ichtyologiques dans le bassin de l'Ourthe (bassin de la Meuse) en Belgique.

Consultation technique de la F.A.O. - CECPI (Commission européenne consultative pour les pêches intérieures) sur la répartition des ressources ichtyologiques, Vichy, France, 20-24 avril 1980.

A paraître dans les comptes rendus du colloque, début 1981.





**C. L. R. O. s.a.**  
Centre Liégeois de Reprographie Offset  
(ancien. Imprimerie B. NELISSEN)  
rue Denis Lecocq, 22 - LIEGE (Angleur)  
Tél. : 041/65.71.19